

ACCORD

sur le Projet de

«Renforcement de la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire en Mauritanie»

entre

LE CONSEIL DU FONDS D'ADAPTATION

et

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

23 Juillet 2012

ACCORD sur
Le Projet de «Renforcement de la résilience des communautés aux effets néfastes du
changement climatique sur la sécurité alimentaire en Mauritanie"
Entre

LE CONSEIL DU FONDS D'ADAPTATION
Et

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Considérant que, la Conférence des Parties (CdP) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans sa Résolution 10/CP.7 a décidé qu'un Fonds d'adaptation (AF) sera créé pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement qui sont parties au Protocole de Kyoto de la CCNUCC (Protocole de Kyoto);

Considérant que, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) dans sa résolution 1/CMP.3 a décidé que l'entité de gestion du FA est le Conseil exécutif du Fonds d'adaptation (le Conseil), avec le mandat de superviser et de gérer le FA sous l'autorité et la direction du CMP;

Considérant que, dans ses décisions 5/CMP.2 et 1/CMP.3, paragraphe 5 (b), le Conseil a adopté les *politiques et les orientations de gestion* du FA *permettant l'accès des parties aux ressources du Fonds d'adaptation*, y compris les *Normes de Gestion des Risques Fiduciaires devant être respectées par la entités de mise en œuvre* (politiques et orientations opérationnelles), comme indiqué dans l'annexe 1 du présent Accord (Accord), et

Considérant que, la proposition présentée par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) au Conseil demandant l'accès aux ressources du FA en appui au projet de «Renforcement de la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire en Mauritanie," comme indiqué à l'annexe 2 du présent accord, qui a été approuvé par le Conseil, et qui a accepté de verser une subvention (Grant) au PAM pour le projet aux termes du présent **Accord**, et

Considérant que, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a accepté d'être le fiduciaire du Fonds d'affectation spéciale du FA (fiduciaire) et, à ce titre, de procéder aux transferts de la subvention au PAM sur instructions écrites du **Comité**;

Le Comité et le PAM ont convenu ce qui suit:

1. DEFINITIONS

À moins que le contexte ne s'y oppose, les termes définis dans le préambule du présent Accord portent le sens qui y est énoncé et les termes supplémentaires suivants ont les significations suivantes:

1.01. «Subvention» désigne les ressources du FA approuvées par le Conseil pour le projet, en vertu du présent Accord et à transférer par le fiduciaire à l'Entité d'exécution sur les instructions écrites du Conseil;

1.02. «Autorité désignée» désigne l'autorité qui a approuvé au nom du gouvernement national la proposition de projet par l'institution d'exécution qui demande l'accès aux ressources AF pour financer le projet;

1.03. " Entité d'exécution» désigne l'entité qui va exécuter le projet dans le cadre de la gestion globale de l'entité de mise en œuvre;

1.04. "Entité de mise en œuvre» désigne le PAM qui est la partie au présent accord et le bénéficiaire de la subvention;

1.05. «Entité d'exécution du compte de subvention» désigne le compte qui sera établi par l'institution d'exécution pour recevoir, détenir et administrer la subvention;

1.06. «Secrétariat» est l'organe désigné du CMP à fournir des services de secrétariat au Conseil, conformément à la décision 1/CMP.3, paragraphes 3, 18, 19 et 31 ; lequel organe est actuellement le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et

1.07. "le Fonds d'affectation spéciale du FA" signifie que le fonds d'affectation spéciale du FA est administré par le fiduciaire conformément aux *conditions générales de services devant être fournis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à titre de fiduciaire du Fonds d'Adaptation*.

2. LE PROJET ET LA SUBVENTION

2.01. Le Conseil s'engage à fournir à l'entité de mise en œuvre une subvention d'un montant maximum équivalent à sept millions huit cent trois mille six cents cinq dollars américains (US \$ 7.803.605) pour les objectifs du projet. Le document de projet, qui détaille les raisons pour lesquelles la subvention est accordée, est fixé à l'annexe 2 du présent Accord. Le calendrier de décaissement et les conditions particulières qui s'appliquent à la mise en œuvre de la subvention sont énoncés à l'annexe 3 du présent Accord.

2.02. Le fiduciaire doit transférer les fonds de la subvention à l'entité d'exécution sur les instructions écrites du Conseil. Les transferts sont effectués sur le compte bancaire du PAM, conformément au calendrier de décaissement figurant à l'annexe 3 du présent Accord:

**Le Programme Alimentaire mondial des Nations Unies
n ° 1112282056 alimentaire CITIBANK NA
Foro Buonaparte 16, 20121
Milan, Italie SWIFT Adresse: CITIITMX
IBAN: IT771035660160001112282056
Routing: Fonds d'adaptation 01 Mauritanie**

2.03. L'entité de mise en œuvre doit mettre les fonds de subvention versés à la disposition de l'entité d'exécution, conformément à ses pratiques et procédures régulières.

2.04. L'Entité de mise en œuvre peut convertir la subvention en toute autre monnaie pour faciliter son versement à l'Entité d'exécution.

3. ADMINISTRATION DE LA SUBVENTION

3.01. L'entité de mise en œuvre est responsable de l'administration de la subvention et procède à une telle administration avec le même degré de soin utilisée dans l'administration de ses fonds propres, en tenant compte des dispositions du présent Accord.

3.02. L'Entité de mise en œuvre doit s'acquitter de toutes ses obligations en vertu du présent Accord, conformément aux :

(I) Politiques et Orientations de gestion du FA et aux

(II) pratiques et procédures standard de l'entité de mise en œuvre.

3.03. Si, dans la gestion de la subvention, l'entité de mise en œuvre identifie tout écart important entre les politiques et orientations de gestion du FA et ses propres pratiques et procédures standard, l'Entité de mise en œuvre: (a) avisera immédiatement le Conseil, par l'intermédiaire du Secrétariat, de cette incompatibilité, et (b) l'institution de mise en œuvre et le Conseil discutent de la question et prennent immédiatement des mesures nécessaires ou appropriées pour résoudre cette incompatibilité.

3.04. Dans le cas où l'institution de mise en œuvre effectue des décaissements de la subvention d'une manière incompatible avec les politiques et orientations de gestion du FA, et que ces écarts ne peuvent pas être réglés selon les dispositions du paragraphe 3.03, le PAM doit rembourser ces décaissements au Fonds d'Affectation Spéciale du FA à travers le fiduciaire.

4. EXECUTION DU PROJET

4.01. L'entité de mise en œuvre est responsable de la gestion globale du projet, y compris toutes les prérogatives liées à la gestion des ressources financières, du suivi et de l'élaboration des rapports.

4.02. L'Entité de mise en œuvre veille à ce que la subvention soit utilisée exclusivement pour les fins du projet, et doit rembourser au Fonds d'affectation spéciale du FA, par le fiduciaire, des décaissements effectués à d'autres fins. Lorsque le Conseil estime que la subvention a été utilisée à des fins autres que celles du projet, elle en informe l'entité de mise en œuvre des motifs qui corroborent son opinion et donne à l'Entité de mise en œuvre la possibilité de fournir une explication ou une justification d'une telle utilisation.

4.03. Tout changement important opéré dans la répartition du budget initial du projet par le PAM, en consultation avec l'entité d'exécution, doit être communiqué au Conseil pour approbation. «Changement important» s'entend de tout changement qui implique dix pour cent (10%) ou plus du budget total.

4.04. L'Entité de mise en œuvre informe, sans délai le Conseil, par l'intermédiaire du Secrétariat, de toutes les conditions qui peuvent gravement nuire à sa gestion, ou l'exécution de l'Entité d'exécution, du projet ou autrement mettre en péril la réalisation des objectifs du projet, en fournissant au Conseil des informations détaillées sur le projet.

4.05. L'entité de mise en œuvre est entièrement responsable de tous actes, omissions ou négligences de ses employés, agents, représentants et sous-traitants dans le cadre du projet. Le Conseil ne peut être tenu responsable de toute perte, dommages ou blessures causées à des personnes dans le cadre du projet résultant des actes, omissions ou négligences des employés des entités de mise en œuvre, agents, représentants et sous-traitants.

5. SUSPENSION DE PROJET

5.01. Le Conseil peut suspendre le projet pour des raisons qui incluent, mais ne sont pas limitées à:

(i) des irrégularités financières dans la mise en œuvre du projet, ou

(ii) une violation substantielle du présent accord et/ou l'exécution défectueuse de la mise en œuvre qui conduit le Conseil à conclure que le projet ne peut plus atteindre ses objectifs; à condition, toutefois, qu'avant que le Conseil ne rende sa décision finale (a) il sera donné à l'institution de mise en œuvre l'opportunité de présenter son point de vue au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétariat, et/ou

(iii) l'institution de mise en œuvre peut faire toute proposition raisonnable pour remédier sans délai aux irrégularités financières, violation substantielle ou à la performance défectueuse de la mise en œuvre.

6. MARCHÉS

6.01. Les achats de biens et services (y compris les services de consultants) pour les activités financées par la subvention seront effectués conformément aux normes, pratiques et procédures de l'Entité de mise en œuvre, y compris ses procédures d'achats et de recrutement de consultants. Dans le cas où l'entité de mise en œuvre effectue des décaissements de sorte que le Conseil considère comme étant incompatible avec les politiques et procédures de gestion du FA, il en informe l'entité de mise en œuvre indiquant les raisons de son point de vue et la recherche d'une rectification de l'incompatibilité. Si la contradiction ne peut être résolue, l'entité de mise en œuvre doit rembourser ces décaissements au Fonds d'affectation spéciale du FA, à travers le fiduciaire.

7. DOCUMENTS ET RAPPORTS

7.01. L'Entité de mise en œuvre doit fournir au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétariat, les rapports et les états financiers suivants:

- a) rapports annuels d'étape sur l'état de la mise en œuvre du projet, y compris les paiements effectués au cours de la période considérée ou des rapports d'activité plus fréquents à la demande du Conseil;
- b) un rapport d'achèvement du projet, y compris les informations de mise en œuvre de projets spécifiques, à la demande raisonnable du Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat, dans les six (6) mois après l'achèvement du projet;
- c) un rapport d'évaluation à mi-parcours et un rapport final, préparés par un évaluateur [indépendant] sélectionné par l'institution de mise en œuvre. Le rapport d'évaluation final sera soumis dans les neuf (9) mois après l'achèvement du projet. Des exemplaires de ces rapports sont transmis par l'institution d'exécution à l'autorité désignée chargée de l'information et
- d) un état financier audité final du compte de subvention de l'Entité d'exécution, préparé par un organisme d'auditeurs ou d'évaluation indépendante, dans les six (6) mois avant la fin de l'année budgétaire de l'entité d'exécution au cours de laquelle le projet est terminé.

8. FRAIS DE GESTION

8.01. Le Conseil autorise l'institution d'exécution à déduire du montant total de la subvention et retenir pour son propre compte les frais de gestion prévus à l'annexe 2 du présent Accord.

9. PROPRIÉTÉ DE L'ÉQUIPEMENT

9.01. Si une partie de la subvention est utilisée pour acheter des biens durables et/ou de l'équipement, ces actifs et/ou équipements doivent être transférés à la fin du projet à l'Entité d'exécution ou à toute autre entité que l'Autorité Désignée aura choisi.

10. CONSULTATION

10.01. Le Conseil et l'entité de mise en œuvre doivent partager des informations, à la demande de chacune des parties, sur les questions relatives au présent Accord.

11. COMMUNICATIONS

11.01. Toutes les communications entre le Conseil et l'entité de mise en œuvre concernant le présent Accord doivent être faites par écrit, en anglais, aux personnes suivantes et à leurs adresses désignées ci-dessous, par courrier ou par télécopieur. Il s'agit:

Pour le Conseil:

Secrétariat du Conseil du Fonds d'adaptation. 1818 H Street, NW Washington, DC 20433 USA

A l'Attention: du Président du Fonds d'adaptation Fax: +1 202-522 2720

Pour l'Entité de mise en œuvre:

PAM

Via CG Viola 68

Parco dei Medici

00148 - Rome, Italie

A l'Attention: de M. Carlo Scaramella

Coordonnateur

Bureau changement climatique et Atténuation des risques de catastrophe

Fax: +39 06 6590632

Email: carlo.scaramella @ wfp.org

12. MISE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DE L'ACCORD

12.01. Le présent Accord entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties.

12.02. Le présent Accord peut être modifié, par écrit, par consentement mutuel entre le Conseil et l'entité de mise en œuvre.

13. RESILIATION DE L'ACCORD

13.01. Le présent Accord peut être résilié par le conseil ou le PAM, en donnant un préavis écrit de quatre-vingt dix (90) jours au moins à l'autre partie.

13.02. Cet Accord est automatiquement résilié en cas :

- a) d'annulation de l'accréditation de l'Entité de mise en œuvre par le Conseil ;
- b) de réception d'une communication provenant de l'Autorité Désignée signifiant qu'elle n'appuie plus l'entité de mise en œuvre ou le projet.

13.03. En cas de résiliation du présent Accord, le Conseil et l'entité de mise en œuvre doivent tenir compte de la façon la plus pratique de remplir toutes les activités en cours dans le cadre du projet, y compris la satisfaction de tout engagement pris dans le cadre du projet avant sa fin. L'Entité de mise en œuvre doit rembourser, sans délai au Fonds d'affectation spéciale du FA, à travers le fiduciaire, toute partie inutilisée de la subvention, y compris le revenu de placement net de celle-ci. Aucune subvention ne sera versée après la résiliation du projet.

14. RÈGLEMENT DES LITIGES

14.01. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou lié au présent Accord, ou à la violation, la résiliation ou la nullité de celui-ci, seront réglés à l'amiable par la discussion ou la négociation entre le Conseil et l'entité de mise en œuvre.

14.02. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou lié au présent Accord, ou à la violation, la résiliation ou la nullité de celui-ci, qui n'a pas été réglé à l'amiable entre le Conseil et l'entité de mise en œuvre doivent être réglés par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI actuellement en vigueur.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Accord le 23 Juillet 2012.

LE CONSEIL DU FONDS D'ADAPTATION

Luis Santos, président

Le Programme Alimentaire Mondial

Carlo Scaramella, coordonnateur du Bureau Changement climatique et Réduction des risques de catastrophes, PAM.

Les annexes suivantes sont jointes à l'accord: annexe1 (Politiques et principes de gestion du FA, y compris les normes de gestion des risques fiduciaires ; annexe 2 (proposition de projet), et annexe 3 (calendrier de décaissement).

Annexe 1



ADAPTATION FUND

Conseil du Fonds d'adaptation

**POLITIQUES ET PRINCIPES DIRECTEURS DE
FONCTIONNEMENT DES PARTIES POUR L'ACCES AUX
RESSOURCES DU FONDS D'ADAPTATION**

INTRODUCTION

1. Le Protocole de Kyoto (PK), dans son article 12.8 stipule que «La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au présent Protocole veille à ce qu'une part des fonds provenant d'activités certifiées du projet, soit utilisée pour couvrir les dépenses administratives et ainsi qu'à aider les pays en développement, des Parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à financer le coût de l'adaptation¹⁵. Il s'agit là de la base juridique pour la mise en place du Fonds d'adaptation.

2. À la septième session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 29 Octobre to 10 Novembre 2001 (COP7), les parties ont convenu de la mise en place du Fonds d'adaptation (le Fonds)¹⁶.

3. À Montréal, au Canada en Novembre 2005¹⁷ et à Nairobi, au Kenya en Décembre 2006¹⁸, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), a pris la décision sur les approches, les principes et les modalités spécifiques à appliquer pour l'opérationnalisation du Fonds.

4. À Bali, en Indonésie, en Décembre 2007, la CMP a décidé que l'entité de gestion du Fonds serait le Conseil du Fonds d'adaptation (le Conseil), administré par un secrétariat et un administrateur¹⁹. Les Parties ont invité le Fonds pour l'environnement mondial de fournir des services de secrétariat au Conseil (le Secrétariat), et la Banque mondiale servira de fiduciaire (le fiduciaire) du Fonds, les deux entités agissant sur une base intérimaire.

5. En particulier, la décision 1/CMP.3, paragraphe 5 (b), fait état que parmi les fonctions du Conseil on note l'élaboration et la décision sur les politiques et les directives de gestion, y compris des orientations de programmation et de gestion administrative et financière, conformément à la décision 5/CMP.2, et de le notifier à la CMP.

6. À Poznan, en Pologne, en Décembre 2008, par la décision 1/CMP.4, les Parties a adopté:

- a) Le Règlement intérieur du Conseil du Fonds d'adaptation;
- b) le protocole d'accord entre la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties du Protocole de Kyoto et du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial en matière de services de secrétariat au Conseil du Fonds d'adaptation, à titre provisoire;
- c) les Termes et Conditions de services devant être fournis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) à titre de fiduciaire pour le Fonds d'adaptation, à titre provisoire, et
- d) les priorités, les politiques et les directives stratégiques du Fonds d'adaptation (voir annexe 1).

7. Dans la décision 1/CMP.4, paragraphe 11, la CMP a décidé que le Conseil du Fonds d'Adaptation doit être doté de la capacité juridique nécessaire pour l'exécution de ses fonctions à l'égard de l'accès direct des pays en développement Parties éligibles. En outre, dans sa décision 4/CMP.4, paragraphe 1, les Parties ont approuvé la décision du Conseil

¹⁵ Voir FCCC / KP / Protocole de Kyoto

¹⁶ Voir la décision 10/CP.7, «Financement au titre du Protocole de Kyoto».

¹⁷ Voir la décision 28/CMP.1, "l'orientation initiale de l'entité chargée de la gestion du système financier de la Convention, pour le fonctionnement du Fonds pour l'adaptation" à l'annexe I du présent document.

¹⁸ Voir la décision 5/CMP.2, «Fonds pour l'adaptation», à l'annexe I du présent document.

¹⁹ Voir la décision 1/CMP.3, «Fonds pour l'adaptation», à l'annexe I du présent document.

d'accepter l'offre de l'Allemagne de conférer la capacité juridique au Conseil. La loi allemande du Parlement qui confère la capacité juridique au Conseil est entrée en vigueur le 8 Février 2011.

8. Ce document (ci-après «les politiques et les Directives opérationnelles»), en réponse aux décisions de la CMP ci-dessus, décrit les politiques et les directives de gestion pour les pays en développement Parties éligibles d'accéder aux ressources du Fonds. Les politiques et les directives de gestion devront évoluer en fonction de l'expérience acquise à travers l'opérationnalisation du Fonds, les décisions ultérieures du Conseil et de l'orientation future de la CMP.

DEFINITIONS DES PROJETS ET PROGRAMMES D'ADAPTATION

9. Le Fonds d'adaptation établi en vertu de la décision 10/CP.7 finance des projets et programmes concrets d'adaptation.

10. Un projet/programme d'adaptation concret est défini comme un ensemble d'activités visant à remédier aux effets néfastes et aux risques posés par le changement climatique. Les activités visent à produire des résultats visibles et tangibles sur le terrain en réduisant la vulnérabilité et l'augmentation de la capacité d'adaptation des systèmes humains et naturels pour répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité du climat. Les projets/programmes d'adaptation peuvent être mis en œuvre au niveau communautaire, national, régional et transfrontalier. Les projets/programmes concernent des activités avec un/des objectif(s) spécifique(s) et un/des résultat(s) concrets et un/des effets(s) mesurables, contrôlables et vérifiables.

11. Un programme d'adaptation est un processus, un plan ou une approche pour faire face aux impacts du changement climatique qui va au-delà du champ d'application d'un projet individuel.

PRIORITÉS DE GESTION ET DE FINANCEMENT

12. L'objectif global de tous les projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds sera de soutenir les activités d'adaptation concrètes qui réduisent la vulnérabilité et augmenter la capacité d'adaptation en vue de répondre aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité au niveau local et national.

13. L'allocation d'un financement au titre du Fonds sera basé sur, et en conformité avec les *priorités, les politiques et les directives stratégiques du Fonds d'adaptation* adoptées par la CMP, à l'annexe 1.

14. Le financement sera accordé sur la base du coût intégral de l'adaptation des projets et programmes à faire face aux *effets néfastes des changements climatiques*²⁰. Le *coût total de l'adaptation* signifie les coûts associés à la mise en œuvre des activités d'adaptation concrètes qui répondent aux effets néfastes des changements climatiques. Le Fonds financera des projets et programmes dont le principal et explicite but est de s'adapter et de renforcer la résilience aux changements climatiques. La défense du projet/programme est d'apporter la preuve par laquelle le projet contribue à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques. Le Conseil peut donner des orientations sur les priorités de

²⁰ Decision 5/CMP.2, paragraphe 1 (d).

financement, y compris par l'intégration de l'information basée sur de nouvelles recherches sur la totalité des coûts d'adaptation et sur les leçons apprises.

15. Dans l'élaboration de projets et de programmes qui seront financés par le Fonds, les pays en développement Parties éligibles pourraient prendre en compte les orientations fournies dans 5/CP.7. Les Parties peuvent également consulter les informations figurant dans les rapports du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et les informations générées dans le cadre du Programme de Travail de Nairobi (PTN) sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique²¹.

16. Les décisions relatives à l'allocation des ressources du Fonds doivent prendre en compte les critères énoncés dans les *priorités, les politiques et directives stratégiques du Fonds d'adaptation*, adoptée par la CMP, en particulier:

- a) Niveau de vulnérabilité;
- b) Niveau d'urgence et risques découlant des retards;
- c) Assurer l'accès au fonds d'une manière équilibrée et équitable;
- d) Les leçons apprises dans la conception et la mise en œuvre du projet et programme devant être retenues;
- e) Préserver dans la mesure du possible, les avantages mutuels au niveau régional, le cas échéant;
- f) la maximisation des avantages multisectoriels ou intersectoriels;
- g) La capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

17. Les décisions d'allocation des ressources seront guidées par les paragraphes 9 et 10 des *Priorités, politiques et directives stratégiques du Fonds d'adaptation*.

18. Le Conseil examinera les procédures d'allocation des ressources du Fonds entre les Parties éligibles au moins tous les trois ans, et/ou selon les instructions du CMP.

CONDITIONS DE PROPOSITION DE PROJET/PROGRAMME

19. Pour accéder aux ressources du Fonds, un projet/programme devra être en conformité avec les critères d'éligibilité énoncés au paragraphe 15 des *Priorités, politiques et directives stratégiques du Fonds d'adaptation* et l'utilisation des modèles pertinents (modèles joints en annexe 3).

AUTORITÉ DÉSIGNÉE

20. Chaque Partie désigne et notifie au secrétariat en ce qui concerne l'autorité qui représentera le gouvernement de cette partie dans ses relations avec le Comité et son secrétariat. L'Autorité Désignée doit être un fonctionnaire dans l'administration du gouvernement de la Partie. La communication au secrétariat doit être faite par écrit et signée soit par un ministre, une autorité au niveau gouvernemental, ou l'ambassadeur de la partie.

21. La principale responsabilité de l'Autorité désignée est l'approbation, au nom du gouvernement national: a) des demandes d'accréditation que les entités nationales d'exécution ont soumises ; b) les demandes d'accréditation en tant qu'entités sous-régionales de mise en œuvre présentées par les entités régionales ou sous-régionales, et c)

²¹ Rapport d'évaluation du GIEC 4, voir <http://www.ipcc.ch/ipccreports/assessments-reports.htm> et NWP voir http://unfccc.int/adaptation/sbsta_agenda_item_adaptation/items/3633.php.

des projets et programmes proposés par les entités d'exécution, soit au niveau national, régional, sous-régional ou multilatéral.

22. L'Autorité désignée doit confirmer que la proposition de projet/programme approuvé est conforme aux priorités nationales ou régionales du gouvernement dans la mise en œuvre des activités d'adaptation pour réduire les impacts négatifs et les risques posés par le changement climatique dans le pays ou la région

CATEGORIES DE FINANCEMENT

23. Les parties peuvent entreprendre des activités d'adaptation dans les catégories suivantes:

- a) des projets et programmes de petite taille (propositions requérant jusqu'à 1 million de dollars) et
- b) les projets et programmes réguliers (propositions à hauteur de plus de 1 million de dollars).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Eligibilité de pays

24. Le Fonds finance des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement, Parties au Protocole de Kyoto qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

25. Le paragraphe 10 des *Priorités, politiques et directives stratégiques du Fonds d'adaptation* fournit les critères d'éligibilité des pays.

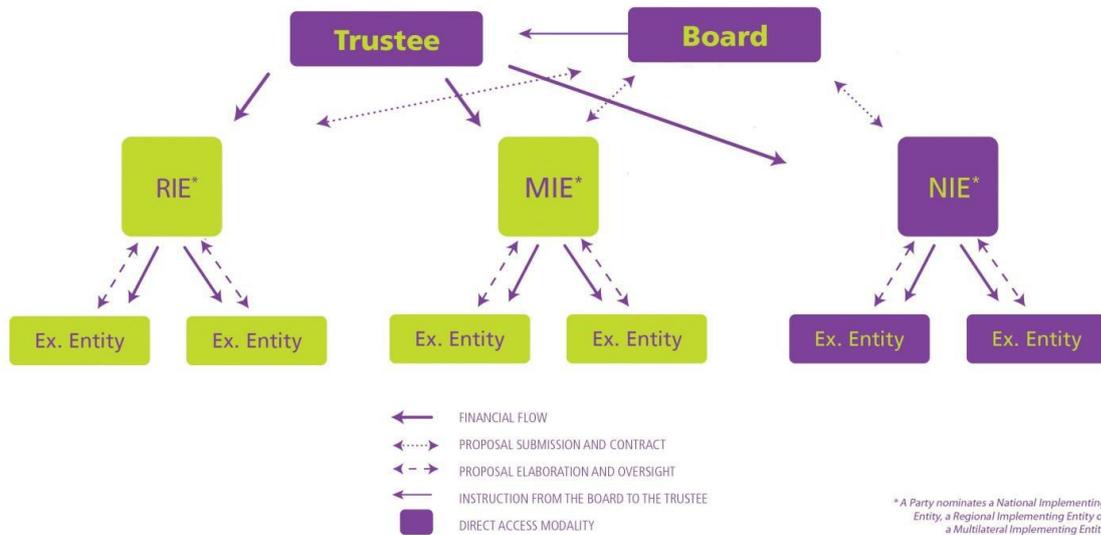
26. Un plafond dans l'allocation des ressources par pays d'accueil éligibles ; le projet et le programme sera approuvé par le Conseil sur la base d'une évaluation périodique de l'état global des ressources du Fonds d'affectation spéciale et en vue d'assurer une répartition équitable.

LES ENTITES DE MISE EN ŒUVRE ET D'EXECUTION

27. Les Parties éligibles qui recherchent des ressources financières du Fonds d'adaptation doivent soumettre des propositions directement à travers l'entité nationale d'exécution (NIE)²² désignée à cet effet. Elles peuvent, si elles le *souhaitent*, utiliser les services d'institutions d'exécution multilatérales (MRA). Les entités d'exécution doivent obtenir une approbation du gouvernement par le biais de l'Autorité désignée visée au paragraphe 20, ci-dessus. Les options de soumissions de différents projets/programmes à travers une NIE et à travers une MIE ne s'excluent pas mutuellement. Les modalités d'accès aux ressources du Fonds d'adaptation sont présentées dans la figure 1.

²² Ils peuvent *inclure, entre autres*, les ministères, les commissions interministérielles, les agences de coopération du gouvernement

FIGURE 1: MODALITIES FOR ACCESSING RESOURCES OF THE ADAPTATION FUND



28. Les agences nationales d'exécution (NIE) sont les entités juridiques nationales désignées par les Parties qui sont reconnues par le Conseil comme répondant aux normes fiduciaires approuvées par le Conseil. Le NIE assument la pleine responsabilité de la gestion globale des projets et programmes financés par le Fonds d'adaptation, et porte l'ensemble des responsabilités financière, de suivi et d'élaboration de rapports.

29. Un groupe de Parties peut également désigner des entités régionales et sous-régionales en tant qu'entités de mise en œuvre (RIE / SRIE), et de ce fait les dispositions du paragraphe 28 s'appliquent. En plus de la nomination d'une NIE, une Partie éligible peut également désigner une RIE/SRIE et soumettre des propositions de projet/programme par un organisme accrédité une RIE/SRIE qui opère dans leur région ou sous-région. La demande d'agrément doit être approuvée par au moins deux pays membres de l'organisation. Les RIE/SRIES porteront la pleine responsabilité de la gestion globale des projets et programmes financés par le Fonds d'adaptation, et porteront l'ensemble des responsabilités financières, de suivi et d'élaboration de rapport.

30. Les institutions multilatérales de mise en œuvre (MIE) sont les institutions multilatérales et les banques régionales de développement invitées par le Conseil qui répondent aux normes fiduciaires approuvées par le Conseil. Les MIE, choisies par les Parties éligibles à soumettre des propositions au Conseil, porteront l'entière responsabilité de la gestion globale des projets et programmes financés par le Fonds d'adaptation, et porteront l'ensemble des responsabilités financières, de suivi et d'élaboration des rapports.

31. Dans le cas des projets et programmes régionaux (c.-à-d multi-pays), la proposition soumise au Conseil devra être approuvée par l'Autorité désignée de chaque Partie participante.

32. Les entités d'exécution sont des organisations qui exécutent des projets et programmes appuyés par le Fonds sous la supervision des entités de mise en œuvre.

ACCREDITATION DES INSTITUTIONS D'EXECUTION

Normes fiduciaires

33. Parmi les principes établis pour le Fonds (décision 5/CMP.2) on peut retenir "la bonne gestion financière, y compris l'utilisation des normes fiduciaires internationales." Lors de sa 7^e réunion, le Conseil a adopté des normes fiduciaires régissant l'utilisation, le décaissement et les rapports sur les fonds émis par le Fonds d'adaptation couvrant les grands domaines suivants (voir l'annexe 2 pour plus de détails):

(A) l'intégrité financière et de gestion:

(I) Enregistrer les transactions et les soldes de manière convenable et régulière respectueuse de bonnes pratiques généralement acceptées, et faire auditer régulièrement par un cabinet ou un organisme indépendant;

(II) Gérer et décaisser les fonds de manière efficace et en usant de garanties en faveur des bénéficiaires en temps opportun;

(III) Produire des plans financiers et des budgets prospectifs;

(IV) le statut juridique pour contracter avec le Fonds et les tiers

(B) Renforcement des capacités institutionnelles:

(i) Les procédures de passation des marchés qui prévoient des pratiques transparentes, y compris en matière de concurrence;

(ii) la capacité de procéder à un suivi et évaluation;

(iii) la capacité à identifier, développer et évaluer des projets/programmes;

(iv) Compétences pour gérer ou superviser l'exécution du projet/programme, y compris la capacité de gérer des sous-bénéficiaires et d'appuyer la prestation et la mise en œuvre du projet/programme.

(C) Transparence et Pouvoirs d'auto-investigation : La compétence pour faire face à la mauvaise gestion financière et d'autres formes de faute professionnelle.

PROCESSUS D'ACCREDITATION

34. L'accréditation des entités d'exécution suit un processus transparent et systématique par le biais d'un comité d'accréditation du Fonds d'adaptation (le Groupe), appuyé par le Secrétariat. Le Groupe sera composé de deux membres du conseil d'administration et de trois experts. Les différentes étapes de l'accréditation sont les suivantes:

- a) Le Conseil invitera les Parties²³ à désigner chacune, une entité nationale de mise en œuvre (NIE), le Conseil lance un appel aux entités d'exécution multilatérales potentielles (IEM) à manifester leur intérêt pour servir de MIE;
- b) Les Entités d'exécution potentielles (NIE, RIE, ou MIE), soumettront leurs demandes d'accréditation au Secrétariat avec les pièces justificatives nécessaires pour vérifier en quoi elles répondent aux normes fiduciaires;
- c) Le Secrétariat passe en revue la documentation pour s'assurer que toutes les informations requises sont fournies, et il fait le suivi des entités d'exécution potentielles pour s'assurer que leur dossier de demande est complet. Le Secrétariat soumettra le paquet complet à la commission dans les 15 (quinze) jours ouvrables suivant la réception de la candidature de l'entité d'exécution;
- d) Le Panel procédera à l'examen des demandes et transmet sa recommandation au conseil. Au cas où le Panel demande des informations supplémentaires avant de faire sa recommandation, une mission et/ou une téléconférence peut être conduite auprès du pays concerné²⁴
- e) Le Conseil peut donner des indications supplémentaires sur l'information requise à l'avenir sur la base des leçons apprises et
- f) Le Conseil rendra une décision par écrit et en avisera l'entité du résultat, qui pourrait tomber dans l'une des catégories suivantes:
 - (i) Le demandeur satisfait aux exigences et l'accréditation approuvée, ou
 - (ii) Le demandeur doit répondre à certaines exigences avant la pleine accréditation.

35. Dans le cas où la NIE proposée ne remplit pas les critères, une partie éligible peut soumettre une seconde fois sa demande après avoir rempli les exigences de la Commission ou soumettre la demande d'une nouvelle NIE. Dans l'intervalle, les Parties éligibles sont encouragées à utiliser les services d'une RIE/SRIE ou MIF accréditée, si elles le souhaitent, pour soumettre des propositions de projet/programme pour financement. Une MIE requérante qui ne répond pas aux critères d'accréditation, peut également resoumettre sa demande après avoir rempli les exigences de la Commission.

36. L'accréditation est valable pour une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement. Le Conseil élaborera des principes directeurs pour le renouvellement de l'accréditation d'une entité de mise en œuvre sur la base de procédures simplifiées qui seront établies ultérieurement.

37. Le Conseil se réserve le droit d'examiner ou d'évaluer la performance de la mise en œuvre des entités à tout moment, pendant la durée de l'agrément d'un organisme d'exécution. Il se réserve également le droit d'enquêter sur l'utilisation des ressources du

²³ L'Autorité désignée visée au paragraphe 21 ci-dessus doit figurer dans la demande d'agrément au nom de la partie.

²⁴ Le Groupe préciser les domaines nécessitant davantage de travail pour répondre aux exigences et peut fournir des conseils techniques pour répondre à ces domaines. Dans des circonstances exceptionnelles, un évaluateur externe peut être utilisé pour aider à résoudre les problèmes particulièrement difficiles / contentieux.

Fonds, s'il ya une indication que les allocations sont détournées. Une enquête pourrait inclure un audit indépendant sur l'utilisation des ressources du Fonds. Une notification minimale de 3 mois sera accordée à une entité de mise en œuvre si elle a été identifiée par le Conseil comme faisant l'objet d'un examen ou d'une évaluation.

38. Le Conseil peut également envisager de suspendre ou d'annuler l'accréditation d'une entité de mise en œuvre si elle fait de fausses déclarations ou fourni intentionnellement de fausses informations à la Commission, aussi bien au moment de l'accréditation à la Commission ou de la soumission de la proposition de projet ou programme.

39. Avant que le Conseil ne rende sa décision finale sur l'opportunité de suspendre ou d'annuler l'accréditation d'une entité de mise en œuvre, il sera accordé à l'entité concernée l'opportunité équitable de présenter son opinion au Conseil.

CYCLE DU PROJET/PROGRAMME

40. Le cycle de projet/programme du Fonds d'adaptation pour tout type de projet ou programme commence par une soumission de la proposition au Secrétariat par la NIE/RIE/MIE choisie par la/les Partie(s). L'Autorité désignée visée au paragraphe 20 ci-dessus doit endosser la soumission de la proposition. La phase de soumission est suivie d'un examen initial, d'une revue du projet/programme et d'une approbation²⁵.

Examen et approbation des projets et programmes de petite taille

41. Afin d'accélérer le processus d'approbation des projets/programmes et réduire la bureaucratie inutile, des projets de petite taille seront soumis à un processus d'approbation en une étape par le Conseil. Les étapes du cycle de projet proposées sont les suivantes:

- a) Le promoteur du projet/programme présente un document de projet/programme complet²⁶ basé sur un modèle approuvé par le Conseil (annexe 3, A). Un calendrier de décaissement assorti de délais précis sera présenté conjointement avec le document complet de projet/programme. Les propositions doivent être soumises au Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat. Le calendrier de soumission et d'examen des propositions sera synchronisé avec les réunions du Conseil dans la mesure du possible. Les propositions de projet/programme doit être soumises au moins neuf semaines avant chaque réunion du Conseil afin d'être examinées par le Conseil lors de sa réunion suivante.
- b) Le Secrétariat passe en revue toutes les propositions pour évaluer leur cohérence et fournir un avis technique. Il transmet ensuite les propositions, avec les avis techniques aux Comité d'examen des projets et programmes (PPRC) pour examen, sur la base des critères approuvés par le conseil (annexe 3). Le secrétariat transmet ses commentaires sur les propositions de projet/programme et demande des clarifications ou des informations supplémentaires sur les entités de mise en œuvre, le cas échéant. Les contributions reçues et les conclusions de l'examen technique par le secrétariat seront intégrées au modèle d'examen.
- c) Le Secrétariat transmet toutes les propositions de projets/programmes reçues avec des avis techniques au Comité d'examen, au moins sept (7) jours avant la réunion. Le Comité d'examen examine les propositions et formule sa recommandation au

²⁵ L'Autorité désignée visée au paragraphe 21 ci-dessus doit approuver la soumission de la proposition.

²⁶ Un projet / programme entièrement développé est celui qui a été informé de la faisabilité technique et la mise en œuvre et est prêt pour la clôture financière avant la mise en œuvre.

- d) Conseil pour décision, lors de sa réunion. Le Comité d'examen peut utiliser les services d'experts indépendants en adaptation pour apporter leur contribution au processus d'examen, si nécessaire. Le Conseil peut approuver, ne pas approuver ou rejeter une proposition en donnant une explication claire aux entités d'exécution. Les propositions non retenues ne peuvent pas être soumises de nouveau.
- e) Les propositions approuvées par le Conseil seront affichées sur le site Web du Fonds d'adaptation. Après la prise de décision, le Secrétariat informera le requérant par écrit, de la décision du Conseil.

Examen et approbation des projets et programmes réguliers

42. Les projets/programmes réguliers d'adaptation sont ceux qui requièrent un financement de plus de 1 millions de dollars. Ces propositions peuvent passer par un processus d'approbation en une seule étape ou en deux étapes²⁷. Dans le cas du processus d'approbation en une seule étape, le requérant doit soumettre un document de projet / programme complet. Dans le processus d'approbation en deux étapes, une brève note conceptuelle du projet/programme est présentée comme première étape suivie par un document de projet complet²⁸. Le financement ne sera octroyé au projet/programme qu'après l'approbation d'un document de projet complet dans la deuxième étape.

43. Les étapes du cycle de projet/programme pour la conception et le document complet de projet sont les suivantes:

- a) Le requérant du projet/programme présente le concept du projet et le document complet du projet sur la base d'un modèle approuvé par le Conseil ((annexe 3, appendice A). Un calendrier de décaissement assortis de délais précis sera présenté avec le document complet du projet/programme. Les propositions seront soumises au Conseil par l'intermédiaire du Secrétariat. Le calendrier de soumission et d'examen des propositions sera synchronisé avec les réunions du conseil autant que possible. Les propositions de projets/programmes doivent être soumises au moins neuf semaines avant chaque réunion du Conseil afin d'être examinées par le Conseil lors de sa réunion suivante.
- b) Le Secrétariat passe en revue toutes les propositions pour évaluer leur cohérence et fournir un avis technique sur la base des critères approuvés le Conseil (Annexe 3). Il transmet ensuite les propositions, avec les avis techniques aux Comité d'examen des projets et programmes (PPRC) pour examen. Le secrétariat transmet ses commentaires sur les propositions de projet/programme et demande des clarifications ou des informations supplémentaires sur les entités de mise en œuvre, le cas échéant. Les contributions reçues et les conclusions de l'examen technique par le secrétariat seront intégrées au modèle d'examen.
- c) (c) Le Secrétariat transmet toutes les propositions de projet/programme avec avis techniques au Comité d'examen au moins sept (7) jours avant la réunion. Le Comité d'examen examine les propositions et formule sa recommandation au Conseil pour décision lors de la réunion. Le Comité d'examen peut utiliser les services d'experts indépendants en adaptation à apporter leur contribution au processus d'examen, si

²⁷ Un processus en deux étapes, tout en consommant de temps réduit le risque qu'un promoteur ne pas investir du temps et de l'énergie dans le développement complet d'un document de projet ou un programme qui ne répond pas aux critères du Fonds.

²⁸ Un projet / programme entièrement développé est celui qui a été informé de la faisabilité technique et la mise en œuvre et est prêt pour la clôture financière avant la mise en œuvre.

nécessaire. Dans le cas de la conception du projet, le Conseil peut approuver, ne pas approuver ou rejeter une proposition en l'accompagnant d'une explication claire aux entités d'exécution. Dans le cas de propositions complètes, le Conseil peut approuver, ne pas approuver ou rejeter une proposition accompagnée d'une explication claire aux entités d'exécution. Les propositions non retenues ne peuvent pas être soumis de nouveau.

44. Les requérant ayant des concepts approuvés sont invités à soumettre une proposition complète lors de réunions ultérieures du Conseil pour approbation et financement, en suivant les étapes décrites au paragraphe 43 ci-dessus.

45. Toutes les propositions approuvées pour financement par le Conseil seront affichées sur le site Web du Fonds d'adaptation. Après que la décision ait été prise, le Secrétariat informe le requérant par écrit de la décision du Conseil.

Subventions de formulation de projets/programmes

46. Les requérants de projet/programme NIE sont éligibles pour présenter une demande de subvention de formulation de projet/programme (PFG) avec un concept de projet/programme, en utilisant le formulaire PFG approuvé par le Conseil. Le secrétariat examinera la demande et la transmettra au Comité d'examen pour une recommandation finale au Conseil. A PFG ne peut être accordée que lorsqu'un concept de projet/programme est présenté et approuvé.

47. Seules les activités liées aux coûts de pays sont éligibles à un financement par le biais d'une PFG.

48. Le requérant du projet/programme doit reverser tous les fonds non utilisés au Fonds d'affectation spéciale par le biais du fiduciaire.

49. Le requérant du projet/programme doit soumettre un document de projet/programme complet dans les douze (12) mois après le décaissement de la PFG. Aucune PFG visant d'autres projets/programmes ne peut être attribuée avant la soumission du document de projet/programme complet.

TRANSFERT DE FONDS

50. Le Secrétariat rédigera un accord juridique standard entre le Conseil et les institutions de mise en œuvre en utilisant le modèle approuvé par le Conseil, et tout autre document jugé nécessaire. Le secrétariat fournira ces documents à la signature par le président ou tout autre membre désigné à l'effet de le signer. Le Conseil peut, à sa discrétion, réexaminer tous les accords proposés.

51. Le fiduciaire procédera au transfert de fonds sur instruction écrite du Conseil, signé par le président ou tout autre membre du Conseil désigné par le président, et rendre compte du transfert de fonds au Conseil.

52. Le Conseil veillera à une séparation des fonctions entre l'examen et la vérification des demandes de transfert et l'émission d'instructions au fiduciaire de transférer des fonds.

53. Le Conseil instruira au fiduciaire de transférer des fonds par tranches, en fonction du calendrier de décaissement assortis de délais précis présentés avec le document complet de projet/programme. Le Conseil peut exiger une évaluation de la situation de l'institution d'exécution avant chaque transfert de tranche. Le Conseil peut également suspendre le transfert des fonds, s'il existe des preuves que les fonds ont été détournés.

54. Si une entité de mise en œuvre ne signe pas l'accord juridique type dans les quatre

(4) mois à compter de la date de notification de l'approbation de la proposition de projet/programme, les fonds engagés pour ce projet/programme seront annulés et conservés dans le Fonds d'affectation spéciale pour de nouveaux engagements.

SUIVI, EVALUATION ET EXAMEN

55. Le Conseil est responsable du contrôle stratégique des projets et programmes mis en œuvre avec les ressources du Fonds, conformément à son cadre de résultats stratégiques global, un *Cadre de résultats stratégiques du Fonds d'adaptation et du Cadre de Résultats du Niveau d'Effectivité et d'Efficience du Fonds d'adaptation* [[Available: <http://www.adaptationfund.org/sites/default/files/Results%20Framework%20and%20Baseline%20Guidance%20final.pdf>] pour appuyer les *priorités, les politiques et les principes directeurs du Fonds d'adaptation*. Le Comité d'éthique et des finances (CEF), avec le soutien du Secrétariat, suivra le portefeuille des projets et programmes du Fonds.

56. Le Conseil surveillera les résultats au niveau du fonds. Les entités de mise en œuvre veillent à ce qu'il y ait des moyens de mesurer et de suivre les résultats des entités d'exécution au niveau des pays-la. Le Conseil exige que les projets et programmes en cours d'exécution soumettent des rapports de situation annuels à l'EFC. L'EFC, avec le soutien du Secrétariat doit fournir un rapport annuel au Conseil sur la situation globale du portefeuille et les progrès faits pour la réalisation des résultats.

57. Tous les projets et programmes réguliers pour lesquels la mise en œuvre est achevée seront soumis à une évaluation finale par un évaluateur indépendant choisi par l'entité d'exécution. Tous les petits projets et programmes doivent faire l'objet d'une évaluation finale si cela est jugé approprié par le Conseil. Les rapports finaux d'évaluation seront soumis au Conseil dans un délai raisonnable après la fin du projet, tel que stipulé dans l'accord de projet.

58. Le Conseil exige l'alignement des objectifs et des indicateurs de tous les projets et programmes aux «objectifs et indicateurs du Cadre stratégique de résultats du Fonds. Chaque projet/programme intégrera des indicateurs pertinents du cadre stratégique dans son propre cadre de résultats. Tous les indicateurs ne seront pas applicables à tous les projets/programmes, mais au moins un des indicateurs de résultats de base doit être intégré.

59. Le Conseil se réserve le droit de procéder à des examens, des évaluations ou des enquêtes indépendantes sur les projets et programmes, si cela est jugé nécessaire. Les coûts de ces activités seront couverts par le Fonds. Les enseignements tirés des évaluations seront examinés par le Comité d'examen lors de l'examen des propositions de projet/programme.

60. Le Conseil a approuvé *Les Principes directeurs des évaluations finales des projets /programmes*. [Disponible à http://www.adaptationfund.org/sites/default/files/Guidelines%20for%20Proj_Prog%20Final%20Evaluations%20final.pdf]. Ces principes directeurs décrivent comment les évaluations finales doit être effectuées pour tous les projets/programmes financés par le Fonds d'adaptation, et au minimum, pour assurer la responsabilisation et l'apprentissage suffisants dans le cadre du Fonds. Ils doivent être complémentaires aux principes directeurs des entités de mise en œuvre sur l'évaluation finale.

61. Ce cycle de projet fera l'objet d'examen par le Conseil.

PASSATION DE MARCHES

62. Les marchés passés par les entités d'exécution ou l'un de leurs services doivent être effectués conformément aux principes de passation des marchés, aux bonnes pratiques de passation des marchés et à la réglementation des marchés internationalement reconnus, comme applicables à une Partie donnée. Les entités d'exécution doivent respecter les normes éthiques les plus élevées lors de la passation et de l'exécution des projets/programmes concrets d'adaptation.

63. La proposition de projet/programme soumis au Conseil inclura des moyens adéquats et effectifs pour punir et prévenir les malversations. Les entités d'exécution doivent informer sans délai, le conseil de toutes les instances de ce type d'agissements. Le Conseil se réserve le droit d'enquêter sur les anomalies qui peuvent se produire en ce qui concerne la passation des marchés.

SUSPENSION ET ANNULATION DU PROJET

64. A tout moment du cycle du projet/programme, soit à sa discrétion ou à la suite d'un examen-évaluation ou d'une enquête indépendante, l'EFC peut recommander au Conseil de suspendre ou d'annuler un projet/programme pour plusieurs raisons, notamment:

- (a) des irrégularités financières dans la mise en œuvre du projet/programme, et/ou
- (b) des violations matérielles, et une performance de la mise en œuvre défectueuse conduisant à la conclusion que le projet/programme ne peut plus atteindre ses objectifs.

65. Avant que le Conseil ne rende sa décision finale quant à la suspension ou l'annulation du projet/programme, il sera accordé à l'entité d'exécution concernée et à la DA l'opportunité de présenter ses opinions au Conseil.

66. Conformément à leurs obligations respectives, les entités de mise en œuvre procédant à la suspension ou à l'annulation de projets/programmes, après consultation avec le DA, doivent transmettre une justification détaillée au Conseil pour son information.

67. Le Secrétariat informera le Conseil sur une base annuelle sur tous les projets et programmes approuvés qui ont été suspendus ou annulés au cours de l'année précédente.

RESERVATIONS

68. Le Conseil se réserve le droit de réclamer tout ou partie des ressources financières allouées à la mise en œuvre d'un projet/programme, ou d'annuler des projets/programmes qui ont été découverts plus tard comme étant insuffisamment justifiés. Il est accordé à l'entité de mise en œuvre et à la DA une chance équitable de se consulter et de présenter leur point de vue devant le Conseil.

REGLEMENT DES DIFFERENDS

69. En cas de litige sur l'interprétation, l'application ou la mise en œuvre du projet/programme, l'entité d'exécution ou la DA doivent d'abord s'adresser à l'EFC à travers le Secrétariat par une demande écrite pour rechercher des éclaircissements. Au cas où le problème n'est pas résolu à la satisfaction de l'entité de mise en œuvre, le cas peut être porté devant le Conseil lors de sa prochaine réunion, à laquelle un représentant de l'entité de mise en œuvre ou de la DA pourrait également être convié.

70. Les dispositions de l'accord juridique type entre le Conseil et l'entité de mise en œuvre/DA sur le règlement des différends s'appliquent à tout différend qui pourrait survenir en rapport avec les projets/programmes approuvés en cours de mise en œuvre.

LES COÛTS ADMINISTRATIFS

71. Chaque proposition de projet/programme soumis au Conseil doit indiquer les frais de gestion demandés par l'institution de mise en œuvre, le cas échéant. Des propositions complètes doivent comporter un budget d'utilisation des frais de gestion. Le caractère raisonnable de la redevance sera examiné au cas par cas. Le montant de la redevance demandée ne doit pas dépasser le plafond fixé par le Conseil.

72. Des propositions de projet/programme complètes doivent comprendre une explication et une ventilation de tous les coûts administratifs liés au projet/programme, y compris les frais d'exécution.

A QUELLE ADRESSE FAUT-IL ENVOYER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

73. Toutes les demandes doivent être envoyées à :

Secrétariat du Conseil du Fonds d'adaptation

Tél: +1 202 473 0508

Fax: +1 202 522 3240/5

E-mail : secretariat@adaptation-fund.org

74. Un accusé de réception sera envoyé aux entités d'exécution requérantes dans une période ne dépassant pas une semaine de la réception de la demande de soutien. Toutes les propositions de projets soumises seront affichées sur le site Web du Conseil du Fonds d'adaptation. Le Secrétariat fournira des facilités qui permettront aux parties intéressées de présenter publiquement des commentaires sur les propositions.

EXAMEN DES POLITIQUES ET PRINCIPES DIRECTEURS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

75. Le Conseil soumettra ces politiques et principes directeurs de gestion et de fonctionnement à l'examen et les modifiera au besoin.

Annexe 2

DATE DE RECEPTION :
ID Du PROJET DU FOND D'ADAPTATION :
(Réserver uniquement au Secrétariat du Fonds d'adaptation)

PROPOSITION DE PROJET/ PROGRAMME
PARTIE I: RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET/PROGRAMME

CATEGORIE DU PROJET/PROGRAMME	Régulier
PAYS	Mauritanie
TITRE DU PROJET/PROGRAMME :	Renforcement de la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique sur la sécurité alimentaire en Mauritanie
TYPE D'ENTITE DE MISE EN OEUVRE	ENTITE MULTILATERALE DE MISE EN ŒUVRE
ENTITE DE MISE EN ŒUVRE :	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE
ENTITE D'EXECUTION :	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
MONTANT DU FINANCEMENT DEMANDE	7.803. 605 DOLLARS AMERICAINS (sur une période de 4 ans)

:

FIGURES, TABLEAUX ET ANNEXES

Figure 1	Mouvement des isohyètes en Afrique de l'Ouest
Figure 2	Oscillation multi-décennale de l'Atlantique
Figure 3	Scénario de changement climatique en Afrique
Figure 4	Climat et désertification due à l'action humaine
Figure 5	Carte des taux de malnutrition, de l'insécurité alimentaire et la zone du projet
Figure 6	Carte des zones de moyens de subsistance
Figure 7	Degré de dégradation des sols
Figure	Calendrier provisoire d'exécution du projet
Figure 9	Cadre institutionnel national
Figure 10	Fixation des dunes
Figure 11	Pépinière Locale économe en eau
Figure 12	Protection des zones vulnérables, Après 1, 2 et 3 ans
Figure 13	Implication des intervenants
Figure 14	Structure du projet de mise en œuvre

Liste des tableaux

Tableau 1	Caractéristiques de la sécurité alimentaire les zones agricoles
Tableau 2	Résultats attendus
Tableau 3	Avantages économiques, sociaux et environnementaux attendus
Tableau 4	Bénéficiaires du projet par effet
Tableau 5	Matrice d'évaluation des risques
Tableau 6	Plan de suivi et budget
Tableau 7	Calendrier de décaissement

CONTEXTE DU PROJET/PROGRAMME:

Les trois quarts du territoire de la Mauritanie, d'environ 1 million de kilomètres carrés sont désertiques, et environ 10 pour cent seulement sont des terres arables. Il est l'un des pays du Sahel les plus durement touchés par les sécheresses successives au cours des 30 dernières années¹. *Le Programme d'Action National d'Adaptation* de la Mauritanie (PANA, Programme national d'adaptation, 2004) identifie le pastoralisme et l'agriculture comme étant les secteurs les plus vulnérables au changement climatique, et met en évidence que l'insécurité alimentaire pourrait être exacerbée dans un scénario de hausse des températures et d'imprévisibilité des précipitations (voir ci-dessous) en raison de la baisse de la qualité et de la quantité de bétail et de la production agricole.

Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,433 seulement, la Mauritanie se classe 136^e rang mondial sur 169 pays². Le taux de pauvreté dans les zones rurales est de près de 60 pour cent, avec 30 pour cent de la population vivant dans l'extrême pauvreté³. Le pays a toujours connu d'importants déficits alimentaires avec une production d'à peine de 30 pour cent de ces besoins. Vingt-cinq pour cent de la population rurale vit dans l'insécurité alimentaire, et se concentrent dans les zones agro-pastorales dans le sud-est, zone visée par le projet proposé. La moitié des ménages ruraux n'ont pas accès à l'eau potable.⁵

Quarante pour cent de la population (estimée à environ 3,3 millions en 2011 et ayant doublé au cours des 25 dernières années) est âgé de moins de 14 ans. La faible densité globale de la population varie considérablement entre les régions, avec les plus fortes concentrations que l'on trouve dans la capitale Nouakchott, la ville portuaire de Nouadhibou, et le long du fleuve Sénégal, au sud. La part de la population urbaine a augmenté de 3 pour cent en 1960 à 41 pour cent en 2010. Cette rapide urbanisation⁶ est causée par un exode rural, où une combinaison de facteurs humains et induits par le climat conduit à la dégradation de la base de la production pour près d'un tiers de la population du pays. Néanmoins, en raison de la croissance démographique, le nombre absolu de personnes menant une vie nomade a également augmenté au cours des 25 dernières années. Il y a également un pourcentage plus élevé de femmes parmi ces groupes par rapport aux zones urbaines en raison de la migration des hommes à la recherche d'un emploi dans les villes.

Changement climatique : Tendances et scénarios

Le climat de la Mauritanie est chaud et sec avec des vents permanents, et ainsi le pays est fortement exposé aux effets de la désertification. La plupart des régions de la Mauritanie reçoit des précipitations très faibles dans le courant de l'année. La lisière sud, qui prolonge le Sahel, a une saison des pluies (qui atteint 200 mm de pluie par mois) qui est tributaire du mouvement de la Zone de Convergence Intertropicale qui oscille entre les tropiques du nord et du sud le long de l'année. Les variations dans les mouvements de latitude de l'ITCZ d'une année à l'autre cause de grande variabilité interannuelle (voir ci-dessous). La plupart des précipitations est concentrée entre Juillet et Septembre et des orages isolés sont de plus en plus fréquents, entraînant de fortes précipitations sur de courtes périodes et créant ainsi des inondations soudaines. Dans le même temps, une partie de la bande sud peut rester sans précipitations pendant plus d'une année.

La Mauritanie a connu de longues années de sécheresse dans les années 1970 et 1980 qui ont affecté la sécurité alimentaire dans les zones vulnérables clés. Selon la FAO, la pluviométrie moyenne a chuté considérablement de 30 à 60 pour cent, en fonction de la

zone agro-écologique. Cette baisse a entraîné le déplacement de la limite de l'aridité plus au sud, réduisant ainsi la quantité de terres propices à la production agricole et également mettant à rude épreuve les sources d'eau pour le bétail. L'isohyète 150 mm, calculée pour l'année 1977, 1987 a été placée près de l'emplacement de l'isohyète 250 mm de la période 1941 à 1970 - en d'autres termes, le désert s'est étendu d'une superficie de 150.000 km². Une diminution régulière des précipitations a été observée entre 1970 et 2000. La figure 1 montre comment les bandes de précipitations identiques se sont déplacées à environ 200 km vers le sud entre 1961 et 2001²⁹. En corrélation directe avec la réduction observée des précipitations, le désert a progressé de façon continue vers le sud.

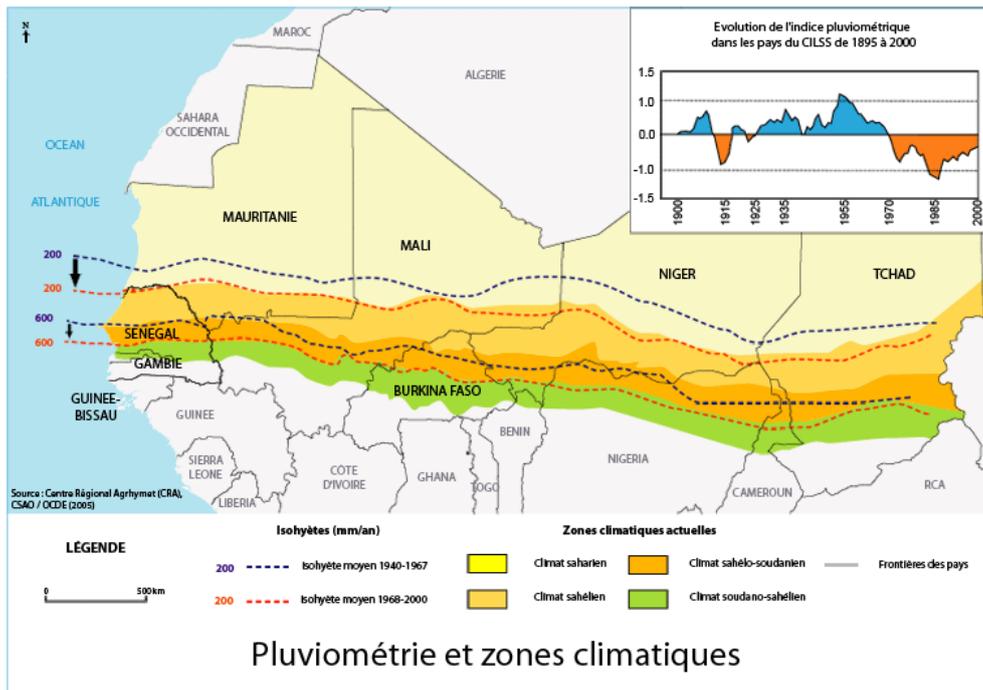


Fig. 1: Mouvement des isohyètes

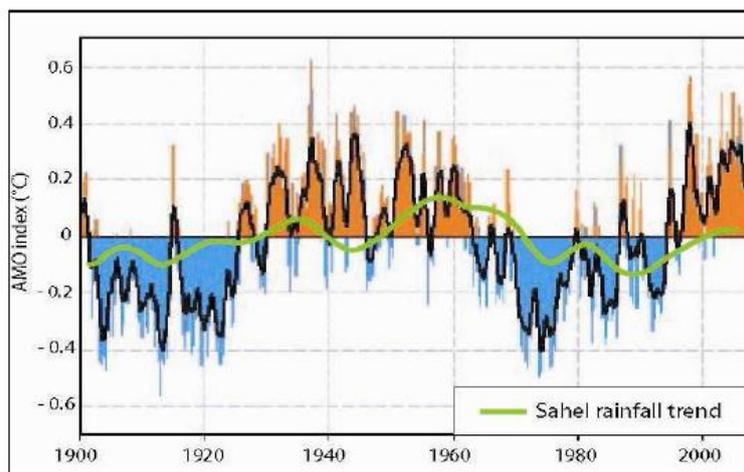


Fig. 2: Oscillation multi-décennale atlantique

La figure 2 montre l'indice de l'oscillation atlantique multi-décennale (Amoi), qui mesure la température de surface moyenne de l'Atlantique Nord, à l'exclusion de la tendance à long

²⁹ Centre Régional AGRHYMET (CRA), CSAO / OCDE (2005)

terme d'une augmentation de la température due au réchauffement climatique. La figure montre une corrélation étroite entre l'Amoi et la pluviométrie au Sahel.

La diminution des précipitations et la sécheresse persistante dans le Sahel des années 1960 aux années 90 (ligne verte) résultent de la combinaison de la tendance au réchauffement de l'océan Indien équatorial (représenté en signe inverse par la ligne orange) avec le refroidissement multi-décennale de l'Atlantique Nord (ligne bleue). Ce concours de circonstances n'avait pas eu lieu au cours des 100 dernières années de l'observation des températures de surface de la mer (SST) et des précipitations, ce qui suggère que la sécheresse pourrait avoir résulté d'influences anthropiques. Le réchauffement de l'Océan Indien Equatorial depuis les années 1960 est conforme à l'attente de réchauffement de la planète associée à l'influence accrue de l'effet de serre anthropiques (Barnett et al 2005; Du et Xie, 2008)³⁰.

30 Alors que le réchauffement de l'océan Indien met en évidence la contribution de précipitations au Sahel de la tendance à long terme de linéaire attendue de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'alternance de décennies chaudes et froides de la température de surface de la mer dans l'Atlantique Nord met l'accent sur l'influence de la variabilité naturelle décennale (Knight et al., 2006; Ting et al 2009). Cependant, le refroidissement de l'Atlantique Nord est peut-être aussi attribuable en partie à l'influence anthropique: que la concentration atmosphérique des aérosols sulfatés, un sous-produit de la combustion de combustibles fossiles, a augmenté avec l'industrialisation tout comme la réflexion du rayonnement solaire vers l'espace, un effet de refroidissement net que partiellement contrebalancé le réchauffement dans l'hémisphère nord (Rotstayn et Lohmann, 2002; Chang et al 2010).

Ce changement de l'océan influence des précipitations est une caractéristique régionale plus large qui a causé la baisse des pluies de mousson (Juin-Septembre) et la baisse des précipitations pendant Avril-Juin à des latitudes au sud de 10 ° N en Afrique de l'Ouest (Giannini et al. 2008). Cette région comprend la région de la source du fleuve Niger qui fournit de l'eau pour l'irrigation et la sécession des inondations, ce qui permet à l'agriculture dans la région centrale / sahélienne du Mali où la pluviométrie est limitée. Par conséquent, les changements des régimes de précipitations peuvent avoir un impact négatif à la fois sur l'agriculture pluviale et irriguée.

L'avancée du désert vers le sud est plus inquiétante car elle a persisté alors même que les variations climatiques à moyen terme en raison de l'ITCZ ont entraîné des sécheresses moins prononcées depuis le début des années 1990. C'est parce que la pluviométrie n'a pas augmenté comme cela a été le cas dans la période comparable de l'oscillation positive entre 1930 et 1960. Cela signifie qu'une fois l'oscillation présente recule à des niveaux comparables aux années 70 et 80, avec une période de sécheresse prolongée qui l'accompagne, on peut s'attendre à une nouvelle accélération de la désertification.

Pour ce qui est de la température, le Profil de Changement Climatique de Pays du PNUD montre que la température moyenne annuelle en Mauritanie a augmenté de 0,9 ° C depuis 1960 (un taux moyen de 0,19° C par décennie) et que le taux de croissance est plus rapide durant la saison chaude et sèche, qui est de 0,34°C par décennie. La température annuelle moyenne devrait augmenter de 1, 3 à 3,8°C à l'horizon 2060, et de 1,8 à 6,0°C vers les années 2090. Les séries de projections à l'horizon 2090 pour tout scénario d'émissions est de 1,5 à 2,5°C.

Fig. 3: Scénario de CC en Afrique (OECF, 2007)

Le rythme du réchauffement prévu est plus rapide dans les régions de l'intérieur du pays que dans celles plus proches de la côte. Les projections montrent une augmentation substantielle de la fréquence des jours avec des températures supérieures à la normale et des nuits qui sont en dessous de celles-ci. La deuxième communication nationale de la Mauritanie indique que les précipitations diminueront au moins de 20 pour cent (voir la figure 3)³¹. Les résultats des différents modèles qui envisagent des scénarios plus ou moins secs ou humides suggèrent que les précipitations devrait tendre vers une diminution allant de -65 à +28 %.

Impacts du changement climatique

La tendance à la baisse des précipitations serait préjudiciable aux zones de production agropastorales dans des environnements marginaux avec une pluviométrie moyenne. Un autre souci reste la possibilité de voir les précipitations se produire moins fréquemment mais plus intensément dans ces zones, ce qui conduit à des années plus arides et de plus en plus d'inondations.

Jusqu'en 1980, 70% des Mauritaniens étaient des nomades et des agriculteurs de subsistance. Au cours des trente dernières années, les sécheresses récurrentes ont forcé beaucoup de ces personnes à se déplacer vers les villes. Mais les villes ont du mal à faire face à l'afflux. Il y a un taux élevé de chômage et un sérieux manque de services sociaux. Près de la moitié de la population de la Mauritanie, et 75 pour cent des populations démunies du pays, dépendent encore de l'agriculture et de l'élevage. Et ces activités génèrent environ un tiers du PNB du pays. Pour ces raisons, que le gouvernement a fait de la production rurale

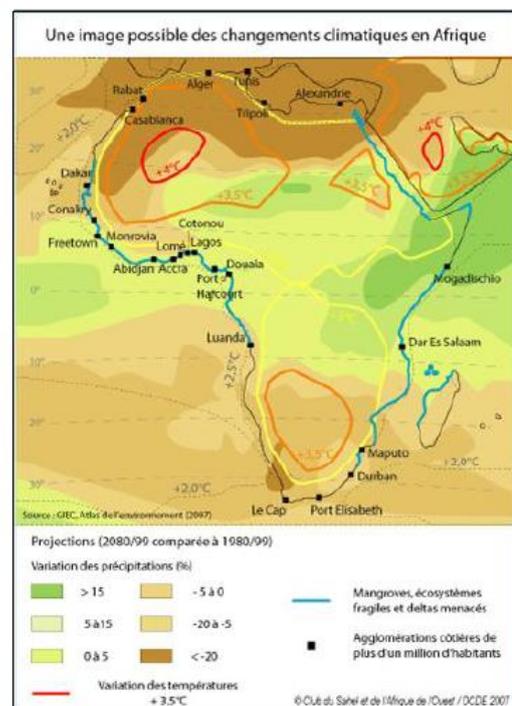


Fig. 3: Africa CC Scenario (OECF, 2007)

³¹ Il est à noter que la diminution globale des précipitations n'exclut pas des augmentations locales, qui ont été observées de plus en plus au cours des dernières années, entraînant des inondations dans des zones basses combinées avec l'insuffisance des installations de drainage

une priorité pour la rendre plus résiliente aux effets néfastes du changement climatique. Le Programme d'Action National d'Adaptation de la Mauritanie identifie la désertification et son impact sur les terres et les ressources en eau et à leur tour leur impact, sur les moyens de production et la sécurité alimentaire comme une question majeure, en mettant en exergues que le pastoralisme et l'agriculture sont les secteurs les plus vulnérables dans le pays.

Les pratiques agricoles et d'élevage ont toujours été précaires dans le climat chaud et sec du pays. Les cultures sous-pluie et de « *derrière barrage* » sont les principales méthodes de culture et ont longtemps été exposées à la variabilité des précipitations. Les systèmes de production agricole ne sont pas développés et les quantités d'engrais sont faibles voire inexistantes. Pendant des milliers d'années, les éleveurs et les agriculteurs ont développé des stratégies d'adaptation pour faire face aux variations du temps. Ces populations se sont surtout opté pour le déplacement vers des zones moins chaudes et sèches et moins peuplées où elles peuvent développer et protéger les ressources en eau. Au cours des dernières années, la diversification agricole, l'émigration temporaire et l'emploi se sont ajoutés aux stratégies d'adaptation.

Aucune de ces stratégies n'est aussi solide qu'elle ne l'était en raison du changement climatique. Le changement climatique a également exposé les sols sans protection, augmenté les températures et asséché des puits, et a compromis les pratiques de gestion des terres qui étaient au moins marginalement durable. Depuis 1968, la période de croissance des plantes a diminué de 20 à 30 jours³². On estime que, depuis 1970 quelques 150.000 km² de la Mauritanie sont devenus désertiques³³, avec des lots de populations qui désertent constamment les zones devenues inhabitables. En conséquence, il y a eu une réduction du cheptel et une sédentarisation des troupeaux autour des grandes agglomérations. Les maladies animales sont en hausse et les pertes animales sont de plus en plus fréquentes.

La dégradation continue d'être aggravée par des sécheresses récurrentes, contribuant ainsi à l'expansion du désert et à la réduction de la superficie cultivable. En conséquence, un nombre plus important de personnes mènent des activités agricoles et d'élevage dans des zones très réduites ; ce qui a comme conséquence une concurrence accrue entre l'agriculture et l'élevage. Aussi les agriculteurs utilisent de plus en plus des sols marginaux sensibles à l'érosion. La sédentarisation à grande échelle se reflète dans la prolifération des villages le long des axes de transhumance et des routes bitumées. Entre les villages et en leur sein, il ya une disparité croissante des richesses, favorisant ainsi ceux qui ont les moyens d'acquérir des terres et du bétail et appauvrissant davantage les agriculteurs et les éleveurs qui leur vendent leurs biens durant les périodes de soudures. En somme, les éleveurs traditionnels abandonnent leur mode de vie nomade, vendent leur bétail et deviennent plus démunis.

Le revenu agricole moyen est inférieur au seuil de pauvreté. En raison de leur nature sédentaire, les systèmes liés à l'agriculture sont vulnérables à la disponibilité des pâturages. Bien que les nomades aient un accès traditionnel à ces ressources, il existe une concurrence et des tensions avec d'autres usagers. En conséquence, les revenus sont maigres, forçant les gens à vendre leurs animaux à des prix qui ne leur permettent pas d'acheter le capital productif. Certains tentent de s'adapter en trouvant des sources de revenus supplémentaires, souvent la coupe des arbres pour la production de charbon de bois. Quand tout le reste échoue, ils migrent vers les villes. L'effet global sur les revenus

³² Gouvernement de la Mauritanie, PAN-LCD

³³ Gouvernement de la Mauritanie, PAN-LCD

ruraux et la sécurité alimentaire en milieu rural peut être dévastateur. Selon la FAO³⁴, la production alimentaire intérieure a diminué au cours des quarante dernières années. L'indice³⁵ de la production a chuté de 161 en 1969-1971 à 97 en 2005-2007. Cette production agricole réduite entraîne une réduction des revenus des populations rurales, ce qui exacerbe la pauvreté et la diminution de leur pouvoir d'achat pour acheter de la nourriture. Les ménages ruraux démunis allouent jusqu'à 80 pour cent de leur revenu à la nourriture, et la plupart d'entre eux ont dû réduire d'autres dépenses comme la santé et l'éducation, vendre leurs actifs et réduire leur consommation de viande et de produits laitiers. La malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6-59 mois est de 12,5 pour cent à l'échelle nationale - bien au-dessus du seuil de l'Organisation mondiale de la santé - avec des sommets supérieurs à 18 pour cent³⁶. La malnutrition chronique affecte plus du tiers de la population dans le centre du pays, et le sud-est qui sont les régions visées par le projet proposé.

Engagement du Gouvernement à Surmonter les obstacles à l'Adaptation

Principalement en raison de son climat précaire, la Mauritanie est l'un des plus grands bénéficiaires de l'aide des bailleurs de fonds en Afrique sub-saharienne. Initiatives de développement agricole et rural ont constitué l'essentiel de l'aide dans le but de stimuler l'économie rurale, l'amélioration de la productivité agricole, la promotion de la gestion durable des terres et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Cependant, ces interventions et d'autres qui ne parviennent pas à construire explicitement la résilience des populations locales aux changements climatiques et à surmonter les obstacles à l'adaptation peuvent ne pas être durables.

Le projet est proposé par le Ministère Délégué à l'Environnement et au Développement Durable (MDEDD) comme un élément clé dans la stratégie nationale d'adaptation (PANA, 2004), qui sera mis à jour en partie sur la base des informations utilisées et des consultations effectuées pour l'évaluation et le lancement du projet, ainsi que par une réponse aux préoccupations exprimées dans la deuxième communication nationale du gouvernement. Le projet s'appuiera sur les efforts d'un certain nombre d'interventions antérieures qui ont porté sur la gestion des ressources naturelles (voir la section F), pour répondre de manière plus explicite aux impacts du changement climatique sur la dégradation des ressources et la sécurité alimentaire et la capacité des collectivités à planifier et à atténuer les chocs climatiques. Le projet représente également la volonté du gouvernement de développer d'autres stratégies de base plus concrètes, y compris le nouveau cadre stratégique de réduction de la pauvreté (2011-15), le Plan d'action national pour l'environnement (PANE) et la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Ces programmes marquent un changement important dans l'approche du gouvernement en ce sens qu'ils reconnaissent explicitement le rôle important que les agro-pasteurs jouent en tant que gardiens de l'environnement et s'engagent à renforcer leur prise de conscience et la capacité de prendre des mesures allant au-delà de la gestion des ressources naturelles pour lutter contre la nécessité pour davantage de durabilité à long terme dans le contexte du changement climatique.

De manière urgente, le gouvernement reconnaît la nécessité à travers le projet, de briser les barrières existantes à l'adaptation, y compris: 1) le manque d'information à tous les niveaux sur la compréhension et la gestion des risques climatiques, 2) les faibles capacités locales et nationales à élaborer des stratégies et des mesures d'adaptation au changement climatique

³⁴ FAO. Bilan alimentaire Mauritanie 2005-2007.

³⁵ L'indice de la production agricole de la FAO montre l'importance relative de la production agricole annuelle par rapport à une valeur de base de 100 en 1999-2001.

³⁶ UNICEF, le suivi et l'évaluation standardisée de secours et de transition (SMART), 2010

et à assurer leur diffusion et leur reproduction, 3) la pauvreté et le manque de ressources pour investir dans les sols et l'eau pour préserver les actifs au niveau des ménages et de la communauté et, 4) le manque de solutions de rechange aux stratégies d'adaptation à court terme et non viables, et, 5) la fragmentation institutionnelle qui résulte de l'absence d'une stratégie cohérente et des projets complémentaires.

Le gouvernement comprend que la désertification et son expansion vers le sud n'est pas exclusivement causés par le changement climatique. Au contraire, elle est le résultat d'un certain nombre de facteurs imbriqués, dont la plupart sont d'ordre humains, en particulier le surpâturage et la déforestation.

La figure 4³⁷ illustre la corrélation mutuelle entre les facteurs climatiques et ceux causés par l'homme auxquels le projet entend répondre. Cette image ne représente pas un modèle scientifique, mais sert à illustrer la relation entre les facteurs naturels et humains les plus importants qui contribuent à la détérioration observée. D'autres facteurs incluent les changements de température (qui sont encore difficiles à prévoir, y compris leurs effets sur la croissance des plantes, l'évaporation, etc.) et des vents qui peuvent avoir des impacts significatifs sur l'érosion des sols et l'avancée du désert.

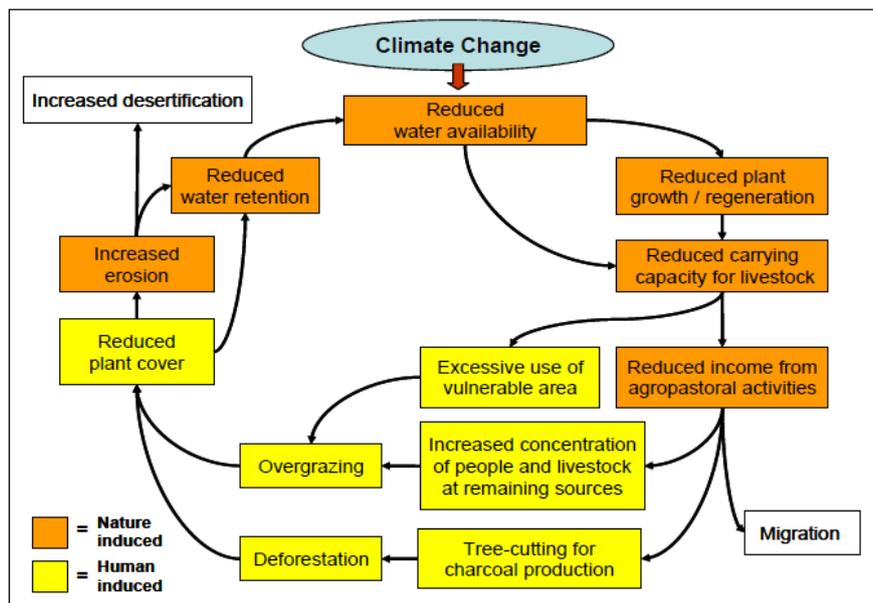


Fig. 4: La désertification due à l'action combinée de l'homme et du climat

Zone du projet et les groupes cibles

La zone du projet (figure 5) s'étend de la bande sud du pays, couvrant les zones aux taux les plus élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition³⁸.

³⁷ La Figure et l'explication sont basées sur le Plan d'action national de Lutte contre la désertification du Gouvernement de la Mauritanie,

³⁸ L'est et le sud sont des régions agro-pastorales et représentent les zones d'insécurité alimentaire en Mauritanie, en particulier pendant la période de soudure Avril-Septembre. Le Bilan 2009 de la sécurité alimentaire du PAM estime que 21 pour cent de la population était d'insécurité alimentaire (9 pour cent en insécurité alimentaire sévère et 12 pour cent en insécurité alimentaire modérée). L'insécurité alimentaire le plus élevé a été constaté dans les régions du sud-est: Hodh Chargui est (48 pour cent), de l'Assaba (28 pour cent), du Gorgol (28 pour cent), du Hodh el Gharbi (24 pour cent) et du Tagant (17 pour cent).

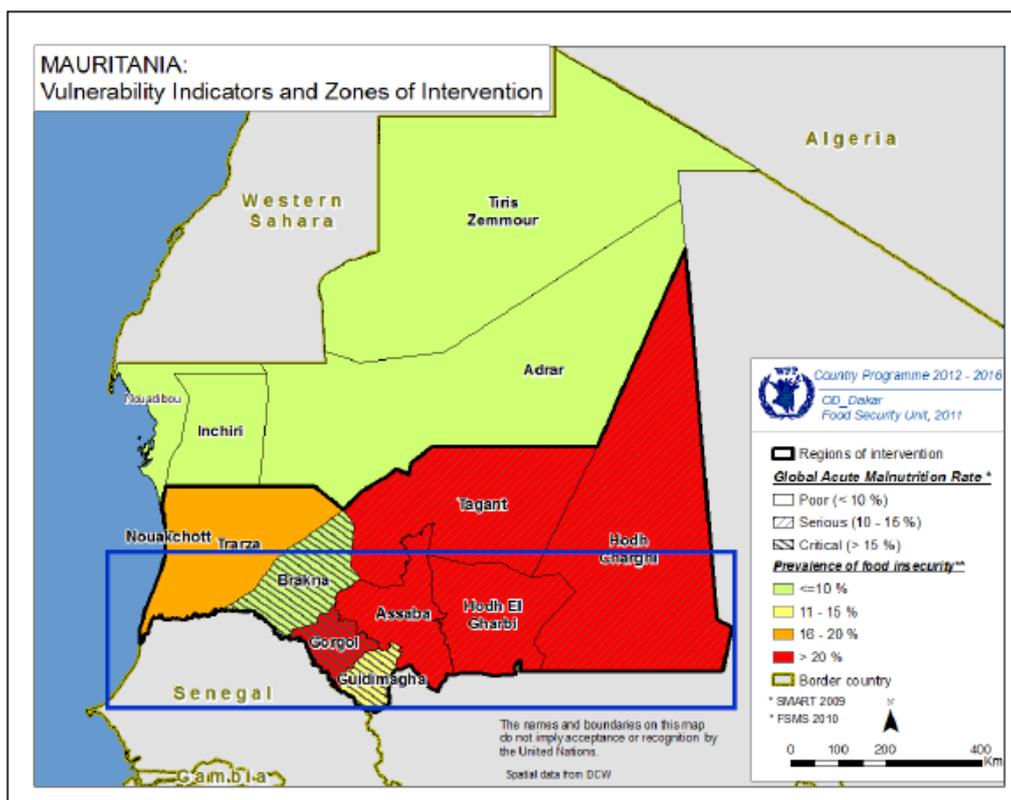


Figure 5: Carte avec les taux de malnutrition, l'insécurité alimentaire et la zone du projet (couleur bleu)

La zone du projet couvre principalement les zones de production des pasteurs transhumants, des agro-pasteurs, et les zones pluviales – **Zones de production rurale 4, 5 et 6** respectivement dans la figure 6 et le tableau 1, ci-dessous. Les régions suivantes (wilayas) participeront au projet:

- Trarza
- Brakna
- Gorgol
- Tagant
- Assaba
- Gudimaka
- Hodh El Gharbi
- Hodh El Chargui

Dans chaque région, le projet travaillera avec 2-3 groupes de villages, chacun regroupant 5-6 villages en fonction de leurs caractéristiques écologiques et socio-économiques. La méthodologie utilisée pour ce genre de regroupement a été créée et testée par la coopération entre le MDEDD et de la Coopération internationale allemande (GIZ) dans le cadre des ³ Programme de Gestion Décentralisée De Ressources Naturelles (ProGRN I + II, voir description ci-dessous).

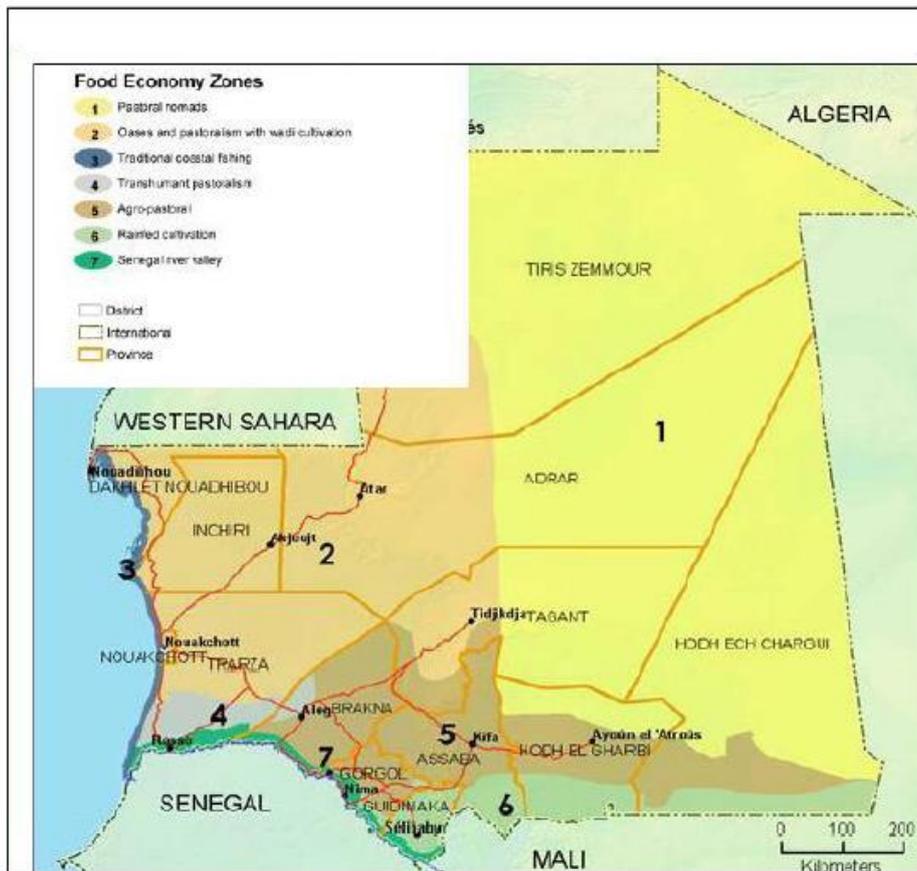


Fig. 6: Carte des zones de moyens d'existence (Fews-NET)

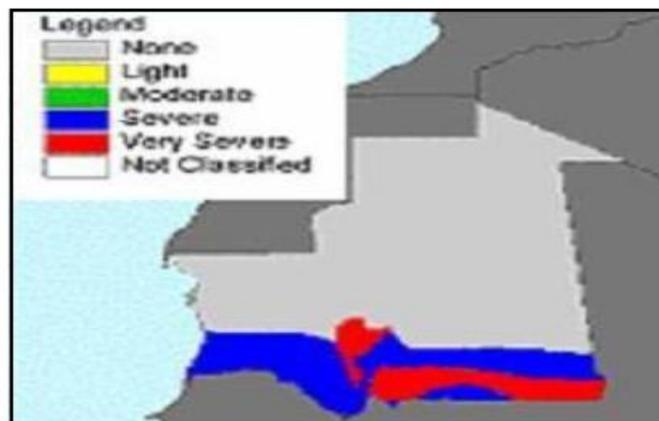


Fig. 7: Degré de dégradation des sols (PANA 2004)

La zone de projet est l'endroit où la dégradation des sols est identifiée comme étant « sévère » ou « très sévère » voir figure 7

Tableau 1: Caractéristiques de la sécurité alimentaire dans les zones agricoles

Zone Agro-écologique	Régions	Caractéristiques et situation de la sécurité alimentaire
Zone 1- Nomades pastoraux	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande partie de l'Adrar, Hodh El Chargui, Tagant et Tiris Zemmour • Environ la moitié du Hodh El Gharbi 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone ayant la plus faible densité de population du pays • précipitations insuffisante pour les cultures. Pastoralisme exclusif • toutes les céréales et autres produits de consommation essentiels doivent être achetés, à travers la vente du bétail et des produits d'origine animale ou des revenus du travail occasionnel (par exemple bergers de troupeaux de bétail pour les familles les plus riches). • La production de lait: Août-septembre (chameau, bovin, ovin), Décembre-Janvier (chèvres) et Février - mars (chameaux). • Période de soudure Juin-Juillet
Zone 2-agro-pastoralisme et cultures dans les oueds et oasis	<ul style="list-style-type: none"> • Inchiri, Trarza • une petite partie du Tagant et du Tiris-Zemmour • (Villes de Nouakchott et Nouadhibou) 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone aride et semi-aride • la production de dattes n'est rentable que pour quelques familles, mais c'est une source d'emplois réguliers. vente de la récolte en Août-Novembre • principalement le bétail, mais dans des oasis et des cours d'eau temporaires (wadis) et à côté de 2 grandes villes côtières, offrent au marché des produits locaux et des emplois saisonniers ainsi que des envois d'argent venant des immigrés. • Récolte et vente de légumes et de récoltes de céréales : Janvier-Février • Production de lait: Août-Septembre (Chameau, bovin), Décembre-Février (moutons)
Zone 3 Pêche artisanale côtière	L'ensemble de la côte ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Faible densité de population • Prix rémunérateur et stable permettant aux pêcheurs de subsister. • période de prix bas: Août-octobre • Principales contraintes: la distance // aux villes, marchés et services
Zone 4-pastoralisme transhumant	Une partie du Trarza	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau pour la culture insuffisante, mais des pâturages relativement bons • proximité de la route entre Nouakchott et la ville frontière de Rosso donne accès à un réseau commercial pour le lait frais • La production de lait: Août-novembre (bovin), et de juillet à septembre (ovins, caprins) • Environ 20% des ménages ont perdu leur bétail et vivent du travail occasionnel autour des villages.
Zone 5 agropastorale	<ul style="list-style-type: none"> • une grande partie de l'Assaba, le Brakna et le Gorgol • Environ la moitié du Hodh El Gharbi • Une petite partie du Hodh El Chargui 	<ul style="list-style-type: none"> • Vaste zone, considérée comme la plus pauvre et la plus soumise à l'insécurité alimentaire • La majorité des ménages combinent l'agriculture et de l'élevage. Ceux qui dépendent de l'élevage vivent mieux normalement. • Suite à des catastrophes naturelles (principalement de la sécheresse), la plupart des populations ont migré vers les villes • Récolte: Octobre-décembre (cultures sous pluie) et Janvier-Mars (vallées) • La production de lait: Août-Octobre • Migration pour le travail saisonnier: Février-Juin • Période de soudure: Août-Septembre

Zone 6 Cultures pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande partie du Guidimakha • une petite partie du Hodh El Gharbi et du Gorgol 	<ul style="list-style-type: none"> • la zone la plus peuplée du pays • Principale zone de production sous pluie de sorgho et de mil • Récoltes: Octobre-Décembre (cultures pluviales) et Janvier-Février (vallées) • l'élevage est privilégié à cause de la proximité des pâturages saisonniers au Mali et au Sénégal • La production de lait: Juillet-octobre et Février-Mars • Une part importante de la population des travailleurs migrants saisonniers (vers les villes) et à l'étranger (au nord du Mali), principalement entre Mars et Juin • l'insécurité alimentaire survient seulement durant les très mauvaises années. • période de soudure: Août-Septembre
Zone 7 Vallée du fleuve Sénégal	<p>La totalité de la bande, y compris de petites parties du Brakna, Guidimakha, du Gorgol et du Trarza</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zone avec la plus forte densité de population • Riz irrigué est la principale niche de production, mais pas toujours compétitif avec le Sénégal, et en fonction des intrants coûteux. • récoltes: Juin-juillet (riz de contre-saison), Octobre-novembre (riz sous pluie) et Février-mars (céréales après les crues du fleuve). • production de lait (limité): Août-Janvier (bovin, ovin) et Novembre-janvier (chèvres) • Concurrence avec les travailleurs migrants en provenance d'autres zones. Principale saison de migration reste Mars-Juillet. • Dépendance à l'égard des envois d'argent venant des immigrés vers la ville et le Mali • la pauvreté généralisée

Le projet se concentrera sur la fourniture de services techniques au personnel chargé de la vulgarisation du gouvernement et des dirigeants communautaires. Il vise également à créer des opportunités pour la communauté par le biais de la nourriture ou des programmes argent-contre-travail pour environ 84 000 ménages qui sont les plus en insécurité alimentaire et les plus vulnérables au changement climatique. Ces ménages ont les caractéristiques suivantes³⁹:

- 1) Ils vivent sur un terrain familial de 1,3 ha en moyenne, variant entre 0,5 ha en zone pastorale et de 2,4 ha pour l'agriculture pluviale⁴⁰.
- 2) Ils ne possèdent que quelques têtes de bétail, principalement des chèvres, et moins fréquemment des bovins.
- 3) Ils n'ont pas un accès direct au fleuve Sénégal ou à une autre source d'eau relativement abondante, dans la mesure où les terres basses du bord du fleuve sont occupées par des villages densément peuplés.
- 4) Ils dépendent entièrement des précipitations.
- 5) Ils vivent souvent sur des terres marginales, dans le voisinage immédiat et de façon constante des dunes de sable
- 6) Ils sont sans revenu, comme cela a été établi par l'Observatoire de sécurité alimentaire (une évaluation de la prévalence des facteurs de production dans la région.)⁴¹

³⁹ FEWSNET. Profil des moyens de production de la Mauritanie. USAID. Mars 2005.

⁴⁰ CSAO-CILSS. profil de sécurité alimentaire en Mauritanie, Avril 2008; PAM, complète la sécurité alimentaire et l'évaluation de la vulnérabilité (CFSVA), 2006

⁴¹ PAM, l'étude des données secondaires sur la sécurité alimentaire en Mauritanie, Avril 2011

- 7) Ils dépendent pour leurs moyens de subsistance de petites activités irrégulières, impliquant un emploi quotidien ou saisonnier offert par les ménages les plus riches (souvent sous forme de paiement en nature tels que le lait du bétail), ou sur la migration saisonnière ou permanente des membres du ménage.
- 8) En corrélation directe avec leur pauvreté, leur niveau d'apport calorique est trop faible⁴².
- 9) Ils ne produisent pas suffisamment de nourriture pour leur propre consommation et dépensent entre 75-78 pour cent de leur revenu sur l'alimentation⁴³.
- 10) Ils sont donc très vulnérables à la volatilité des prix alimentaires.

Les caractéristiques socio-économiques supplémentaires de la zone agro-pastorale peuvent être trouvées dans l'annexe 2.

L'Adaptation dans ces régions doit aller au-delà des activités routinières. Il faudra commencer par l'enracinement de l'appropriation des interventions dans les communautés, relier les actions communautaires par le soutien des organes techniques dans le domaine, s'assurer qu'il existe des institutions au niveau national qui mettent en place une politique de soutien et un environnement réglementaire, et veiller à ce que la stratégie nationale globale d'adaptation au changement climatique est renseignée par les leçons qui viennent du terrain.

Vaincre les obstacles à l'adaptation réussie sera difficile. Encourager la propriété chez les personnes très pauvres, dont le premier réflexe face aux chocs climatiques est de vendre leurs biens, et souvent de migrer, nécessitera une ample et profonde présence sur le terrain pour sensibiliser sur les menaces climatiques et les options d'adaptation et inspirer la confiance que des solutions peuvent être trouvées. Les connaissances spécialisées dans le domaine du changement climatique ne peuvent pas être confinées à l'intérieur du bureau météorologique des ministères en charge de l'environnement. Les délégations régionales et les représentants des ministères et les agences en charge doivent être formés et avoir la capacité et les ressources pour desservir une vaste zone géographique. Une adaptation réussie nécessitera un accent particulier sur l'autonomisation des femmes, qui font de plus en plus l'essentiel de la main d'œuvre dans ces domaines. Et il faudra trouver un moyen pour améliorer l'insécurité alimentaire immédiate pour donner aux personnes des incitations à adopter des stratégies et des pratiques de résilience aux chocs climatiques.

⁴² Voir par exemple la sécurité alimentaire et l'évaluation de la nutrition 2009, le PAM / Nourriture Système de surveillance de la sécurité du PAM

⁴³ Étude des données secondaires sur la sécurité alimentaire en Mauritanie, Avril 2011

II. OBJECTIFS DU PROJET/PROGRAMME

Le projet vise à promouvoir une meilleure gouvernance de l'environnement à travers le suivi écologique, la gestion et le partage de connaissances sur le changement climatique, la mobilisation et la participation des communautés à s'adapter au changement climatique et de produire des ressources vivrières sûres et résilientes. Ces activités sont une priorité dans le plan de décentralisation du gouvernement et la mise en œuvre accélérée des stratégies nationales d'adaptation et de protection de l'environnement au niveau local poursuivi par le MEDD.

Le projet appuiera le personnel technique du gouvernement et les ONG locales à accéder, analyser et utiliser l'information liée au climat en relation avec la sécurité alimentaire, les vivres et les données de vulnérabilité et de soutenir les communautés en facilitant les processus participatifs de définition des priorités locales. Les communautés seront aidées dans l'élaboration de leurs propres plans d'adaptation, et leur mise en œuvre de manière à assurer la pérennité des biens qu'elles créent.

L'objectif global du projet est de renforcer la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire. Cet objectif sera poursuivi par (a) le renforcement des services de l'État pour soutenir les communautés dans leur développement participatif et la mise en œuvre de l'adaptation locale et les plans de gestion des ressources naturelles (composante 1), et (b) mobiliser les communautés à investir dans la résilience et l'adaptation au changement climatique (composantes 2 et 3).

Les objectifs du projet sont parfaitement alignés sur le cadre de résultats du Fonds d'adaptation au niveau des résultats. L'alignement est illustré à l'annexe 5.

<u>Composante 1 :</u>	Appuyer les services techniques et les communautés qu'ils servent à (a) mieux comprendre les risques climatiques, leurs impacts sur les ressources et la sécurité alimentaire ; et (b) faciliter la planification décentralisée et participative de l'adaptation.
Objectif :	Renforcer la compréhension et la capacité des services gouvernementaux et des communautés qu'ils servent à faciliter et à réaliser une planification participative de l'adaptation
<u>Composante 2:</u>	Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées par la planification d'adaptation communautaire qui visent à lutter contre la désertification et la dégradation des terres
Objectif:	Améliorer la viabilité à long terme des écosystèmes productifs nécessaires pour soutenir des ressources vivrières sûres et résilientes aux effets du climat.
<u>Composante 3:</u>	Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptations identifiées par la planification d'adaptation communautaire qui vise à diversifier et à renforcer les ressources vivrières des populations les plus vulnérables
Objectif 3:	Accroître la résilience et la sécurité alimentaire des communautés et des ménages grâce à la diversification des moyens de subsistance et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le projet consiste en une stratégie en deux étapes :

1) Le premier objectif sera la création et le renforcement de la capacité institutionnelle et technique pour une planification d'adaptation bien informée, participative et communautaire. En vertu de la composante 1, la capacité des services techniques régionaux et des dirigeants communautaires sera renforcée pour récupérer, analyser et transmettre les informations pertinentes sur le changement climatique,

En commençant par l'analyse de la vulnérabilité et par la suite diriger et orienter la mise en place de groupes de villages et les aider à préparer des plans d'adaptation à base communautaire.

L'analyse de la vulnérabilité permettra de déterminer les villages où les plans d'adaptation seront mis en œuvre, où des groupes de villages peuvent être formés selon l'écosystème/ paysage et les conditions socio-économiques, les critères de sélection des ménages participants (dépourvus de biens, dépourvus de tout autre revenu, etc.); et le calendrier de réalisation des interventions. Les critères de sélection spécifiques seront déterminés par un processus participatif avec les communautés, qui seront directement impliquées dans le processus de sélection et d'organisation des travaux en vue de la création de biens.

2) Les composantes 2 et 3 se focaliseront sur la mise en œuvre des plans d'adaptation à travers la fourniture d'une assistance technique, un soutien matériel et en nourriture et argent contre travail et de la formation. Au cours de la mise en œuvre de ces composantes, la formation dispensée aux services techniques régionaux et aux communautés en vertu de la composante 1 se poursuivra.

Les équipes régionales seront formées, dirigées par les représentants régionaux du MEDD (ou DREDD), et notamment les services techniques compétents (par exemple, le personnel de vulgarisation agricole et de développement rural), et ils seront pris en charge par les partenaires contractuels, y compris les organisations de la société civile et les partenaires du secteur privé. La DREDD sera responsable de veiller à ce que les équipes régionales donnent des conseils d'orientation et une supervision technique nécessaire aux collectivités, et elle sera responsable du suivi et des rapports. Grâce à cette responsabilité, la DREDD aura à maintenir un appui aux communautés après la clôture du projet, et en plus étendre ce soutien à d'autres groupes de villages et régions.

Un calendrier provisoire de mise en œuvre détaillant cette approche est illustré ci-dessous:

Fig. 8: Calendrier indicatif de mise en œuvre du projet (le calendrier de décaissement apparaît à la page 50)

Composantes et Financement du Projet/Programme:
TABLEAU 2: RESULTATS ATTENDUS (BUDGET basé sur des résultats ainsi que des notes budgétaires fournies en annexe 1)

Composantes du projet	Effets	Produits	Demande de financement (US \$)	Autre financement (US \$)
<p>1. Appui aux services techniques et aux collectivités qu'ils servent à mieux comprendre les risques climatiques, leur impact sur les ressources de subsistance et la sécurité alimentaire, et mettre en place des plans et des mesures d'adaptation pertinents et réalistes</p>	<p>1.1 Services techniques renforcés pour accéder et analyser le changement climatique en rapport avec les données sur la sécurité alimentaire, les ressources de subsistance et la vulnérabilité, suivre le développement local, et mobiliser et soutenir les communautés.</p> <p>1.2 Renforcement des capacités de l'Etat en matière d'analyse des menaces, risques et de la vulnérabilité en élargissant les méthodologies actuelles d'analyse de la vulnérabilité pour couvrir les menaces climatiques et le suivi des changements dans les paysages à l'aide des technologies SIG.</p> <p>1.3 20 associations inter-villageoises créées et soutenues</p> <p>1.4 Communautés formées sur les menaces du changement climatique et les mesures d'adaptation qui réduisent la vulnérabilité en particulier celles liées à l'insécurité alimentaire.</p> <p>1.5 100 villages, regroupés selon leur contexte, écosystème et ressources de subsistance, ont élaboré des plans d'adaptation qui sont intégrés dans la planification du développement local, et les exigences de la technologie d'adaptation identifiés.</p> <p>1.6 Les communautés partagent des histoires réussies et des leçons apprises, notamment par la création de quatre stations de radio communautaires axées spécifiquement sur le partage</p>	<p>Résultat 1.1: Capacités de sensibilisation, d'appropriation et de facilitation des services publics (DREDD) renforcées</p> <p>Résultat 1.2 Capacités de gestion et de planification de la sensibilisation, de la l'appropriation au niveau communautaire en matière de gestion des ressources naturelles locales et d'adaptation au changement climatique, renforcées :</p> <p>Résultat 1.3: Système national de suivi écologique renforcé et testé</p>	<p>1789456</p>	<p>533800</p>

	d'informations sur l'alerte précoce et la gestion de l'adaptation. 1.7 système de suivi en place (création, formation, production de données et de rapports) pour suivre des événements climatiques et des évolutions écologiques dans les zones d'intervention du projet			
2. Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptation identifiées par le biais de la planification communautaire d'adaptation qui visent à lutter contre la désertification et la dégradation des terres	<p>2.1 1.500-2000 ha de dunes fixées.</p> <p>2.2 1000-1500 ha de zones vulnérables protégées.</p> <p>2.3 1000-1500 ha de forêts de bois de chauffe communautaire plantées.</p> <p>2.4 Des structures de rétention d'eau construites et couvrent environ 500 ha</p>	<p>Résultat 2.1: avancée des dunes de sable ralentie ou interrompue</p> <p>Résultat 2.2: Augmentation de la couverture végétale dans les zones d'intervention</p> <p>Résultat 2.3: Diminution de perte d'eau et de dégradation des sols par les eaux de ruissellement</p>	2498250	117600
3. Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptation identifiées par la communauté de planification de l'adaptation qui visent à diversifier et à renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables	<p>3.1 Environ 300 000 arbres pour la production de revenus et de nourriture planté dans les zones protégées.</p> <p>3.2 4000 employés et des dirigeants communautaires techniques formés à la gestion de l'élevage, les techniques agricoles et l'utilisation de l'eau.</p> <p>3.3 5000 employés et des dirigeants communautaires techniques formés et équipés pour la multiplication plante / graine.</p> <p>3.4 4000 employés et des dirigeants communautaires techniques formés et équipés pour l'apiculture.</p> <p>3.5 mille fonctionnaires et des dirigeants communautaires techniques formés et équipés pour l'apiculture</p> <p>3.6 Environ 20 banques de céréales communautaires établis.</p> <p>3.7 30.000 fourneaux économes en combustible fournis.</p> <p>3.8 2000 membres de la communauté (surtout les jeunes) formés pour construire et maintenir fourneaux économes en</p>	<p>Outcome3.1:augmentation du nombre de sources de revenus pour les ménages participants</p> <p>Résultat 3.2: l'augmentation des revenus pour les ménages participants</p> <p>Résultat 3.3:amélioration de la disponibilité et de l'accès à la nourriture pour les communautés participantes</p>	2253520	80.000

	combustible			
Totaux:		7272626	6541226	731400
les coûts d'exécution du projet	9,5% (pour AF)	924335	684335	240,00
frais de gestion de projet	8%	578044	578044	0
Sous-total		8775005		
La contribution du gouvernement		-971400		
Montant du financement demandé:		7803605		

Les coûts d'exécution du projet (voir l'annexe du budget)

Frais de gestion du projet :

Finances, Budget et Trésorerie	144,511
Gestion de la performance	115,609
Informations & Télécoms	57,804
Audit et inspection	57,804
juridique	57,805
Appui au programme	144,511
total	578,044

La composante des frais de gestion du budget couvre les coûts des services fournis par le siège du PAM à l'appui de la mise en œuvre du projet proposé. Une ventilation des domaines fonctionnels spécifiques se présente comme suit:

Finances, Budget et Trésorerie

- Contrôle général, gestion et contrôle de qualité
- Assurer la conformité avec les normes judiciaires du PAM et des processus de contrôle interne
- Gérer, contrôler et suivre les opérations financières
- Gérer toutes les ressources financières du FA à travers un fonds fiduciaire dédié
- Gestion des ressources humaines
- Passation de marchés et gestion des stocks
- Appui dans l'identification des fournisseurs et des processus d'achats rentables.

Gestion de la performance

- Fournir un appui technique dans les domaines de gestion des risques, examen des critères financiers et de risques et choix des indicateurs
- Conseiller et orienter pour l'élaboration des processus de mesure de la performance
- Appui technique dans les méthodes, la validation des TDR, l'identification des experts, la validation des résultats, et la garantie de la qualité
- Diffusion des résultats techniques dans le pays et au sein de la communauté d'adaptation de manière générale

Informations & Télécoms

Cela implique le maintien des systèmes de gestion de l'information et des bases de données de gestion de projet spécifiques pour suivre et contrôler la mise en œuvre du projet

Audit et inspection

- Veiller à ce que les pratiques de gestion financière soient conformes aux exigences du FA et appuyer des actions d'audit si nécessaire.
- S'assurer que l'information financière est conforme aux normes du PAM et du FA
- Assurer la responsabilité et l'incorporation des leçons apprises

Assistance Juridique

- Des conseils juridiques pour s'assurer de la conformité avec les pratiques juridiques du PAM et celles du pays
- Révision du contrat

Appui au programme

- L'appui technique, la médiation et les missions de soutien si nécessaire
- Politique spécialisée, la programmation et les services de soutien à la mise en œuvre

CALENDRIER PREVISIONNEL:

Etapes clés	Dates prévisionnelles
Démarrage du projet	Janvier 2013
Révision à mi-parcours	Décembre 2014
Clôture du projet	Décembre 2016
Evaluation finale	Avril 2017

PARTIE II: JUSTIFICATION DU PROJET/PROGRAMME

A. Décrire les composantes du projet, notamment en mettant l'accent sur les activités concrètes d'adaptation du projet, et comment ces activités contribuent à la résilience climatique.

Composante 1 : **Appui aux services techniques et aux collectivités qu'ils servent, à mieux comprendre les risques climatiques, leur impact sur les ressources de subsistance et la sécurité alimentaire, et à élaborer des plans et mesures d'adaptation pertinents, réalistes.**

La composante vise à améliorer l'analyse et les compétences de base des services techniques gouvernementaux au niveau décentralisé afin de leur permettre de mobiliser et de soutenir les communautés à entreprendre leur propre analyse des impacts du changement climatique et préparer des plans d'adaptation détaillés - y compris des plans harmonisés pour le bétail, les terres et la gestion de l'eau et de l'utilisation globale des ressources naturelles.

La plupart des plans et stratégies gouvernementaux exigent une capacité technique pour récupérer, analyser et utiliser des informations pertinentes et mises à jour, y compris au niveau local. Cela est particulièrement vrai pour la DREDD et leurs inspecteurs au niveau départemental. Ces services doivent communiquer avec les communautés, les mobiliser et leur fournir des services spécialisés. Cette façon de travailler est au cœur de la communication nationale de 2008 et ses objectifs pour la gestion participative des ressources en terres, eaux et forêts, le Cadre stratégique de Réduction de la Pauvreté (CSLP III) et son objectif de responsabiliser les pauvres grâce à une meilleure utilisation des ressources naturelles et la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN - LCD, voir la section II D) et leurs engagements à renforcer le rôle et la participation de la société civile et de promouvoir les structures gouvernementales décentralisées .

Un élément essentiel du projet proposé est le renforcement des services techniques qui sont responsables de la mise en œuvre du changement climatique et de l'analyse de la vulnérabilité et atteindre les communautés pour les aider à utiliser les informations et l'analyse des priorités et prendre des décisions éclairées. Ce volet pose les jalons essentiels de la viabilité et de la durabilité des composantes 2 et 3.

1.1. Des Services techniques renforcés pour accéder et analyser les changements climatiques en corrélation avec la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les informations sur la vulnérabilité, suivre le développement local, et mobiliser et soutenir les communautés

La formation et de sensibilisation au niveau technique seront menées et se focaliseront sur le changement climatique et l'adaptation dans le cadre du nouveau plan du gouvernement de vulgarisation rurale qui met l'accent sur l'organisation communautaire et la formation afin d'optimiser la production agro-pastorale. Au niveau national, le plan s'appuiera sur la participation des acteurs publics et non étatiques (ci-après les recommandations de l'étude de la FAO ³ 'Une proposition d'une approche de vulgarisation en milieu rural en Mauritanie » réalisée en 2010-2011). Le plan portera sur la nécessité d'harmoniser les méthodes et les approches dans tous les secteurs et sur tous les terrains, de renforcer la coordination entre les différents acteurs, et d'améliorer les résultats. Le plan est basé sur un cadre organisationnel qui tient compte des caractéristiques des différentes zones agro-écologiques, la densité et la répartition spatiale de la population (y compris en termes de niveaux de pauvreté) et la capacité de réponse de l'État aux niveaux régional et local. Le projet proposé vise à renforcer considérablement les efforts du gouvernement en ce sens.

Parmi les services techniques régionaux devant être renforcées, figurent en premier lieu la DREDD dans les régions couvertes par le projet. À l'heure actuelle, le ministère, le MDEDD, dispose d'un total de 480 personnels. Parmi ceux-ci, au moins 385 opèrent dans la capitale, Nouakchott, alors que seuls 95 sont basées dans les régions et les départements. Cela signifie que la DREDD a souvent un seul délégué par région, parfois avec un assistant et un inspecteur par département.

Parmi le personnel rattaché à la DREDD, 90% sont impliqués principalement dans le contrôle et la répression à travers les services de « police forestière ». Ils n'ont ni les compétences ni les moyens pour répondre aux besoins d'une population soumise à des conditions météorologiques de plus en plus imprévisibles et graves. Ils ne jouent certainement pas un rôle concret dans la planification régionale ou à orienter et à soutenir la planification de l'adaptation communautaire⁴⁴.

Le MDEDD cherche des solutions à cette faiblesse structurelle – en par commençant par la révision institutionnelle du secteur de l'environnement menée en 2011 et début 2012. Sur la base de l'examen et des recommandations tirées des consultations au niveau régional et national, les modifications réglementaires, organisationnelles et budgétaires sont attendues, y compris le renforcement nécessaire de la DREDD à travers le projet proposé. En effet, le projet constituera un élément important de cette stratégie, en fournissant à la DREDD la formation initiale, la mise en place de procédures de routine de travail de récupération et d'analyse des informations régulières et de l'équipement de base. Le projet permettra à la DREDD à combler le déficit de connaissances entre les niveaux central, régional et local. Le projet d'ARTGOLD du PNUD a dans ces dernières années œuvré pour répondre aux faiblesses des pouvoirs publics au niveau régional par le renforcement des liens entre le gouvernement central, les communes décentralisées et les communautés locales. Le projet œuvrera également dans le sens de cet effort.

La formation du personnel technique s'appuiera sur l'approche commune et des normes communes promues à l'issue de la récente étude de la FAO sur l'état des services de vulgarisation agricole⁴⁵. L'agriculture et l'élevage en Mauritanie contribuent à hauteur de 20 pour cent du PIB (5 pour cent sont attribués à l'agriculture et 15 pour cent pour l'élevage). Outre la dégradation des terres et l'accès difficile aux marchés, l'une des principales causes sous-jacentes de la faible productivité du secteur rural est l'offre limitée de services productifs, en particulier les services agricoles⁴⁶. L'étude de la FAO a constaté que la demande et l'offre de services de vulgarisation agricole ne correspondent pas aux besoins des producteurs et ne sont pas adaptés à l'évolution récente du secteur. Les améliorations proposées en filigrane de l'étude sur le renforcement des capacités de la recherche, de la formation et de la vulgarisation, ainsi que l'amélioration de la collaboration et de l'harmonisation entre les services. Les activités proposées en vertu de la composante 1 renforceront la capacité d'analyse et de maillage des services agricoles et leur collaboration avec les autres services techniques, en particulier ceux de l'environnement, mais aussi de l'eau et des travaux publics.

Environ 200 techniciens à différents niveaux seront formés dans le cadre du projet, y compris 30 ingénieurs, 60 techniciens supérieurs³ et 110 agents techniques³. Les thèmes de

⁴⁴ Les descriptions de la DREDD est extrait de la récente ³ institutionnel Revue du secteur de l'environnement ' (RISE-régionale) et les discussions lors de l'atelier de restitution.

⁴⁵ FAO, la proposition d'ONU DISPOSITIF DE conseil agricole en Mauritanie 2011

⁴⁶ Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, projet proposition ³ de soutien à l'adaptation des systèmes de production agricoles qui sont vulnérables au changement climatique », Avril 2011

la formation renforceront la sensibilisation et l'action participative avec les villages et comprendra des aspects généraux de la gestion et de l'intégration des plans d'adaptation de village dans la planification régionale des ressources naturelles.

Pour la formation générale, le projet utilisera l'École nationale de formation et de vulgarisation agricole (ENFVA) de Kaédi nouvellement rouverte⁴⁷. Fondée en 1962, l'école a subi un certain nombre de transformations institutionnelles avant de fermer en 1995. Sa relance est une partie importante de la stratégie du gouvernement de renforcement des capacités du personnel, notamment au niveau décentralisé, et en particulier dans la gestion des ressources naturelles. La réouverture de l'ENFVA est entreprise conjointement par le MDEDD et le MDR.

L'objectif technique de formation comprendra des domaines tels que la fixation des dunes et le contrôle de l'érosion; la régénération et la gestion de la forêt; les techniques d'irrigation; l'apiculture, et la sélection et la conservation des semences. La formation pour la DREDD comprendra également des connaissances en informatique et le traitement de texte, la formation en informatique en ce qui concerne les SIG et l'ACV, l'utilisation de l'Internet, y compris la recherche, la récupération, la sélection et l'analyse des informations, et la compréhension des processus de planification globale et les rôles des parties prenantes à différents niveaux dans le processus de planification.

Un module de formation sera élaboré pour aider les responsables et les communautés à évaluer les menaces locales (voir 1.4, ci-dessous).

1.2. Renforcement des capacités des pouvoirs public sur les menaces, les risque et l'analyse de la vulnérabilité en élargissant la vulnérabilité actuelle et les méthodes d'analyse pour couvrir les menaces climatiques et le suivi des changements dans les paysages en utilisant les technologies du SIG

Résultat 1.2 renforcera la capacité des services publics pour obtenir des données pertinentes et cartographiées; pour s'accorder sur les actions prioritaires harmonisées en vue des tendances observées, et d'alimenter et de tirer avantage d'un système national de surveillance écologique (voir effet 1.7).

L'effet vise les services publics nationaux qui appuieront la DREDD et d'autres fournisseurs de services régionaux d'information et d'analyse. Les services nationaux comprennent le Commissariat Sécurité Alimentaire (CSA), les services techniques du Ministère de l'Environnement, et du ministère du Développement rural. Deux entités sont particulièrement impliquées dans la collecte, l'analyse et la distribution des données relatives au changement climatique: L'Office national de la météorologie (ONM) sous la tutelle du ministère des Transports et le Service Agro-météorologique (SAM) rattaché à la Direction de l'Agriculture, au Ministère du développement rural. L'ONM a été créé en 2006 avec l'objectif de recueillir toutes les activités météorologiques au niveau national et de fournir des produits convenables aux utilisateurs finaux et aider à prévoir et atténuer les phénomènes climatiques extrêmes. Il accomplit sa mission autour de cinq axes: (1) la surveillance, (2) la recherche, (3) la modélisation; (4) la fourniture de services, et (5) la coopération internationale. L'ONM a mis en place un système pour la réception des données satellitaires. Il produit régulièrement des bulletins ainsi que des alertes précoces en cas de besoin. À l'heure actuelle, l'ONM est dans le processus d'élaboration d'indices climatiques pour l'évaluation des changements climatiques (températures, humidité, etc.).

⁴⁷ Ecole Nationale de Formation en Vulgarisation Agricole

Le SAM a été créé à la suite de la création du Comité inter-états de lutte contre la désertification dans le Sahel (CILSS) (1974), d'où il continue de recevoir un soutien ad hoc en termes de matériel. Le SAM (1) maintient un réseau opérationnel pour l'agro observation météorologique et de surveillance; (2) recueille et rapidement transmet les données au niveau national et régional à travers des radios, la station régionale de communication INMARSAT, et à travers l'Internet; (3) traite et diffuse des informations agro-météorologiques à travers des bulletins réguliers et transmission radio dans les langues nationales, et (4) accompagne les campagnes agricoles entre autres avec la collecte et la diffusion des données agro-météorologiques/climatiques et la fourniture d'un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire.

Toutefois, les informations et les analyses disponibles ne sont actuellement pas suffisamment comprises et utilisées par ses utilisateurs finaux visés. La sous-composante réalisera une étude spécifique pour cartographier les différents acteurs et leur interaction avec l'objectif d'identifier les lacunes dans le système actuel, couvrant l'ensemble du continuum de la collecte de données par l'analyse, la coordination interministérielle, la ventilation décentralisée et l'application jusqu'à l'orientation pratique au niveau des groupes, de la communauté et des ménages. Sur la base des résultats de cette étude, le projet vise à promouvoir des accords interinstitutionnels et appuiera la formation et l'équipement aux niveaux requis pour aider à combler les lacunes. Cela comprendra la formation du personnel des institutions pertinentes et des niveaux pour accéder et analyser les informations actualisées à partir de sources nationales et internationales sur le changement climatique et les tendances et expériences d'adaptation, interpréter l'information dans le contexte des impacts et des options locales, et la transmettre aux communautés. Le projet appuiera également la possibilité d'accéder et d'analyser l'imagerie et la surveillance par satellite.

1.3. 20 Associations inter-villageoises créées et soutenues

1.4. Des communautés formées sur les menaces du changement climatique et les mesures d'adaptation qui réduisent la vulnérabilité, en particulier celles liées à l'insécurité alimentaire

1.5. 100 villages sont regroupés selon le paysage, l'écosystème et les vivres et ont élaboré des plans d'adaptation qui sont intégrés dans la planification du développement local.

Effet 1.3, 1.4 et 1.5 seront réalisés par des équipes régionales, dirigées par la DREDD, et comprenant des services techniques compétents supplémentaires de l'Etat (ceux qui sont formés et équipés à l'effet 1.1). Les équipes seront appuyées par la société civile et les acteurs du secteur privé.

Leur première tâche sera d'identifier des grappes de villages avec lesquels le travail sera effectué. L'identification suivra une méthodologie participative testée au cours de la dernière décennie qui a été rendue possible par des cadres juridiques révisés, en particulier les codes pastoral (2004) et de la forêt (2007) révisés et les décrets d'application (2009), qui prévoient la possibilité de transférer des droits d'exploitation aux collectivités locales³. Cette pratique a été développée et testée avec ce qu'on appelle «des associations de gestion locale collective» (AGLC)⁴⁸ ou associations inter-villageoises, à travers le ProGRN mis en œuvre par la GIZ. Le projet utilisera la même méthode approuvée par le MEDD, en s'appuyant sur les conditions locales et des accords de coopération existants.

⁴⁸ Associations de Gestion Locale Collective

Le MEDD et ses partenaires qui appuient la mise en place d'AGLCs sont parfaitement conscients de l'importance de la participation des femmes. À ce jour, une moyenne d'environ 20% des postes de responsabilité dans les AGLC sont occupés par des femmes - ce qui est considérable compte tenu des pesanteurs traditionnels du pays qui favorisent le rôle des hommes dans les affaires publiques

Le projet travaillera avec 100 villages. Certains auront des associations existantes, d'autres auront de nouvelles AGLCs soutenues par le ProGRN, et d'autres vont créer de nouvelles associations à travers le projet (ce dernier point est une demande spécifique du gouvernement). Le nombre proposé de villages prend en compte le niveau des ressources disponibles et des coûts estimés des activités du projet par village. L'échelle est suffisante pour établir de bonnes pratiques dans la zone du projet et fournir une masse critique qui peut déclencher la réplication spontanée.

Les DREED vont développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation pour informer les communautés des menaces du changement climatique et des solutions d'adaptation possibles. Elles travailleront avec les communautés locales, à travers des ateliers participatifs, afin d'accorder une attention particulière aux menaces que le changement climatique fait peser sur les systèmes de production, la gestion de l'eau, la sécurité alimentaire et la nutrition. Une approche du genre sera intégrée dans toutes les campagnes de formation et de sensibilisation. *Le projet vise à faire en sorte qu'au moins 50 pour cent des membres de la communauté formés soient des femmes.*

Il est essentiel que les communautés soient directement impliquées dans la planification et la réalisation des activités, et que les décisions pertinentes au niveau local soient prises au niveau de la communauté et avec la participation des parties prenantes communautaires. Les communautés de la zone du projet sont liées par le paysage et l'écosystème dans lequel ils se trouvent, notamment par la mobilité des pasteurs. Des plans d'adaptation significatifs doivent tenir compte de ces liens. Travailler avec les communautés, sous la conduite des équipes régionales, le projet adoptera une approche éco systémique et de subsistance autour de laquelle des groupes de villages seront sélectionnés. L'approche favorisera l'intégration d'un processus de planification globale dans la planification régionale et locale du développement et harmoniser les plans d'adaptation de village à travers les paysages. Alors que certains villages auront des activités conçues uniquement pour leur propre usage, la plupart d'entre eux réaliseront des interventions qui seront également utiles pour le groupe de villages.

Remarque sur les coûts. 1 *Les activités au niveau du village sont chiffrées sur la base de l'hypothèse que les villages seront couverts dans les groupes, qui comprendront en moyenne 5 villages. La taille des groupes de villages est limitée par les grandes distances entre les villages⁴⁹; et la nécessité d'assurer la qualité et l'efficacité. Le MEDD et le PAM recherchent des économies de coûts au fur et à mesure que des consultations communautaires en profondeur sont entreprises.*

Le choix des grappes de villages s'appuiera sur une méthodologie participative testée pour les AGLCs. Il sera réalisé par le biais d'un processus de consultation entre les villages et l'administration (y compris le CSA), facilité par des équipes régionales. La sélection sera

⁴⁹ Une leçon à tirer de ProGRN est que la distance maximale d'un cluster doit être ce qui peut être couvert par un jour de Voyage à dos de chameau.

basée sur la sécurité alimentaire et d'autres facteurs socio-économiques, la dégradation des ressources naturelles et le potentiel d'amélioration, la présence de structures communautaires pour partager les connaissances et créer et maintenir des biens et la volonté de participer. Avant que les groupes de villages préparent des plans d'adaptation, les services techniques vont déterminer les priorités régionales et établir les directives de planification tel que requis pour l'harmonisation régionale, basée sur des stratégies et des priorités nationales et l'analyse régionale de vulnérabilité.

La figure 9 illustre le cadre institutionnel dans lequel l'AGLC travaillera avec le MAE, le MDEDD et le MDR en fournissant un soutien par le biais des services déconcentrés au niveau régional et départemental. Une explication des rôles joués par les acteurs à différents niveaux suit.

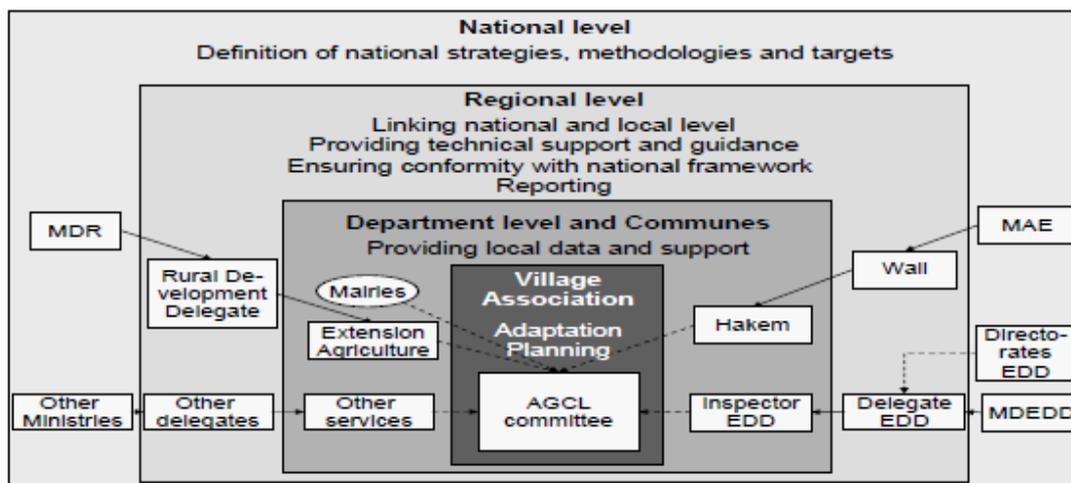


Fig.9: Cadre institutionnel national

Au niveau national, le gouvernement (MEDD) sera responsable de :

- l'articulation du défi du changement climatique et de veiller à ce que la nature transversale du changement climatique soit suffisamment pris en compte dans les politiques pertinentes du secteur, des stratégies et des programmes;
- la fourniture d'un cadre réglementaire adéquat institutionnel et des ressources, l'établissement de processus et de structures dans lesquelles différentes institutions ont des mandats clairs et la capacité de réalisation;
- établir des méthodologies et des normes adéquates de travail;
- l'établissement des priorités globales (thématique, etc. géographique) et des cibles pour les efforts nationaux d'adaptation;
- création et la gestion d'un système complet de surveillance fournissant des informations fiables et actualisées sur les développements climatologiques et écologiques

Les autorités régionales (DREDD) constituent le lien essentiel entre les acteurs nationaux et locaux. Elles :

- Traduisent et diffusent les règlements nationaux, les priorités, les méthodes et les normes;
- Traduisent les priorités nationales à travers un processus consultatif en définissant les menaces, les priorités et les objectifs régionaux majeurs ;

- Suivent le développement local par la consolidation des rapports ministériels sur les indicateurs écologiques, climatiques et socio-économiques, et informer le niveau national.

Les autorités du Département et de la municipalité rurale (commune) (la DREDD au niveau du département)

Aident les autorités régionales à établir et maintenir un dialogue avec les communautés locales.

Enfin, des groupes de villages sont responsables de la planification locale spécifique d'adaptation et de mise en œuvre, y compris :

- Assurer la sensibilisation et la participation de toutes les communautés et les sous-groupes au sein du groupe de villages sur les menaces du changement climatique et d'adaptation;
- Gestion d'un processus participatif de consultation et d'établissement de priorités en ce qui concerne les choix stratégiques devant être pris par le groupe de villages;
- Superviser la préparation des plans locaux d'adaptation, y compris la définition claire des obligations et des droits des villages participants et les différents groupes d'utilisateurs, et les calendriers de mise en œuvre;
- Superviser la mise en œuvre des plans d'adaptation, y compris une discussion sur les critères d'admissibilité des ménages pour l'alimentation ou la participation en espèces-contre-travail, les normes de travail, et le suivi des progrès accomplis;
- Superviser la maintenance des actifs physiques créés à travers les villages participants, et prendre des mesures avec ses membres en cas de négligence ou tout autre besoin d'intervenir et
- Partage de l'information entre les villages participants, les villages voisins et le niveau départemental et régional.

L'identification des AGLCs, leur statut juridique, la création de frontières, le zonage et le bilan des stocks de végétation et d'autres conditions socio-écologiques, ce qui prendra environ un an⁵⁰. L'articulation des plans de l'association du village, et l'identification des besoins en technologie d'adaptation, déterminera la nature, la taille et la répartition des activités mises en œuvre par les composantes 2 et 3 du projet.

Les représentants au sein des instances de consultation établies pour chaque groupe de village seront formés à la surveillance écologique et sociale, le changement climatique (y compris l'endroit et la manière d'obtenir des informations liées au changement climatique, et comment les utiliser), la résolution des conflits, et la planification de l'adaptation. La formation prévue dans le cadre de l'effet 1.3 vise à accroître la compréhension au niveau du village sur des questions de changement climatique et les mesures d'adaptation possibles. Cela va créer la base pour les discussions et les décisions locales sur les plans concrets d'adaptation. Effet 1.3 comprendra également la formation des formateurs dans les services techniques afin de renforcer leur capacité de sensibilisation et d'engagement avec les communautés.

Note sur les Coûts 2: *Le budget de la formation pour cet effet est soutenu par l'effet 1.*

Note sur les Coûts 3: *Un certain nombre d'activités au titre du volet 1 peuvent être résumées sous le titre de modalité de mobilisation de la communauté. Cependant, les effets*

⁵⁰ GiZ, Gestion décentralisée des ressources naturelles Mauritanie, les expériences et Enseignements 2001 - 2011 du ProGRN, p.10.

sont distincts. Le budget total prévu pour cette modalité est un peu moins de 1 million \$ US. Le projet prévoit de travailler avec au moins 100 villages, organisés en 20 groupes de cinq villages en moyenne, d'où le budget approximatif par village pour la mobilisation de la communauté est d'environ 10000 \$US, soit environ 50000 \$US par groupe de village. Ceci est basé sur l'expérience que la mobilisation communautaire efficace nécessite du temps, et des visites répétées. En particulier, la mobilisation effective de la communauté grâce à des équipes régionales nécessitera une formation approfondie des formateurs et le renforcement des capacités pour leur sensibilisation auprès des communautés. Et enfin, les frais de déplacement en Mauritanie sont élevés.

1.6. Les Pouvoirs publics et les communautés partagent des informations et des enseignements, notamment par la création de quatre stations radio communautaires axés spécifiquement sur le partage d'informations sur l'alerte précoce et la gestion de l'adaptation

Tout au long de sa longue coopération avec le PAM, le gouvernement a reçu une assistance technique pour développer l'analyse de la vulnérabilité. Le projet proposé renforcera cette analyse par l'utilisation des SIG, et ce travail sera un élément essentiel pour le renforcement des capacités du gouvernement à un niveau décentralisé afin de soutenir la prise de décision locale.

Des outils seront élaborés pour aider les autorités et les collectivités à mieux comprendre les menaces climatiques. Les systèmes d'alerte précoce de la communauté seront conçus, mis en œuvre et entretenus. Ceux-ci seront d'autant plus importants pour décider des investissements d'adaptation spécifiques au contexte en fonction des risques et des dangers locaux. Les systèmes d'alerte précoce vont également aider à la mise à jour des cartes des risques liés au climat (dangers, vulnérabilités et impacts) et à affiner les indicateurs socio-économiques et d'insécurité alimentaire.

L'apprentissage communautaire et la durabilité des interventions qui marchent, doivent être renforcés par la communication au sein et entre les communautés. Le moyen éprouvé et efficace pour assurer une communication proactive et qui mène à l'autonomisation demeure à travers les stations de radio appartenant à la communauté, où les communautés deviennent des producteurs actifs et des distributeurs de l'information et des idées. Le Congrès mondial sur la communication pour le développement a inclus dans son rapport 2007, la recommandation «Veiller à ce que les personnes aient accès à des outils de communication afin qu'ils puissent communiquer au sein de leurs communautés et avec les personnes qui prennent des décisions qui les touchent. Par exemple la radio communautaire et les médias communautaires⁵¹. A travers des équipes de programmation, les clubs d'auditeurs et la recherche communautaire, les stations radio appartenant à la communauté peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la sensibilisation communautaire ainsi que la participation dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation⁵².

Les radios communautaires ne sont pas réalisables dans tous les milieux, et pendant la phase de démarrage du projet, une évaluation rapide sera effectuée pour déterminer quelles sont les communautés qui sont les mieux adaptées pour recevoir les stations de radio

⁵¹ De «Le consensus de Rome»: Rapport sur le Congrès mondial sur la communication pour le développement 2007. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/ai143e/ai143e00.pdf>

⁵² Birgitte Jallof, Émancipation Radio 2012

communautaires (les consultations ont déjà établi une forte demande dans la plupart des communautés).

La radio communautaire est relativement peu onéreuse à créer, même si des technologies modernes et de qualité sont utilisées. Elle peut atteindre tout le monde dans un rayon de 70 à 100 km à faibles coûts et dans la langue locale. Et elle ne nécessite pas d'autres systèmes de distribution ou d'alphabétisation chez les auditeurs. Les programmes peuvent être entendus tandis que les auditeurs vaquent à leurs tâches normales.

Plusieurs messages peuvent être portés à l'endroit des communautés, y compris des informations sur les prix de marché prévalant pour leurs produits. Cependant, les messages les plus importants proviendront d'informations développées sur les analyses de sécurité alimentaire et d'alertes précoces du projet, et elles incluront les prévisions météorologiques et saisonnières.

L'un des avantages à long terme d'une radio communautaire qui ne résulte pas de coûts supplémentaires est que les programmes sont principalement préparés et diffusés par des bénévoles de la communauté elle-même. La radio, entièrement détenu et géré par la communauté, devient un pilote de l'autonomisation et de la cohésion communautaire, et cela contribue à la responsabilisation et à la durabilité des résultats du projet.

Note sur les coûts 4. *L'approche et les coûts proposés pour la création et le soutien aux Radios communautaires correspond aux recommandations du Manuel de L'UNESCO sur les radios communautaires. Les coûts inclus dans la couverture du budget (1) une étude de démarrage pour clarifier les conditions juridiques, techniques et sociales des radios communautaires en Mauritanie; (2) 4 des mobilisateurs communautaires recrutés localement qui travaillent environ 2 mois au cours de chacune des deux premières années du projet (indispensable pour assurer l'appropriation de toute la communauté), (3) les coûts de fonctionnement (4) l'équipement et l'infrastructure pour quatre stations de radio, et (5) un partenaire internationale pour soutenir la création de la radio et sa gestion au cours des trois dernières années du projet pour un mois de travail par an.*

Les coûts de fonctionnement sont d'environ 1000 \$ US par mois et par radio, et couvrent les coûts de maintenance, d'électricité, de communication, et de Voyage dans la «zone de couverture» de la radio, plus un conseiller à temps partiel pour chaque radio qui sera nécessaire pour soutenir le personnel principal (volontaires) dans la mise en place de leurs activités quotidiennes de travail, la gestion de la radio, l'élaboration de programmes, la mise en réseau, etc.

1.7. Méthodes de suivi mis en place pour suivre les événements climatiques dans les zones ciblées

Le projet mettra en place un système pour capter les événements climatiques et les leçons tirées d'expériences antérieures pour y répondre. Les informations de base seront recueillies et systématisées; des progrès réguliers et des rapports de suivi seront préparés. Celles-ci seront analysées par l'équipe de coordination du projet et examinées lors des réunions annuelles réunissant les services techniques et les partenaires dans toutes les régions ainsi que des intervenants d'autres projets connexes (par exemple, les projets FIDA/FEM, le projet ProGRN financé par la GIZ; etc., voir la section II. F ci-dessous).

Le système de suivi du projet sera orienté vers les processus de suivi nationaux en cours. Le Plan d'action national de l'environnement (PANE II) 2012 - 2016 devrait être approuvé en Juin 2012. Cela permettra de définir le cadre stratégique et les principales priorités. Le PANE II comprend déjà un certain nombre d'indicateurs de suivi de l'évolution environnementale (voir annexe 3). Le PANE II sera rendu opérationnel par le biais d'un programme sectoriel

pour l'environnement et le développement durable (PSEDD). Dans le cadre du PSEDD, des indicateurs supplémentaires et un cadre commun pour un système de surveillance écologique, y compris les rôles spécifiques des différents acteurs à différents niveaux, seront définis, sous la direction du MDEDD. L'expérience avec le PANE I, avec une apparence trop ambitieuse d'un catalogue d'indicateurs, a montré qu'il sera crucial de se concentrer sur un nombre limité d'indicateurs pour lesquels les données peuvent être obtenues de manière fiable et à un coût abordable⁵³. Le projet appliquera les indicateurs, s'alignera pleinement sur le système de surveillance devant être décidé dans le cadre du PSEDD, et établir une base de référence dans les domaines d'intervention choisis.

La mise en œuvre des plans de grappes de villages sous les composantes 2 et 3

Des activités concrètes d'adaptation seront développées dans les composantes 2 et 3 sur la base d'une planification participative de la composante 1. Les activités décrites dans les sections suivantes sont donc provisoires, et fondées sur des approches et des technologies bien testées et éprouvées. La répartition de ces interventions et leur taille seront convenues dans le cadre de la planification d'adaptation de grappe de village, et les interventions supplémentaires ou alternatives peuvent être proposées en fonction des conditions écologiques et socio-économiques et des préférences et priorités de la grappe de village.

Les composantes 2 et 3 permettront aux collectivités et ménages pauvres à mettre en œuvre les activités qu'ils ont mises en priorité. L'essentiel de leur travail sera effectué à travers le système vivres ou argent contre travail et la formation. Les activités seront menées exclusivement dans la période de soudure, quand la nourriture est rare ; les stocks des ménages sont épuisés et les prix alimentaires sont élevés. Dans le contexte de la pauvreté qui caractérise la zone du projet, ainsi que l'insécurité alimentaire qui caractérise les ménages qui seront auto-sélectionnés pour participer à la réalisation de travaux physiques, la rémunération du travail est indispensable. La population cible est contrainte à utiliser son travail pendant la saison de production que pour la préparation de la récolte de la saison suivante. Et les populations ne peuvent pas rester dans la zone du projet pendant la période de soudure sans une source de revenu. Leur seule alternative est de migrer temporairement ou de façon permanente à la recherche d'autres revenus.

Alors que la migration temporaire fait partie de la culture locale, il ya de bonnes raisons d'envisager des alternatives constructives. La pression migratoire augmente, et dans le même temps la concurrence pour l'emploi temporelle dans les centres urbains est en augmentation, ce qui affaiblit les chances de trouver un emploi salarié nécessaire pour soutenir les ménages à travers des envois de fonds. En outre, la détérioration en cours des ressources naturelles nécessite des investissements massifs requérant une main-d'œuvre importante qui ne peuvent être effectués que durant la période de soudure, lorsque la population n'est pas entièrement engagée dans des activités agricoles et pastorales.

⁵³ Un tel indicateur sera probablement le « Index de couverture végétale (ICV) » testé avec succès par ProGRN. D'autres peuvent englober nombre d'animaux par espèce; jours et le nombre de points de la disponibilité de l'eau, etc.

Il ya plusieurs avantages à ces programmes de travail :

- Les transferts seront assurés dans les zones et les groupes que l'état, compte tenu de ses capacités actuelles, ne peut atteindre;
- Les groupes vulnérables peuvent maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle au cours de la période de soudure sans avoir à briser leur famille ou à migrer.
- Une main-d'œuvre de qualité est préservée dans la zone du projet. Cette main-d'œuvre est cruciale pour la création et le maintien de biens productifs et d'adaptation. Sans elle, la lutte contre la désertification et l'érosion/la dégradation des sols ne peut être gagnée.
- Les programmes de travail sont des outils puissants pour mobiliser les communautés et les ménages qui, dans le contexte de l'extrême pauvreté, ne sont souvent pas préoccupés par l'investissement sur les avantages écologiques et socio-économiques futurs.
- Là où l'argent-contre-travail est possible, l'afflux de liquidités dans la zone peut stimuler les marchés locaux et de la production

La gestion de ces programmes sera assurée par les structures de gouvernance de la grappe de villages. Elles détermineront le choix, le calendrier et le volume des ouvrages; l'accord sur les normes de travail et la consultation sur des valeurs de transfert, la création et la mise en œuvre de critères de sélection pour les ménages participants, et le suivi de la participation et de la réception des transferts. Dans l'élaboration de ces critères, les structures communautaires et des grappes de villages respecteront les critères, les normes, les standards et les priorités établies par le ministère des Affaires sociales.

Un certain nombre d'activités décrites ci-dessous ne seront pas mises en œuvre dès la finalisation des plans d'adaptation, mais elles nécessiteront une préparation supplémentaire (voir le calendrier de mise en œuvre dans la figure 9 ci-dessus). C'est le cas, par exemple, de la mise en place de pépinières locales pour la fixation des dunes, des forêts de bois de chauffe communautaires, et la génération de revenus. Dans le cadre de la préparation, des études spécifiques de marché seront menées pour déterminer si les transferts peuvent être effectués en espèces ou sous forme de bons. Partout où ces modalités non alimentaires sont opérationnelles, elles seront la préférence du projet, du fait de leur efficacité opérationnelle élevée et permettent aux ménages d'avoir des choix d'achats. En 2011, les programmes argent-contre-travail du PAM évalués avec succès dans plusieurs régions du pays utilise cette modalité dans ses opérations d'urgence actuelles.

Composante 2 : Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées à travers la planification communautaire d'adaptation visant à lutter contre la désertification et la dégradation des terres

La composante 2 va promouvoir la résilience climatique en protégeant les ressources menacées des effets du changement climatique, (des stratégies non durables d'adaptation) naturelles et anthropiques.

- 2.1. 1500 - 2000 ha de dunes fixées.**
- 2.2. 1000 - 1500 ha de zones vulnérables protégées.**
- 2.3. 1000 - 1500 ha de forêts de bois de chauffe communautaire plantés.**
- 2.4. Ouvrages de rétention d'eau construits couvrant environ 500 ha.**

La plupart des communautés qui ont été consultées et qui sont susceptibles de faire partie de groupes de villages du projet ont indiqué que les dunes de sable menacent leurs moyens

de production. Là où la menace existe, des espèces appropriées d'arbres et de buissons avec des sols de qualité et de bonnes propriétés de fixation du sable seront plantés. Des espèces particulières seront identifiées par l'AGLC en concertation avec les services techniques et l'appui des partenaires, dont la FAO. Le projet appuiera également les pépinières de la région, permettant un accès rentable aux bons semis et une base pour des plantations locales durables et la génération de revenus locaux. Les figures 10 et 11 montrent des exemples de fixation des dunes et une pépinière locale économe en eau en Mauritanie.



Fig. 10: Dune Fixation



Fig. 11: Water-Efficient Local Plant Nursery

Lorsque des feux de brousse fréquents menacent les ressources naturelles, les communautés établissent des barrières ou coupe-feu par le travail manuel. Lorsque l'érosion des sols causée par des inondations est un problème, les collectivités investissent dans des *diguettes* et des barrages de rétention d'eau. Ceux-ci ralentiront l'écoulement de l'eau, accroissent la disponibilité des eaux de surface, et entraînent une augmentation de la production de légumes, ainsi que l'infiltration de l'eau dans le sol, reconstituant ainsi les réservoirs souterrains.

La désertification a conduit à une concentration du bétail dans des zones plus réduites, menaçant davantage la couverture végétale. Les aires protégées seront créées là où l'herbe et autres couverture végétale peuvent se régénérer. Les communautés apprendront que la plantation de diverses espèces dans ces zones protégées apporte des bénéfices importants pour la biodiversité et pour les communautés à maintenir et à renforcer leurs moyens de subsistance. La figure 12 montre une couverture végétale de plus en plus importante dans des zones protégées sur une durée de trois ans.



54

Quand les communautés identifient des aires comme étant pertinentes et les placent comme priorité, ces précieux espaces seront reboisés avec des espèces appropriées pour assurer un approvisionnement en bois de chauffe. La viabilité de cette offre sera soutenue par la stratégie nationale visant à promouvoir l'utilisation du gaz naturel comme source d'énergie dans les zones urbaines, qui sont actuellement les plus grands usagers du bois en provenance des zones rurales (sous la forme de charbon de bois). Les foyers améliorés (et éventuellement autres usages rentables d'énergie) seront fournis et les sources alternatives de génération de revenus pour la production de charbon de bois seront promues en vertu de la composante 3.

Un défi – auquel l'on fait grâce à la planification communautaire dans la composante 1 - sera de relier les éléments de la gestion des ressources naturelles (GRN) du projet à la migration pastorale et la commercialisation, et en particulier, voir comment les pasteurs peuvent acheminer leur bétail vers les marchés à travers les routes de transhumance

⁵⁴ Les photos ne montrent pas la même chose mais les différents sites qui étaient dans un état semblable au début du projet, et qui ont été protégés 1, 2 et 3 ans avant les visites sur le terrain au cours de la préparation du projet.

Composante 3 : Elaborer et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptation identifiées par la planification communautaire d'adaptation qui visent à diversifier et renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables

Cette composante est un pilier essentiel pour veiller à ce que les communautés et les ménages vulnérables deviennent plus résilients pour résister aux chocs et moins dommageables à l'écosystème qui les soutient. Encore une fois, la répartition et la taille spécifique des interventions proposées seront soumises à la délibération dans la phase de planification de l'adaptation du projet. Pour l'ensemble des effets, le projet adoptera une approche pratique et de proximité. Lorsqu'une activité de diversification des moyens de subsistance a été sélectionnée par un village et se trouve faisable dans le contexte spécifique du village, d'autres types d'intervention (et leur combinaison) seront utilisés pour atteindre l'objectif souhaité de pleine appropriation et d'autonomie de la communauté des activités en question. Il s'agira notamment de la formation, de l'encadrement, des investissements d'actifs et de l'apprentissage par la pratique. En ce qui concerne les investissements, le projet veillera à ce que les actifs créés représentent le choix le plus approprié de technologie, permettant la production, le stockage et la commercialisation de produits souhaités tout en étant totalement maîtrisée par les villages et les ménages eux-mêmes. Cela permettra d'assurer la viabilité future, y compris la réparation et le remplacement utilisant le savoir-faire et les ressources locales. Chaque formation des AGR sera accompagnée d'un budget suffisant pour les investissements d'actifs. Ceci sera davantage complété par la possibilité qu'ont les groupes d'AGR à demander des subventions au titre du Fonds de petites subventions du FEM/PNUD, fonds qui a exprimé un intérêt particulier à découvrir et à soutenir des initiatives qui entrent dans le cadre d'une stratégie plus vaste, à l'échelle communautaire.

3.1. Environ 300 000 arbres pour générer des revenus et de la nourriture plantés dans les zones protégées.

L'acacia sénégalais est une plante sur laquelle se fonde la production de *gomme arabique* (gomme arabique), et une source importante de revenus. Cette ressource a été épuisée en conséquence de la production de charbon de bois. De même, la *zizyphus Mauritanica* et *balanites* sont des espèces importantes pour la sécurité alimentaire et la génération de revenus. La reconstitution de cette ressource dans les aires protégées gérées par les communautés permettra de restaurer un important moyen de subsistance traditionnel. Planter une variété de plantes, bien adaptées (à identifier dans le dialogue avec les communautés et les instituts de recherche nationaux) va augmenter la biodiversité dans la zone du projet.

Tous les arbres utilisés seront bien adaptés aux conditions climatiques de la zone du projet. La gomme arabique a de multiples usages (traitement des aliments, textiles, médecine, étanchéité des toitures et des murs, peinture, etc.) Cette production et la commercialisation de divers produits sont une tradition de longue date. Au cours du projet du fonds des OMD - PAM/FAO (voir la section II, lettre F), 400 arbres ont été plantés par hectare, en lots de 50 ha par village. Le rendement moyen par arbre après cinq ans est d'environ 520 g par arbre correspondant à 208 kg par ha et environ 10 tonnes par lot (ou village). La gomme arabique est vendue à 500 UM (1,76 \$ US) par kg. Cela signifie qu'un village peut générer environ 18 700 \$ US par an à partir d'un lot de 50 ha. Le projet vise à

planter 300 000 arbres au coût de 700 000 \$ US. Cela produirait (à un taux de survie de 100 pour cent, et si seulement la gomme arabique a été plantée) 156 tonnes de gomme arabique qui pourrait générer environ 275 000 \$ US par année. L'investissement initial aurait été recouvré après huit ans seulement (cinq ans pour que les plants grandissent, trois années de récolte).

La Zizyphus Mauritanica produit des fruits comestibles (500 UM le kg), du bois de haute qualité pour les meubles et la médecine. Cette espèce est traditionnellement produite et commercialisée avec des bénéfices.

Balantine aegyptiaca produit des fruits qui sont négociés en grandes quantités (pour les jus, la médecine traditionnelle, etc.) à 1000 UM par kg. Son bois est commercialisé pour la construction et des outils. Cet arbre est très apprécié pour sa valeur économique.

3.2. 4000 employés et des dirigeants communautaires techniques formés à la gestion de l'élevage, les techniques agricoles et la gestion de l'eau.

3.3. 5000 personnels techniques et des dirigeants communautaires formés et équipés pour la multiplication plantes/graines.

3.4. 4000 personnels techniques et des dirigeants communautaires formés à l'aviculture.

3.5. 1000 personnels techniques et des dirigeants communautaires formés à l'apiculture.

Les groupes communautaires, le personnel DREDD (y compris les inspecteurs du ministère), et le personnel de vulgarisation de MDR seront les principaux intervenants formés à la mise en œuvre des activités qui découleront des exercices de planification de l'adaptation. Comme ailleurs, la formation sera dispensée sous forme de cours de formation réguliers à l'école nationale nouvellement ouverte pour la formation et la vulgarisation agricole. Des stages de formation seront également donnés grâce à l'appui technique et les conseils que les ONG contractantes et le secteur privé offriront aux équipes régionales

La formation en matière de transhumance, ***de suppression progressive, en santé animale, de respect des zones protégées et de fourniture de tampons fourragères va augmenter la résilience des ménages très pauvres et vulnérables qui dépendent de quelques têtes de bétail ou de petits ruminants, et permettra à ces ménages de produire durablement des vivres sans épuiser les ressources naturelles.

La formation aux **techniques agricoles et à la gestion de l'eau plus efficaces** (par exemple Irigasc⁵⁵) couplé avec la fourniture de semences appropriées, permettra aux collectivités d'augmenter l'alimentation et les revenus provenant de la terre. Les champs de cultures pluviales améliorées sont un exemple d'une meilleure utilisation des ressources en eau, ainsi que la multiplication des plantes et des jardins potagers utilisant 1m² de plan qui produit des rendements élevés, et assure un revenu aux groupes de femmes avec un minimum d'eau.

La Volaille a été identifiée comme une activité à fort potentiel d'adaptation au changement climatique dans la zone cible. Les poulets sont peu coûteux et offrent une bonne alternative aux bovins pour les ménages les plus pauvres. Les poulets n'épuisent pas les ressources naturelles de la même manière que les chèvres et le bétail, plutôt ils peuvent augmenter la

⁵⁵ Voir par exemple à <http://www.irigasc.net>

fertilité du sol. Enfin, les poulets permettent aux ménages ruraux pauvres de pouvoir augmenter leur consommation de viande et de diversifier leur régime alimentaire.

L'Apiculture peut accroître les rendements des plantes en fonction de la pollinisation, et peut servir de substitut à l'engrais qui, lui est coûteux et n'est pas toujours utilisés. Là où l'apiculture est possible, un élevage durable des abeilles peut être poursuivi à faible coût et avec des moyens locaux. Au-delà de l'augmentation significative des rendements agricoles et fournir un revenu aux apiculteurs, la location de familles d'abeilles à des agriculteurs, peut aussi servir de base pour plus de 300 sous-produits dérivés du miel et de la cire.

L'apiculture n'est pas largement pratiquée en Mauritanie, mais à petite échelle la collecte traditionnelle de miel est pratiquée par les villages de la zone frontalière avec le Mali. Les quantités récoltées sont négociés dans le reste du pays par les petits commerçants. Cependant, il ya une forte demande de miel sur le marché mauritanien, du fait de son utilisation à des fins multiples (alimentaire et complément alimentaire, médecine traditionnelle contre les ulcères, la bronchite, les allergies, etc.). Bien qu'il n'existe pas de chiffres exacts, la demande nationale annuelle est estimée à 500 tonnes, dont seulement 5 pour cent sont couverts par la production nationale. Un kilogramme de miel coûte actuellement 3000 UM (12 US \$). Un grand potentiel commercial semble donc exister pour accroître et intensifier l'apiculture en Mauritanie, en plus des avantages agricoles qui peuvent être tirés de l'amélioration de la pollinisation. Le projet adoptera une approche progressive, des méthodes d'essai et des outils adaptés et des technologies à faible coût ainsi qu'une variété de produits et leur commercialisation avant de procéder à une action à plus large échelle.

3.6. Environ 50 banques de céréales communautaires établies.

Les banques de céréales villageoises existent dans certains villages de la zone du projet et ont eu un certain succès. Elles peuvent fournir un tampon alimentaire crucial pour les communautés vulnérables et en particulier

Elles peuvent servir à stabiliser les prix alimentaires durant la période de soudure. La nécessité de faire des bénéfices potentiels et de faire fonctionner les banques de céréales villageoises a été analysée. Grâce à de nouvelles consultations avec les communautés, le projet interviendra pour établir de nouvelles banques de céréales et améliorer celles existantes et ayant un bon potentiel.

Le PAM a une expérience en matière de soutien réussi aux banques de céréales villageoises au Sénégal voisin. La différence entre les banques de céréales villageoises et les banques de céréales habituelles d'État (y compris celles décentralisées) est la propriété entière, le contrôle et la responsabilité des banques par une association du village. Ce concept (voir la description en annexe 5) est hautement compatible avec, et renforce mutuellement, la décentralisation des ressources naturelles et la gestion de l'adaptation par le biais des groupes de villages.

3.7. 30.000 Foyers améliorés fournis

3.8. 2000 membres de la communauté (surtout des jeunes) formés pour fabriquer et entretenir des foyers améliorés

Le projet favorisera la fabrication de foyers améliorés dans tous les villages participants. Pour assurer la durabilité, il est envisagé de mettre l'accent sur des foyers en

banco spécialement conçus pour correspondre aux habitudes locales. Des études ont montré que ces foyers, qui peuvent être fabriqués entièrement à partir de matériaux trouvés gratuitement dans la zone du projet, peuvent économiser jusqu'à 50 pour cent du bois de chauffe. Le travail sera effectué par des groupes de jeunes formés dans le cadre du projet. Le gain en termes monétaires et de travail que les ménages peuvent attendre de ces foyers va garantir leur désir d'investir dans l'achat des foyers améliorés fabriqués et entretenus par les jeunes.

De même, il est prévu que de multiples avantages durables seront atteints: les ménages vont économiser de l'argent, la pression sur les ressources ligneuses fragiles sera réduite, et la fabrication et la réparation des foyers améliorés et autres matériaux locaux peuvent constituer une source de revenu importante, surtout pour les jeunes.

B. Décrivez comment le projet offre des avantages économiques, sociaux et environnementaux, en particulier aux communautés les plus vulnérables.

Le tableau 3 présente les avantages économiques, sociaux et environnementaux prévus du projet proposé. (Certains d'entre eux sont quantifiés ailleurs dans le document de projet)

Tableau 3: Avantages économiques, sociaux et environnementaux attendus

	Avantages économiques	Avantages sociaux	Avantages environnementaux
Ménages vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • revenus agricoles garantis par la protection des terres et la conservation de l'eau • Prix des denrées alimentaires stabilisées par les banques de céréales communautaires • Opportunités d'emploi à court terme par la nourriture ou l'argent contre travail, à moyen et à long terme par le biais de sources de subsistance plus diverses et moins vulnérables • La biodiversité donnera accès à la flore et la faune supplémentaires pour l'alimentation, les revenus et pour des fins médicinales 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'impact des aléas climatiques sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. • Amélioration de la nutrition, ce qui améliore la santé des membres de la famille • renforcement de la solidarité et de l'entraide à travers les structures de groupe de la communauté • Réduction des facteurs qui « poussent » forcent les jeunes à émigrer et soustraient aux ménages leur main-d'œuvre nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des forêts • l'eau a augmenté • augmentation de la biodiversité
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de menace immédiate de dunes de sable et d'érosion • Productivité agricole accrue • Accès aux marchés accru • Accroître la sécurité alimentaire par le biais de banques de céréales 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des risques de conflits à travers la gestion des ressources naturelles et des associations inter-villages • renforcement de la cohésion sociale et de l'autonomisation à travers les comités de gestion et les radios communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en terres et en eau plus durables. • Désertification et dégradation des sols réduites
Région	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production et de la sécurité alimentaire • Stabilisation de la production locale et maintien des stocks d'urgence locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la migration de la zone, en particulier de la jeunesse qui aura de nouvelles perspectives de production de ressources saines de subsistance. • Réduction des risques de conflit 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la désertification et une plus grande diversité biologique qui conduit à une plus grande résilience des écosystèmes régionaux.

Gouvernement et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la dépendance sur les intrants alimentaires en provenance de l'étranger, et une exposition réduite à la volatilité des prix des denrées alimentaires • Réduction de la dépendance étrangère sur l'aide au développement et humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une plus grande capacité des services techniques • création d'une base de connaissances à partir de laquelle l'expérience positive peut être identifiée et reproduite • Réduction de la pression sur les zones urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure compréhension en profondeur de l'interaction entre les facteurs climatiques, environnementaux et humains qui influencent le changement climatique, la santé des écosystèmes et l'économie
------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le nombre de bénéficiaires par effet est donné dans le tableau 4. Les participants sont des personnes qui suivent une formation ou exerçant des activités de projet. Les bénéficiaires directs sont tous les membres de la famille bénéficiant de nourriture ou d'argent. Pour une famille moyenne de cinq personnes, les bénéficiaires directs (personnes) sont plus nombreux que les participants par un facteur de calcul de 5. Ce calcul ne s'applique pas pour les activités au titre de la composante 1, où les participants ne sont pas rémunérés.

Les bénéficiaires indirects sont tous ceux qui bénéficient des actifs créés par le projet. Il s'agit notamment des populations d'(au moins) 100 villages couverts par le projet, et principalement tous les bénéficiaires visés par le renforcement des services techniques qui vont travailler avec d'autres villages.

Bénéficiaires du projet par effet : Tableau 4

Component		Output	participants / ménages		bénéficiaires directs	
			per output	per component	per output	per component
1	Support Technical Services and the communities they serve to better understand climate risks, their impact on livelihoods and food security, and devise relevant and realistic adaptation plans and measures	1.1 Eight DREDD (regional technical services of MDEED) strengthened to access and analyse climate change information, to monitor local development and to mobilise and support communities	184	5 214	184	53 084
		1.2 Strengthening of Government's threat, risk and vulnerability analysis	30		0	
		1.4 Communities trained in climate change threats and adaptation measures which reduce vulnerability, in particular related to food in security	3 000		400	
		1.5 100 villages, being clustered according to landscape, ecosystem and livelihoods, have prepared adaptation plans that are integrated into local development planning.	400		0	
		1.6 Communities share success stories and lessons learned, including the establishment and support of 4 community radios	200		0	

		1.7 Monitoring system in place (establishment, training, production of data and reports) to track climate events and ecologic development in project intervention zones.	400		0	
		1.3 20 inter-village associations established and supported***	400		0	
		1.7 Monitoring system in place (establishment, training, production of data and reports) to track climate events and ecologic development in project intervention zones.	400		22 500	
		1.6 Comunities share success stories and lessons learned, including the establishment and support of 4 community radios	200		30 000	
2	Design and implement concrete adaptation measures identified through community adaptation planning that aim to combat desertification soil erosion and land degradation	2.1 1,500 - 2,000 ha of sand dunes fixated	4 500	19 500	22 500	97 500
		2.2 1,000 - 1,500 ha of vulnerable zones protected	6 000		30 000	
		2.3 1,000-1,500 ha of community fuel wood forests planted.	4 500		22 500	
		2.4 Water retention structures built covering apporximately 500 ha	4 500		22 500	
3	Design and implement concrete adaptation measures identified through community adaptation planning that aim to diversify and strengthen the livelihoods of the most vulnerable population	3.1 300,000 trees for revenue generation and food planted in protected areas	5 250	52 850	26 250	406 250
		3.2 4,000 technical staff and community leaders trained in livestock management, agricultural techniques and water utilisation	4 000		20 000	
		3.3 5,000 technical staff and community leaders trained and equipped agro-pastroal IGA, including plant multiplication	5 000		25 000	
		3.6 Approx 20 community cereal banks established.	1 000		5 000	
		3.7 30,000 fuel efficient stoves built	4 000		20 000	
		3.5 1,000 technical staff and community leaders trained and equipped for apiculture	1 600		150 000	
		3.7 30,000 fuel efficient stoves built	30 000		150 000	
		3.8 2,000 community members (mainly youth) trained and equipped to build and maintain fuel efficient stoves	2 000		10 000	
Total:			77 564		556 834	

C. Décrire ou analyser la rentabilité du projet proposé.

La principale alternative à l'adaptation aux impacts du changement climatique pour un nombre important de personnes vivant dans la zone du projet a été de migrer à la recherche d'un emploi permanent ou temporaire. Aujourd'hui, cependant, les rangs des pauvres dans les zones urbaines augmentent et dans le même temps les opportunités d'emploi et de revenu se font de plus en plus rares. Aussi, les possibilités d'émigrer et d'avoir un emploi à l'étranger sont de plus en plus limitées (pas seulement à cause des difficultés économiques des pays européens) mais elles dépendent souvent d'actions illégales, y compris la traite humaine souvent mortelle.

En outre, les villes côtières de la Mauritanie, Nouakchott et Nouadhibou n'offrent plus actuellement de refuge contre les dangers du changement climatique. Initialement prévu comme un centre administratif modeste, Nouakchott a explosé en une capitale avec population rapidement grandissante et incertaine. En l'absence de réglementations urbaines efficaces, plus d'un million de personnes habitent des zones inondables. Du fait de l'augmentation du niveau de la mer et le corridor dunaire naturel s'effondre ou subit les assauts de la mer, la plupart de la région de Nouakchott est à risque d'inondation permanente d'ici une génération. Au-delà de la ville, le littoral est menacé d'inondations, d'intrusion de la salinité et de la perte de la biodiversité des zones humides. Et même si la pêche et l'économie maritime, par le passé contribué à plus de 12 pour cent du PIB de la Mauritanie, ce secteur a diminué en valeur au cours des dernières années (la présence de chalutiers européens de haute technologie est une cause principale, mais les températures des mers peuvent également affecter la reproduction et l'habitat de stocks de poissons locaux).

Par-dessus tout, les services écologiques ruraux ne pourront pas se reconstituer et le potentiel de production rurale ne se réalisera pas, aussi longtemps que l'exploitation fondamentalement non durable des ressources naturelles continue. Paradoxalement, la migration prive le pays d'une main-d'œuvre précieuse (sans oublier le poids électoral politique) nécessaire pour maintenir les systèmes potentiellement productifs.

Ce projet est rentable pour un certain nombre de raisons:

Le projet utilisera une approche communautaire qui comprend un effort concentré sur la mobilisation, la sensibilisation et la formation de la communauté. Cette approche implique les populations locales dans: la gestion des ressources naturelles, la satisfaction des besoins sociaux et le maintien des résultats sur une longue période (préservation des cultures locales, accroître les possibilités de génération de revenus et améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être). La mise en œuvre des activités d'adaptation concrètes avec la participation communautaire est rentable lorsqu'elle est bien exécutée et elle représente le moyen le plus rentable pour atteindre de grands résultats à l'échelle de la Mauritanie.

En effet, la gestion des ressources naturelles par les communautés s'est avérée plus efficace que la gestion à des niveaux plus élevés. Le ProGRN a suivi les progrès tout au long de son programme, et a constaté que 90 pour cent des bénéficiaires confirment les forts avantages écologiques du transfert des responsabilités de gestion des ressources au niveau des AGLC. Depuis 2004, l'indice de couvert végétal (ICV) a presque quadruplé dans les zones gérées par les AGLCs, alors qu'il a diminué, sur la même période d'un quart de la

valeur de base quelque part ailleurs⁵⁶. Dans le même temps, il ya une corrélation forte et immédiate entre L'ICV et les avantages économiques, en particulier pour le bétail mais aussi plus largement pour le fourrage sec (au prix de 100 UM (environ 75 centimes américains) par 10 kg de fourrage sec) qui représente 20 pour cent du prix des céréales, se produit en grandes quantités.

Le taux favorable de retour sur investissement du projet, qui assurera la viabilité financière future des actifs créés, est décrit ci-dessus. Les interventions nécessiteront des investissements matériels relativement faibles et produire un rendement relativement élevé, tout en étant plus accessible à la compréhension et à l'appropriation communautaire. L'apiculture, les radios communautaires et les banques de céréales villageoises sont des exemples bien connus d'interventions à faible coût avec des rendements potentiellement élevés

Des interventions concrètes seront soigneusement chiffrées avec la participation de la communauté, y compris les coûts d'amortissement et de remplacement éventuel - avant que des décisions sont prises sur la mise en œuvre. L'analyse détaillée de l'efficacité des coûts sera effectué pour chaque plan d'adaptation communautaire, en utilisant une méthodologie développée par le PAM, en comparant les effets ou (outcomes) mesurables avec toutes les options possibles et l'analyse des risques.

Lorsqu'il existe des marchés qui fonctionnent, le projet utilisera les modalités de soutien en espèces pour augmenter encore l'efficacité des coûts. Les premiers essais du PAM réalisés avec les programmes argent-contre-travail en 2011 ont montré que ces modalités à base non alimentaires sont réalisables, et qu'elles atteignent une valeur alpha favorable, indiquant une plus grande rentabilité que de fournir la valeur transfert correspondante sous forme d'aliments. Le cycle des mécanismes d'adaptation non durables ne peut être rompu sans offrir des sources à court terme de revenus et de sécurité alimentaire. De cette façon, les alternatives à moyen et long terme à des sources non durables de revenus (surpâturage, déforestation, etc.) seront sécurisées à travers des activités génératrices de revenus. La liquidité et le travail contre nourriture ou programmes de formation dans le cadre des composantes 2 et 3 seront réalisés par étape afin de ne pas interférer avec d'autres activités agricoles, d'élevage ou forestières nécessaire pour les intervenants du projet pendant cette période. Les coûts de la nourriture pour les rations de travail contre nourriture ont été calculés en utilisant (a) les rations alimentaires établis pour un mois de travail fourni; (b) le nombre estimatif de ménages participant à chacun des programmes prévus; (c) le nombre de mois de travail de chaque participant, et (d) le prix approximatif des aliments par tonne au pied du bénéficiaire.

Les activités de renforcement des actifs dans le cadre du projet pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire à travers le système de petites subventions du FEM (FEM-PNUD V). Une approche commune a été discutée entre le PAM, le Gouvernement et le PNUD/FEM. Le projet facilitera les demandes de petites subventions FEM par les associations villageoises selon les conditions et en complémentarité avec les objectifs du projet

La rentabilité est également favorisée si une approche de terrain qui se focalise sur des activités concrètes au sein des groupes de villages qui forment une zone écologique et de subsistance cohérente. Le mérite de travailler dans les villages sur de vastes zones géographiques est la maîtrise des coûts des actifs dont la propriété est partagée.

⁵⁶ Gestion décentralisée des Ressources naturelles en Mauritanie. 2001-2011 du Programme de Gestion des Ressources naturelles ET, ProGRN, p. 26

Dans le même ordre, le projet portera spécifiquement sur la question des efforts ad hoc et d'adaptation à petite échelle. La stratégie considère que les réponses fragmentées peuvent traiter un problème local, cependant, sans une approche combinée basée sur la communauté et l'écosystème, il est peu probable que des actions spécifiques circonstanciées qui répondent aux priorités des populations locales puissent réussir. L'approche du projet vise spécifiquement à réduire la fragmentation en ciblant des groupes de villages organisés par écosystèmes avec des points d'eau communs, les mêmes voies de transhumance - ainsi que des systèmes de production (accès aux marchés, stockage, etc.)

L'objectif intégré de gestion des ressources naturelles servira également à des processus de promotion des connaissances autochtones pour réduire et atténuer les risques liés au changement climatique, et donner des possibilités de génération de revenus.

La co-localisation des activités dans les trois composantes du projet fera la promotion de l'efficacité opérationnelle et facilitera le suivi efficace et efficient. L'approche conduira également à la création de modèles qui devront être reproduits dans la zone du projet et au-delà.

L'alignement complet du projet à des méthodologies et des structures approuvées par le gouvernement et testé va encore accroître la rentabilité. Par exemple, au lieu de poursuivre son propre système de surveillance écologique, le projet fera partie intégrante de l'effort dans le cadre du PANE II et le PSEDD. De même, le projet appliquera les méthodes élaborées par le MAE pour l'application des connaissances entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux, ainsi que la méthodologie pour mettre en place et soutenir la gestion décentralisée des ressources naturelles par les AGLC créées par le MDEDD avec le soutien du ProGRN.

D. Décrivez dans quelle mesure le projet est compatible avec les stratégies nationales ou régionales de développement durable, y compris, s'il y a lieu, des plans de développement nationaux ou régionaux appropriés, des stratégies de réduction de la pauvreté, des communications nationales ou des programmes d'action nationaux d'adaptation, ou d'autres instruments pertinents, là où ils existent.

Le projet contribue directement aux objectifs, et prend en charge l'infrastructure de mise en œuvre, des politiques et des programmes gouvernementaux clés visant à parvenir à une croissance durable et une adaptation aux impacts du changement climatique.

La **deuxième communication nationale de 2008** souligne la nécessité pour les populations à s'adapter à la perte de biodiversité induite par le changement climatique, la réduction de la production agricole, la dégradation des sols et l'appauvrissement en mettant l'accent sur 1) la gestion participative, du foncier, de l'eau et de la forêt, 2), en particulier, la mise en place de ceintures vertes, et 3) les activités génératrices de revenus.

L'examen de la mise en œuvre du **cadre stratégique de réduction de la pauvreté en Mauritanie 2005-2010**⁵⁷ a constaté qu'au cours de la période de révision, l'environnement et les ressources naturelles ont continué de se dégrader en raison du changement climatique, du développement socio-économique et de la croissance de la population. Le déclin des écosystèmes a affecté essentiellement la population rurale et la réduction de la biodiversité a considérablement limité leur potentiel de génération de revenus. L'examen a reconnu que l'impact a été plus sévère pour les plus pauvres.

En partie en conséquence de cet examen, le Cadre stratégique **de lutte contre la pauvreté de la Mauritanie (CSLP III) 2011-2015** comprend dans sa vision de l'année 2015 (deux des cinq grandes priorités établies) en l'occurrence, l'accès à une alimentation de base et l'utilisation productive d'un environnement naturel sain.

Le CSLP III sera mis en œuvre par le biais :

1. d'une croissance économique accélérée
2. de la capitalisation du potentiel de croissance et de productivité pour les pauvres
3. du développement des ressources humaines et l'accès aux services de base, et
4. et de la promotion du développement institutionnel basé sur la bonne gouvernance et la participation de toutes les parties prenantes

Le second axe prévoit l'intégration des ressources naturelles dans le tissu productif de l'économie nationale. L'approche lie explicitement la durabilité environnementale et la croissance au profit des pauvres. La stratégie de promotion du capital naturel se concentre sur l'autonomisation des pauvres par l'amélioration de leur utilisation des ressources naturelles. Cette priorité est traitée dans les volets 2 et 3 du projet.

Le CSLP III est aussi explicite que la lutte contre le changement climatique et la gestion durable de l'environnement sont les principaux piliers de la gouvernance en Mauritanie. Les objectifs spécifiques, à cet égard comprennent les risques climatiques l'intégration et la gestion durable des terres et des ressources naturelles dans les stratégies et programmes de développement, l'amélioration de la gouvernance environnementale aux niveaux décentralisés, et le renforcement des capacités nationales dans le suivi des effets du

⁵⁷ Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

changement climatique. Ces priorités seront prises en charge dans la composante 1 du projet.

Plan d'action national d'adaptation de la Mauritanie (**PANA, 2004**) se compose essentiellement d'une série de projets prioritaires concrets. Ils ont été établis en appliquant un certain nombre de critères, y compris la distribution entre les différents écosystèmes et les systèmes de production en fonction de leur contribution au PIB. Les projets ont été identifiés par les experts techniques dans 18 domaines. La plupart des activités proposées par le projet sont liées à celles mises en priorité par le PANA, y compris la rétention d'eau, les techniques agricoles et les forêts de bois de chauffe communautaires améliorées. Cependant, le PANA n'est pas un document stratégique et ne fournit pas d'orientation *stratégique*. *Un examen du PANA a été entrepris en 2011/2012 et a été renseigné par le biais du processus d'évaluation et de consultation du projet.*

La **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)** de 2006 place l'homme au centre de la prise de décision, avec la priorité de satisfaire les besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Il poursuit cinq grands thèmes:

- Renforcer les structures institutionnelles et politiques pour gérer plus efficacement l'environnement et des ressources naturelles;
- Promouvoir l'accès durable aux services de base comme un moyen de réduction de la pauvreté;
- Promouvoir la gestion intégrée et participative dans le but d'une utilisation plus efficace des ressources naturelles;
- Gestion de l'environnement local et national conformément aux conventions internationales
- Mise en place de mécanismes de financement pour la mise en œuvre.

Le **Plan d'action national – Lutte contre la désertification (PAN-LCD)** poursuit l'objectif général d'assurer le développement durable dans le cadre du CSLP. Il se focalise sur sept domaines prioritaires, y compris:

- Le renforcement du rôle et de la participation de la société civile et des structures gouvernementales décentralisées;
- Amélioration de la production agricole dans les zones rurales et assurer sa durabilité (par exemple l'amélioration des pratiques agro-sylvo-pastorales);
- Promouvoir une gestion décentralisée, rationnelle et durable des ressources naturelles.

La **Stratégie Nationale de sécurité alimentaire 2011-2015** intègre des mesures de protection de l'environnement en vue du changement climatique, ainsi que l'amélioration des terres agricoles et pastorales. Le plan d'action correspondant poursuit comme objectif stratégique la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée (y compris l'agriculture, le pastoralisme, la pêche et l'environnement) adaptée aux effets du changement climatique.

Compte tenu des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes, le gouvernement a lancé le programme «**Solidarité 2011**». Le volet environnement du programme comprend quatre composantes - la régénération des plantations d'*Acacia Sénégalais* qui permet la production de la *gomme arabique*, la fixation des dunes et la restauration et la protection des sols dégradés et menacés, activités que le projet appuiera.

L'engagement du gouvernement à la Solidarité 2011 met l'accent sur sa conviction que le paiement des régimes de travail de ce genre qui sera utilisé dans le projet peut promouvoir le développement durable et conduire à l'autosuffisance.

Le **Plan d'action national pour l'environnement (PANE)** 2007-2011 a été conçu comme une matrice opérationnelle. Cependant, le gouvernement estime aujourd'hui que le plan original manquait de simplicité, de clarté et de réalisme. La mise en œuvre a été tentée sans un cadre opérationnel adéquat de consultation et d'harmonisation de gestion intégrée de l'environnement. Le cadre n'était pas exécutoire sur les acteurs nationaux et les ministères agissaient avec des objectifs et des règles différents.

Le **PANE II (2012-2016)** a été élaboré à la lumière des enseignements tirés du PANE I. Il vise à doter la Mauritanie d'un cadre cohérent pour l'amélioration de la gouvernance environnementale en général et pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, en particulier. PANE II poursuit huit domaines thématiques (y compris la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles; la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité; l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, et le bois de chauffe comme combustible) et 7 priorités transversales, y compris la suivi de l'environnement et l'évaluation et la création de cadres juridiques et la mise en place de réformes institutionnelles.

E. Décrire comment le projet répond aux normes techniques nationales applicables, le cas échéant.

Les activités du projet seront réalisées dans le respect scrupuleux des normes et méthodologies nationales de gestion décentralisée des ressources naturelles. Les interventions proposées se conforment aux normes techniques nationales en vigueur, notamment celles relatives à l'utilisation des terres, la gestion du bétail et de la gestion de l'eau. A travers ses activités de formation visant les services techniques, le projet va promouvoir les connaissances et la compréhension de ces règles et normes au niveau régional et départemental, pour leur indispensable et effective application au niveau local. Les conseils techniques fournis par le projet respecteront les normes nationales: par exemple, la formation à la gestion décentralisée des ressources, ou des techniques pastorales et agricoles efficaces, sera assurée par le biais de l'ENFVA, qui fera en sorte que les normes et standards nationaux établies soient appliqués et partagés.

Les normes de travail au sein des programmes avec une forte demande de main-d'œuvre seront convenues avec les AGLCs respectives et le ministère des Affaires sociales. L'expérience avec les normes précédentes, établies conjointement par le gouvernement et le PAM, sera prise en compte.

Le projet permettra également d'identifier les lacunes dans les technologies appropriées du secteur alignées sur les besoins d'adaptation et les solutions à envisager, y compris les sources d'assistance technique et de transfert de modalités. Le cas échéant, des évaluations d'impact environnemental seront effectuées.

Les normes, les modèles et les procédures de participation et d'appropriation de la communauté seront fondées sur des méthodologies développées et testées par le gouvernement à travers des projets et programmes antérieurs, y compris le plus proéminent d'entre eux à savoir le *ProGRN*, mais aussi le *PDRC*, par exemple (voir ci-dessous), *ARTGOLD*, etc.

F. Décrire s'il y a un double emploi du projet avec d'autres sources de financement, le cas échéant.

Il n'y a pas de double emploi avec d'autres sources de financement. Des synergies et l'apprentissage conjoint seront réalisables avec plusieurs autres projets.

Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (ProGRN). La deuxième phase du ProGRN a couvert la période 2008-2010, avec un budget de 9,6 millions de dollars. Le programme comportait quatre volets: 1) Conseils et Orientation sur la politique environnementale, 2) gestion décentralisée des ressources naturelles dans les régions de Guidimakha et du Hodh el Gharbi, 3) des conseils de gestion pour le Parc National du Banc d'Arguin, et, 4) Renforcer le soutien cohérent au secteur de l'environnement. Une nouvelle phase de la ProGRN avec les mêmes composantes et un budget similaire a commencé en 2011.

La première composante du projet appuiera directement l'évaluation du projet du Fonds d'adaptation proposé, la deuxième composante appuiera la mise en œuvre, et la 4^e fournira des leçons à l'ENFVA sur la formation. Aussi, Le ProGRN couvre le soutien à la mise en place d'un système de surveillance globale de l'environnement dans l'attente de la validation des PANE II et la préparation du PSEDD. Les intervenants du projet participent aux discussions concernant ce système de surveillance, et s'attèleront directement à promouvoir sa mise en œuvre dans les domaines choisis du projet, y compris par la formation, la création de données de référence, et veiller à ce que les données pertinentes soient recueillies et dûment reportées dans le système.

Projet de développement rural communautaire (PDRC). Le PDRC appuyé par la Banque mondiale a duré de 2004 à 2010. Il s'est focalisé sur le développement rural communautaire en soutenant la formation et l'enregistrement légal de plus de 800 associations de développement communautaire dans 10 régions du pays; le transfert d'environ 3 millions de dollars à plus de 270 de ces associations pour la mise en œuvre d'investissements au niveau communautaire (écoles, centres de santé, marchés, routes rurales, etc.), la formation d'environ 200 animateurs qui pourraient aider les associations dans l'élaboration de leurs plans de développement locaux, en fournissant un appui institutionnel aux différents services agricoles de l'Etat et autres services techniques.

Le présent projet s'appuiera directement sur les réalisations de ce projet, ce qui implique le fonctionnement des associations communautaires et la formation des animateurs dans la zone du projet.

Projet OMD financé par l'Espagne. Ce projet qui a été finalisé en 2011, a réuni un certain nombre de ministères, le PAM et la FAO, et des ONG dans le but de développer des modèles pour la protection et la régénération des terres communautaires par la fixation de dunes et le reboisement. Le PAN-LCD a constaté que les approches décentralisées et participatives du projet ont produit de bons résultats et cette expérience est une des justifications de l'approche proposée dans la proposition de projet en cours.

Le projet proposé (a) appliquer les modèles de proximité communautaire testés dans le projet OMD, (b) les mettre à l'échelle (un objectif sur lequel le gouvernement a été explicite à souligner), et (c) améliorer considérablement la portée en les intégrant dans une approche plus large, plus globale qui applique les meilleures pratiques d'autres interventions (en particulier, l'approche grappes de village).

Une leçon particulièrement importante du projet OMD est que le soutien technique et de suivi continu sont essentiels pour la création d'actifs physiques de qualité et leur entretien après l'achèvement du projet. Le projet du Fonds d'adaptation proposé s'appuiera sur cette

insistance à travers le renforcement des capacités techniques des structures gouvernementales qui seront en mesure d'assurer ce soutien après la fin du projet, et un engagement accru de la communauté à travers des associations de la grappe de villages. Le projet permettra aux communautés de capitaliser dans une plus large mesure les actifs physiques déjà créés dans le cadre de l'appui du projet OMD.

TerrAfrica. Le programme TerrAfrica en Mauritanie a conduit à la mise en œuvre d'un cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres (GDT). Un comité de gestion durable des terres multi-sectoriel a été créé par la loi et coordonne tous les investissements dans la GDT dans le pays, y compris les activités terrestres qui visent à atténuer les émissions de GES et de favoriser l'adaptation au changement climatique par la GDT.

Le cadre stratégique d'investissement GDT a été pris en compte dans la conception et l'emplacement du projet proposé. Les acteurs clés de l'initiative TerrAfrica ont été consultés lors de l'évaluation du projet et ils joueront un rôle dans le projet.

Le projet d'adaptation FIDA/FEM « de soutien à l'adaptation des systèmes de production agricoles qui sont vulnérables au changement climatique » vise à ajouter une dimension de changement climatique au projet FIDA de réduction de la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro (PASK II) qui vise à améliorer les conditions de vie et des revenus des populations ciblées, en tenant compte, entre autres: (i) du renforcement de la participation de la population ciblée dans le développement/partenariat local ; (ii) la conservation et la reconnaissance de la valeur des ressources naturelles pour/par les populations ciblées locales, (iii) la promotion de la croissance économique ancrée dans le milieu des populations cibles et basée sur le développement des possibilités locales. Le projet intervient dans trois préfectures situées dans trois wilayas différentes: M'Bout dans la région du Gorgol, à Ould Yenge au Guidimakha et à Kankossa en Assaba.

Le projet GDT FIDA/FEM « de Protection participative de l'environnement et de réduction de la pauvreté dans les oasis en Mauritanie » vise à la protection durable de la terre et des ressources en eau des oasis, la préservation de la biodiversité locale afin de contrôler et d'atténuer la dégradation des terres et la désertification, et la protection de l'intégrité physique naturelle, les fonctions et les services des ressources des écosystèmes oasiens dans les plateaux arides et semi-arides de la Mauritanie (Adrar, Tagant et Assaba).

Il n'ya pas de chevauchement important avec les zones des projets du FIDA. Le projet d'adaptation proposé ne fonctionne pas dans les zones oasiennes. Et la région dans laquelle le projet FIDA-FEM opère est grande, et il ya suffisamment d'espace pour accueillir des interventions similaires dans des endroits différents. Toutefois, dans les deux projets liés au FIDA, le PAM, le FIDA, le MDEDD et le MDR collaborent pour veiller à ce que des synergies opérationnelles et des informations soient étroitement partagées. L'identification des groupes de villages spécifiques sera entreprise en étroite consultation avec les parties prenantes du FIDA. Les intervenants du projet FIDA et PAM seront impliqués dans les structures de gouvernance des un et des autres, et les leçons apprises seront étroitement partagées à travers le suivi périodique du projet et des réunions annuelles.

Le projet s'appuiera également sur le **projet PNUD/FEM de «Préservation de la biodiversité grâce à la réhabilitation participative des terres dégradées dans les zones arides et semi-arides frontalières entre la Mauritanie et le Sénégal.** » Ce projet offre de précieuses leçons en matière de réhabilitation de l'écosystème communautaire et de l'amélioration de ses moyens de subsistance à travers des activités génératrices de revenus.

Le projet peut tirer des leçons importantes du projet de préservation de la biodiversité du PNU /FEM (ainsi que la ProGRN financé par la GIZ). Des AGR très rentables ont été identifiées, notamment la récolte et la vente de fourrage sec pour les bovins, la production de la gomme arabique de l'acacia sénégalais; la production de bois de construction et bois de

chauffe; les pépinières de plantes et d'arbres, la production d'épices et de menthe, qui, aujourd'hui, sont importées de Nouakchott vers la presque totalité de la zone du projet, la production et le séchage de légumes (avec l'énergie solaire), la production du lait et du yaourt soutenue par la réfrigération solaire, etc. Des options spécifiques seront discutées avec les associations villageoises lors de la préparation du plan d'adaptation, et le cas échéant, des études de faisabilité complémentaire spécifiques et de marché seront réalisées

Parmi les leçons les plus importantes on retient que ces AGR ont les meilleures chances de succès et de durabilité si elles font partie intégrante de tout un ensemble d'activités complémentaires et harmonisées - comme ce sera le cas pour les activités proposées dans le cadre des plans d'adaptation de la grappe de villages.

Les leçons partagées, la promotion de synergies et l'effort d'éviter des conflits ou le double emploi seront assurés par l'implication d'autres parties prenantes du projet dans sa mise en œuvre et sa gouvernance. Déjà, le gouvernement et les ONG parties prenantes dans les autres projets mentionnés ont été impliqués dans des consultations au cours de l'évaluation. L'implication de ces acteurs à l'avenir sur la base de l'atelier de lancement du projet est illustrée à la figure 14, ci-dessous. Tous les gestionnaires de projets clés participeront à l'atelier. Les leçons et les orientations proposées suite à l'atelier seront intégrées dans le système harmonisé de vulgarisation en milieu rural des pouvoirs publics, et servira de base pour la formation et le renforcement des capacités des services techniques. Ces services seront ensuite directement impliqués - par des équipes régionales du projet - dans le travail avec des groupes de villages. Cette expérience sera documentée et partagée avec l'ensemble des parties dans des ateliers de révision annuelle. De même, le projet vise à promouvoir les synergies avec les projets connexes; promouvoir l'apprentissage commun, et servira de moyen de mise à l'échelle d'un certain nombre d'autres initiatives, lorsque celles-ci, dans les ateliers conjoints des intervenants ont été jugées porteuses d'approches réussies.

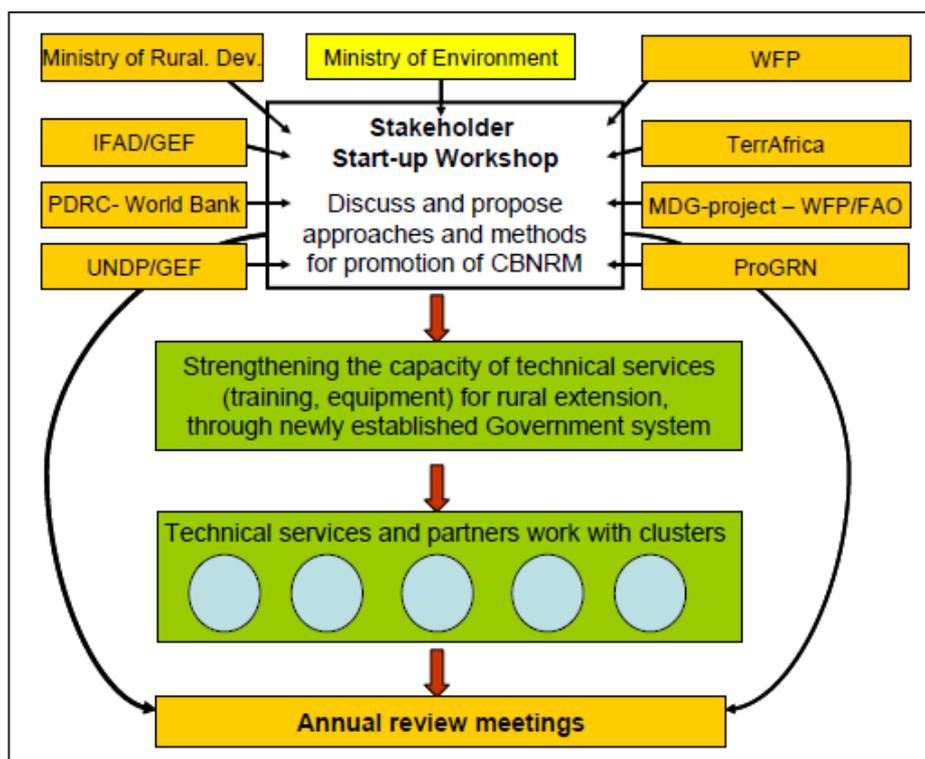


Fig. 13 : Participation des intervenants

G. Le cas échéant, décrire la composante apprentissage et de gestion des connaissances pour capter et diffuser les enseignements tirés.

De nombreuses activités du projet, en particulier dans la composante alerte précoce 1, campagnes de sensibilisation, radio des associations inter-villageoises et radio communautaire se focalise directement sur l'échange d'informations, le suivi et la gestion des connaissances. Le gouvernement considère ce projet comme un modèle d'apprentissage qui donnera à l'Etat et aux communautés locales l'occasion d'examiner des approches spécifiques de contexte, de définir les meilleures pratiques et d'intensifier les activités couronnées de succès pour atteindre la résilience au changement climatique d'échelle.

Les activités de gestion des connaissances du projet s'appuieront sur les acteurs et les capacités nationales, et vont inclure le suivi et l'évaluation communautaire. En outre, et de manière spécifique:

- Dans chaque village et grappe de village, une base de référence sera établie, à la fois en termes qualitatifs (séquences vidéo, des entrevues avec les ménages, etc.) et quantitativement par rapport à des indicateurs convenus.
- Dans chaque région, des rapports d'étape trimestriels avec une structure acceptée et standardisée seront préparés par la direction du projet et les partenaires; Ils seront partagés avec toutes les autres régions ainsi que les intervenants au niveau national. Ces rapports ainsi que d'autres de suivi individuel constituent les supports de base des rapports annuels élaborés par la direction du projet.
- Chaque année, un atelier réunira les acteurs communautaires, départementaux, régionaux et nationaux du projet, ainsi que des intervenants d'autres projets du même domaine pour discuter des possibilités et des contraintes, de l'expérience et de l'apprentissage social, et pointer sur la voie à suivre (voir explication ci-dessus). Les résultats de ces discussions seront intégrés dans les plans d'action annuels.
- Le PAM travaillera avec le MDEDD pour mettre tous les rapports et autres informations pertinentes sur le site Web du Ministère. Le PAM aidera le Ministère à fournir des formes d'expériences et de leçons apprises qui peuvent influencer sur la formulation de nouvelles politiques et programmes, y compris la révision du PANA.

En plus du suivi, l'évaluation servira de base pour l'approche fondée sur des données concrètes proposées dans ce projet. Les critères devant être mesurés lors de l'évaluation à mi-parcours et finale engloberont les critères d'évaluation standard. Comme point de départ, la stratégie d'évaluation sera axée sur le plein alignement sur les processus et les structures nationales. Par exemple, les indicateurs qui seront convenus pour le système de surveillance écologique (voir annexe 3) seront appliqués. Les critères spécifiques supplémentaires comprendront les sources de revenu, le niveau de revenu disponible des ménages, la part du revenu des ménages utilisée pour la nourriture, le nombre de semaines de déficit alimentaire, et la disponibilité (quantité, distance) de fourrage et d'eau.

Alors que le calendrier de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours est régi par les dispositions du Fonds d'adaptation, le projet tentera dans la mesure du possible soit de les intégrer dans des évaluations plus larges au-delà des limites du projet lui-même, ou tout au moins permettre à d'autres partenaires concernés de se joindre à la fois à l'examen à mi-parcours et à l'évaluation finale. Au minimum, le groupe consultatif technique sera étroitement impliqué dans la préparation des termes de référence pour L'EMT et l'évaluation finale, et il sera interviewé dans les deux étapes.

H. Décrire le processus de consultation, y compris la liste des intervenants consultés, pendant la préparation du projet.

Ce projet est une initiative du MDEDD, avec un fort engagement et un soutien du Ministère du Développement Rural. Le MDEDD a demandé au PAM d'aide à préparer une intervention globale pour soutenir le schéma d'adaptation climatique en ce qui concerne son expérience dans la zone du projet.

L'approche du projet a été discutée avec plusieurs associations villageoises existantes lors de visites sur le terrain effectuées durant la préparation du projet (pas nécessairement celles qui seront effectuées le projet proposé qui seront déterminées par l'analyse de la composante 1). Un certain nombre de consultations communautaires et de (potentielles) visites de sites ont été réalisées conjointement avec le gouvernement ainsi que la FAO, qui sera un partenaire technique (voir annexe 6). Les résultats de ces visites ont montré une précieuse indication de l'engagement potentiel dans les villages, leurs connaissances et leurs capacités d'apprentissage et de mise en œuvre, et un sens aigu sur les interventions efficaces et les plus recherchées pour faire face aux impacts du changement climatique et à l'insécurité alimentaire.

Le projet a été examiné et discuté à différents niveaux du gouvernement pour garantir que les activités proposées soient entièrement conformes aux priorités du gouvernement et peuvent de façon réaliste et rentable être réalisées dans les délais, et avec les ressources proposées. Les consultations au cours de l'évaluation du projet incluent :

- Des réunions suivies au MDEDD avec les directions thématiques qui seront impliquées dans la mise en œuvre du projet, sous la direction de la cellule de coordination (Cellule de coordination sur les Changements Climatiques)
- Participation et discussion pendant le séminaire de restitution sur le RISE régional, l'étude institutionnelle du secteur de l'environnement en mettant l'accent sur les structures régionales
- Un atelier spécialisé sur la proposition de projet qui réunissait des représentants du MDEDD, du MDR au niveau national, plusieurs DREDD, ainsi que de potentiels partenaires au développement et de la société civile
- Des réunions avec le FIDA, la FAO, la Banque mondiale et la GIZ pour discuter des projets en cours et futurs et des domaines de collaboration.
- des réunions suivies avec le ProGRN pour discuter des approches de projet, la couverture, et les domaines de coopération et de complémentarité
- Des réunions avec le PNUD afin de discuter des approches communes et une collaboration concrète, y compris ARTGOLD, et le PNUD/FEM.
- Des discussions avec la Fédération luthérienne mondiale qui possède une vaste expérience dans le domaine de la mobilisation communautaire et l'implication dans la lutte contre la désertification.
- L'UICN, un autre partenaire de mise en œuvre expérimentée, a été consulté sur l'approche du projet, la zone du projet, et des opportunités de collaboration.

Une liste des personnes rencontrées lors des consultations est en annexe 6. Le présent projet a été examiné et approuvé par le MDEDD.

I. Justifier le financement demandé, en mettant l'accent sur le coût intégral de l'adaptation.

Baseline : Le gouvernement de la Mauritanie a mis en place un cadre d'action pour faire face aux menaces du changement climatique à travers le PANA et la deuxième Communication Nationale et relayé dans le Cadre stratégique de réduction de la pauvreté écho, la Stratégie nationale pour le développement durable et le Plan d'action national de lutte contre la désertification. Cependant, la plupart des mesures ont été axées sur les institutions au niveau national et des actions concrètes sur le terrain ont été rares et secondaires. Là où il existe la planification et l'action au niveau local, la plupart des activités a) ont été à court d'expertise technique, b) ne sont pas explicitement axées sur l'adaptation, utilisant l'information sur les tendances climatiques et les menaces, et c) n'ont pas placé les communautés comme tête de ponts. Alors que les projets spécifiques du secteur sont en cours d'exécution, ils ne mettent pas l'accent sur l'adaptation et ne tiennent pas suffisamment compte de l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire qui est une priorité fondamentale du Gouvernement.

Le gouvernement reconnaît qu'il existe des lacunes importantes dans les outils, les informations et les capacités nécessaires pour évaluer les menaces du changement climatique et la rareté d'approches pour impliquer les communautés dans l'élaboration de mesures d'adaptation qui leur permettront de tamponner à l'exposition grandissante à la dégradation et à la désertification. Le manque de production d'une alimentation adéquate et l'accès à la nourriture en Mauritanie est déjà une question de vie ou de mort pour des centaines et des milliers de personnes. Sans ce projet, la planification de l'adaptation locale et la mise en œuvre dans le pays seront beaucoup plus lentes à répondre aux menaces à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance durables.

En l'absence de mesures d'adaptation et de soutien aux moyens de subsistance concrètes, le scénario de référence connaîtra une détérioration continue des écosystèmes, des systèmes de production, de la sécurité alimentaire des ménages et de la sécurité des moyens de subsistance.

Actuellement en Mauritanie, la plupart des projets sont limités à de petites zones et ceux qui portent sur la désertification et la dégradation des terres ne sont pas développés par les communautés concernées. La plupart des projets de ce genre sont axés sur la plantation d'arbres et ne s'attaquent pas aux facteurs anthropiques sous-jacents de dégradation qui est causée par l'insécurité alimentaire, la pauvreté et exacerbée par le changement climatique. À l'exception de la régénération d'*acacia sénégalais* dans des zones limitées, quelques activités en cours visent à renforcer la sécurité alimentaire et à long terme les moyens de subsistance des agro-éleveurs vulnérables au climat et la durabilité des ressources naturelles dont ils dépendent. En particulier, les liens vitaux – entre les connaissances, les ressources et la responsabilité - entre le gouvernement central, les régions et les communautés est une faiblesse essentielle, laissant de côté les activités qui traitent des questions de résilience de manière globale, sans encadrement adéquat et la promesse de durabilité à travers des approches et conceptions appropriées. A moins que des mesures concrètes d'adaptation soient soutenues pour être planifiées et exécutées localement, la vulnérabilité aux menaces climatiques et d'insécurité alimentaire ne fera qu'augmenter.

Sans le projet proposé, une priorité clé dans les efforts du gouvernement à mettre fin à l'avancée du désert ne serait pas prise en charge. De stratégies d'adaptation non viables aurait continué, y compris la concentration du nombre croissant de têtes de bétail dans des zones réduites de terre, la coupe des arbres pour la production et la vente de charbon de bois, et la migration vers les zones urbaines. Les avantages naturels auraient du mal se régénérer. Les opportunités économiques seraient perdues. Un nombre plus important de

personnes auraient quitté définitivement la région. D'autres pourraient connaître des souffrances et même mourir.

L'alternative d'adaptation: Les stratégies et programmes nationaux du gouvernement reflètent un engagement à lutter contre les effets du changement climatique et, en particulier, à mettre en place une réponse durable à l'utilisation non durable des ressources naturelles et l'insécurité alimentaire.

L'objectif du gouvernement dans le projet proposé est de s'appuyer sur les réussites et les échecs des interventions passées et apporter des solutions d'échelle qui prennent en charge les obstacles sous-jacents à la gestion durable des ressources naturelles et d'assurer la durabilité.

Les ressources du Fonds d'adaptation appuieraient la transition allant d'un accent singulier sur la planification et la stratégie au niveau central vers la planification de l'adaptation aux niveaux régional et local (composante 1) et la mise en œuvre d'actions concrètes pour préserver les ressources naturelles et améliorer les moyens de subsistance et de résilience au sein et autour des communautés (composant 2 et 3). Le projet proposé contribuerait à rendre cette transition possible en réunissant les ministères de tutelle autour de la gestion des ressources naturelles et du développement rural et en renforçant le partage des connaissances et de la coordination entre les acteurs au niveau central, régional et de la grappe villageoise.

Par exemple, le projet va promouvoir la production et l'utilisation des informations climatiques de manière coordonnée sur le plan institutionnel, à travers la mise en liaison des systèmes locaux d'alerte précoce avec les systèmes régionaux et nationaux. Des informations provenant de l'ensemble des niveaux renseigneront également des plans d'urgence locaux (ainsi que les mesures d'adaptation). Actuellement, les plans d'urgence sont élaborés et sont en vigueur seulement au niveau national. Le Développement d'outils appropriés pour le suivi du changement climatique et la planification au niveau local sont essentiels pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'adaptation solide.

De point de vue, le projet intègre une planification nationale globale d'adaptation et des actions dans la planification et les actions du secteur à tous les niveaux, ainsi que la planification et la mise en œuvre locale et les enseignements tirés de la mise en œuvre sur le terrain seront plus facilement transférables à d'autres domaines.

Le projet vise à promouvoir l'intégration des connaissances culturelles reconnues pour faire face aux risques du changement climatique et élaborer des plans communautaires pour résoudre les problèmes localement. Il contribuera à accroître la sensibilisation aux risques liés aux variations de température et des précipitations, et les risques liés à la désertification. Les communautés, et en particulier les femmes, seront impliquées dans la planification et la conception de solutions locales. Grâce à un processus de planification participative, les populations locales acquerront des connaissances et de la compréhension et seront plus habilités à conduire des solutions locales pour répondre aux menaces climatiques.

De manière critique, le projet laissera derrière lui un groupe de personnes dont les capacités auront été considérablement renforcées travaillant dans les services techniques de l'Etat qui seront en mesure d'interagir avec les populations les plus vulnérables partout dans le monde et de reproduire des méthodologies et des approches réussies.

J. Décrire dans quelle mesure la durabilité des résultats du projet a été prise en compte lors de la conception du projet

Comme décrit tantôt, le projet a été spécialement conçu pour assurer des résultats durables. La durabilité sera assurée par:

(a) la participation directe et décisive des structures de leadership communautaire en vigueur dans les processus de projets, allant de l'analyse et l'exploration des options d'adaptation à la mobilisation et la priorisation au niveau de village, la mise en œuvre des activités et le suivi et la gestion harmonisée des ressources au niveau de village et inter- village, et

(b) le renforcement des services techniques et de la planification régionale (soutenu par plusieurs ateliers des intervenants, la formation et l'équipement, et (c) la participation directe de la DREDD renforcé (qui sera en charge des équipes régionales) dans la mobilisation et le renforcement des capacités communautaires, assurant un soutien technique adéquat à la planification communautaire et des grappes, la mise en œuvre et la maintien de l'activité ainsi que l'apprentissage pratique accompagné en faveur des services techniques – et la capacité continue de fournir cet appui après la fin du projet.

Tous les processus conduisant à des décisions au niveau des grappes de village et des village seront significativement participatif et aucun actif ne sera créé s'il n'est pas mis en priorité et soutenu par les bénéficiaires L'approche du travail par groupes de villages (associations, coopératives ou autres formes) qui ont un rôle officiel dans la gestion décentralisée des ressources naturelles a été testée et est soutenue par la politique et la réglementation officielles du gouvernement (par exemple, les cadres juridiques révisés, en particulier les codes pastoraux révisés (2004) et de la forêt (2007) et l'application des décrets (2009).

La pérennité du suivi et du soutien futurs sera assurée par le rôle actif et central de la DREDD, qui recevra un appui en matière de renforcement des capacités et durant toute la vie du projet apprendre à appliquer ce qui est exigé d'eux dans l'avenir.

La pérennité des résultats des activités individuelles se traduira par des avantages tangibles des communautés et des ménages responsables de leur entretien à travers la protection contre les dommages et un revenu stabilisé ou accru. Tous les actifs physiques créés dans le cadre du projet seront conçus pour être suffisamment simples et à bon marché pour être réparés et remplacés par les communautés avec leurs propres connaissances, leurs compétences et leurs ressources. Le financement de soutien à ces actifs sera assuré de différentes manières complémentaires:

(a) En partie, les actifs créés permettront aux collectivités d'augmenter directement leurs revenus, par exemple en vendant des fourrages des zones protégées, la perception d'une contribution pour la cueillette du bois de chauffe dans les forêts communautaires, etc.

(b) En partie, les avantages découlant de ces actifs - par exemple la fixation des dunes, la lutte contre l'érosion des eaux de ruissellement, etc. sont si tangibles et significatifs que les collectivités pourront mobiliser les ressources nécessaires pour la protection et l'entretien de ces actifs auprès de leurs membres, soit sur une base ad hoc ou par le biais d'un régime/fonds d'entretien communautaire;

(c) En partie, le revenu qui peut être levé par les ménages à travers les AGR en vertu de la composante 3 permettra d'assurer un niveau élevé de ressources financières et une présence plus importante de main-d'œuvre dans les villages qui peuvent contribuer à maintenir les actifs créés.

Dans une certaine mesure, la mise à l'échelle spontanée peut survenir là où d'autres villages non couverts par le projet sont exposés aux avantages découlant du projet ou lorsque les villages du projet par leurs propres moyens accroissent les actifs créés dans le cadre du projet en utilisant leurs propres ressources et le savoir-faire acquis par le biais du projet. (Il n'est pas prévu que l'intensification des investissements du projet serait financée par des mécanismes du projet. Cet accroissement des investissements devra être encouragé et promu par le gouvernement, au moins à travers le renforcement des services techniques déconcentrés).

L'expérience et les connaissances créées grâce au projet seront consolidées par le biais de son système de suivi, documenté par des rapports accessibles et partagés, et discutés avec toutes les parties prenantes, favorisant ainsi la disponibilité et l'application des enseignements précieux au-delà du projet lui-même.

Les discussions avec les villageois ont révélé que l'énorme avantage de ces interventions proposées sera la cohésion sociale, qui est difficile à quantifier mais indispensable pour la pérennité des actions et la résilience des écosystèmes et des communautés. Tandis que la plupart des interventions proposées promeuvent la cohésion, la participation communautaire dans la planification, l'autonomisation des associations villageoises, et la création de radios communautaires jouent un rôle particulièrement important.

PARTIE III: MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

A. Décrire les modalités de mise en œuvre du projet.

Le projet sera exécuté par le gouvernement de la Mauritanie, sous la supervision générale du ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD) en collaboration avec le ministère du Développement rural et le ministère des Affaires sociales.

Les comités de village et les Associations de grappes de villages joueront un rôle clé dans l'alerte précoce, la planification de l'adaptation, et la création d'actifs. La création d'associations de grappe de villages, la facilitation de leurs discussions et la préparation de leurs plans d'adaptation spécifiques et la conception de leurs interventions proposées seront prises en charge par des équipes régionales.

Le PAM fournira un appui au MDEDD et à l'équipe de gestion, et affecte un coordinateur de projet pour travailler avec l'équipe de direction et les équipes régionales (voir ci-dessous). Le coordinateur du projet sera un consultant international recruté dans le but spécifique de coordonner le projet et d'assurer des stages de formation continue et de soutenir la cellule de coordination au MDEDD. Le PAM coordonnera les processus de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances avec des équipes régionales désignées par le MDEDD et d'autres services. Le PAM sera responsable de l'élaboration du plan de S&E et de veiller à sa mise en œuvre. Le PAM assume le contrôle financier du projet et il est responsable devant le Comité du Fonds d'adaptation. Le PAM a la responsabilité globale de veiller à ce que le projet atteigne et mesure les résultats attendus, et remplit toutes les fonctions de d'élaboration des rapports.

La structure de mise en œuvre du projet est illustrée ci-dessous:

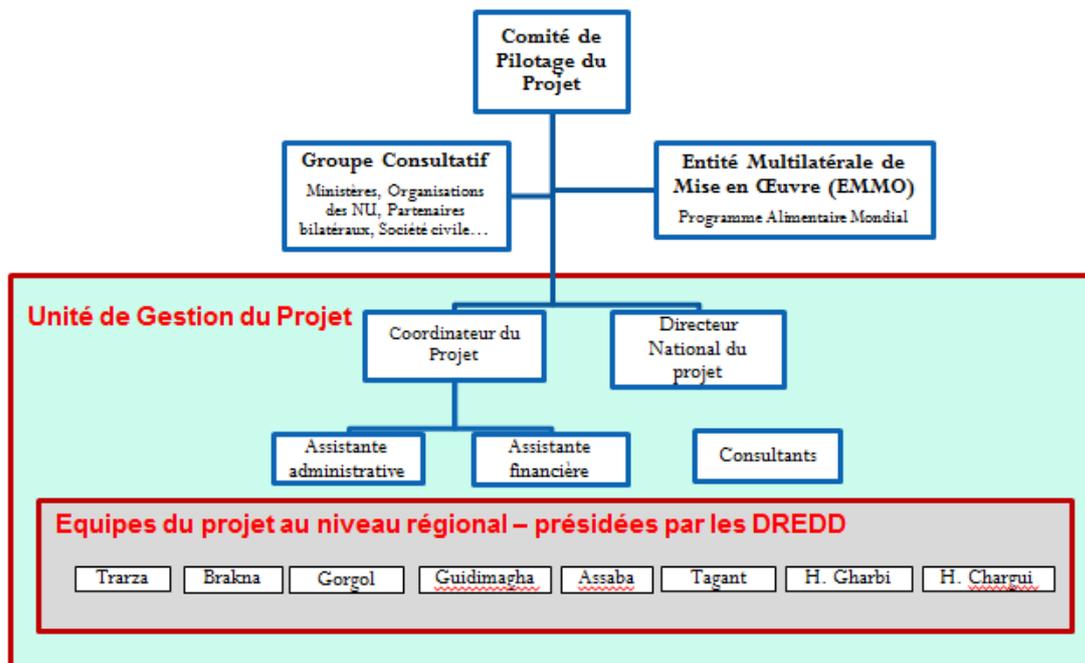


Fig. 14: Structure de mise en œuvre du projet

Le **Comité de Pilotage du projet** sera composé du MDEDD et du PAM. Le président du comité de pilotage sera le chef de la cellule de coordination³ du ministère pour « le Programme national sur les changements climatiques » (CCPNCC). Les autres participants

du ministère dans le comité de pilotage sont les directions techniques concernées, à savoir la Direction de la Protection de la Nature (qui inclut la lutte contre la désertification), la Direction des programmes, informations et suivi de l'environnement, et la Direction de lutte contre la pollution et des Urgences environnementales.

Le comité de pilotage sera l'organe de décision le plus élevé du projet, et à ce titre il dirigera la mise en œuvre globale du projet. Il se réunira tous les trois mois pour ses sessions régulières, et en session extraordinaire à la demande de son président. En particulier, le Comité de pilotage:

- est responsable de la supervision directe de l'équipe de projet;
- approuve les plans d'action et budgets annuels;
- examine et approuve les rapports annuels et les comptes financiers;
- approuve la composition des équipes régionales du projet;
- approuve les recrutements dans le cadre du projet;
- discute et approuve les propositions de la direction générale du projet, sur la base de rapports de suivi fournis par l'équipe du projet.

Le Comité de pilotage demandera l'avis des partenaires compétents qui participent à un **groupe consultatif technique** composé des ministères concernés, y compris le ministère du Développement rural et le Commissariat de la sécurité alimentaire (CSA), les organisations des Nations Unies, dont la FAO, le FIDA et le PNUD, les partenaires bilatéraux pertinents, y compris la GIZ et les organisation de la société civile jouissant d'une expérience locale et internationale, y compris l'UICN et la Fédération luthérienne mondiale.

Le Groupe consultatif:

- participe à l'évaluation du projet et à l'atelier préliminaire pour discuter de l'expérience passée des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques et les leçons qui y sont tirées, y compris les meilleures pratiques de participation et d'appropriation des communautés aux changements climatiques;
- partage des informations et des expériences acquises en vue d'optimiser l'apprentissage, la coordination et l'harmonisation entre les différents projets et programmes pertinents;
- participe à des ateliers annuels où les rapports d'activité annuels et les projets de plans d'action seront présentés et discutés, et où les recommandations au Comité de pilotage seront formulées et
- contribue avec une expérience et des compétences requises à toutes les questions relatives à la mise en œuvre réussie du projet et la réalisation de résultats durables.

L'équipe de projet travaillera sous la supervision directe du Comité de pilotage du projet. Elle sera composée d'un coordonnateur de projet, un certain nombre d'assistants, une équipe de consultants, et des partenaires de mise en œuvre et non des moindres, qui seront recrutés pour appuyer les équipes régionales en matière d'orientation technique et de stages de formation.

Le **coordonnateur du projet** sera basé au MDEDD. Le coordonnateur devra:

- préparer des plans d'action et budgets annuels
- assurer une communication et une collaboration ouverte et de qualité entre le projet et tous les acteurs concernés au niveau national, régional et communautaire;
- superviser et soutenir la mise en œuvre des plans d'action annuels;
- superviser le travail au jour le jour des assistants et des conseillers;
- préparer les termes de référence des études et conseils spécifiques;
- coordonner la fourniture de l'assistance technique avec les équipes régionales;

- superviser et soutenir le suivi des activités du projet et des indicateurs inclus dans le cadre des résultats du projet.
- assurer la qualité des rapports fournis par les équipes régionales du projet;
- préparer des rapports annuels;
- superviser l'exécution du budget conformément aux plans et règles établies.

Les assistants de projets, les consultants et les partenaires d'exécution effectueront les tâches qui seront décrites dans leurs termes de référence spécifiques sous la supervision de la coordonnatrice du projet.

Les équipes régionales seront créées dans chacune des régions ciblées. Elles seront dirigées par le DREDD respectif, et comprendront, en plus des autres services techniques compétents (par exemple le personnel régional d MDR), les partenaires d'exécution recrutés pour la mise en œuvre des activités du projet dans les différentes régions. Cette approche vise à s'assurer que - même si le soutien technique supplémentaire est disponible, il existe un service approprié qui est en charge et responsable des activités dès le démarrage du projet, qui jouira d'une formation de base et des stages et autres formes de soutien au cours du cycle du projet. L'idée derrière cette approche est qu'il ne doit pas y avoir une passation de responsabilités d'un partenaire d'assistance technique externe au gouvernement à la fin du projet, mais que la responsabilité doit être dès le départ là où elle sera en fin de compte, même si le volume de l'appui technique externe sera plus intense au début et ira en décroissant vers la fin du projet.

Les équipes régionales:

- Travaillent directement avec les communautés et les AGLC, faciliter la création des associations et leur fournir des conseils techniques et procéduraux, leur permettant d'identifier leurs besoins d'adaptation et les options, et de choisir leurs mesures d'adaptation privilégiées;
- Aider les collectivités à l'organisation des débats internes, y compris la sélection des participants de travail, l'établissement de normes de travail, etc.;
- Accompagner la mise en œuvre des activités d'adaptation dans le but de s'assurer que les activités convenues sont réalisées avec une grande qualité technique et l'application de méthodes correspondant aux normes techniques applicables;
- Surveiller l'avancement des activités ainsi que l'élaboration d'indicateurs inclus dans le cadre des résultats du projet;
- Fournir des rapports d'étape réguliers au coordinateur du projet.

B. finances et gestion des risques du Projet

Les risques identifiés, leur évaluation ainsi que les mesures de gestion du risque dans le tableau ci-dessous ont été discutés et confirmés par le biais de consultations au cours de l'évaluation du projet. Ils seront réévalués et ajustés sur une base permanente dans le cadre standard d'ateliers de révision annuels :

Tableau 5: Matrice d'évaluation de risque

Risque	Probabilité	Mesure de réponse
Facteurs externes peuvent retarder la mise en œuvre du projet	Moyen à faible	Le projet est une priorité du gouvernement et recevra un appui pour faire face aux difficultés là où elles existent. Lorsque certains des grappes de villages en retard pour préparer leurs plans d'adaptation, les autres qui ont achevé leurs plan d'adaptation vont aller de l'avant avec leur mise en œuvre. Selon les progrès réalisés par les différents groupes dans l'élaboration de plans adaptation et de mise en œuvre, les budgets peuvent être redistribués vers les pôles plus performants (issus des examens périodiques des progrès).
Il est difficiles pour les communautés, de relever les compétences, l'apprentissage et la cohésion sociale nécessaires pour sécuriser les aires protégées	Moyen	Les communautés réaliseront les actions d'adaptation auxquelles elles ont elles-mêmes donné la priorité et vont investir leurs propres ressources en plus de celles prévues par le projet. Le degré élevé de participation et d'appropriation préconisé par le projet, couplé avec la fourniture de revenus pour soutenir de faibles des maigres moyens de subsistance, rendra le risque d'appui aux résultats du par les communautés très faibles.
La gestion locale spécialisée et les capacités techniques liées aux changements climatiques, en particulier au sein entités qui sont responsables du projet sont faibles.	Elevé	Le renforcement des services déconcentrés est une priorité stratégique du gouvernement, auquel le projet fournira un appui précieux. Le projet contribuera directement à l'augmentation des capacités techniques du gouvernement à ces niveaux.
Manque de partenaires adéquatement qualifiés	Faible	Un certain nombre de partenaires qualifiés avec une philosophie de projet similaire à celle du PAM travaillent sur le terrain, et le PAM a une bonne expérience de travailler avec eux.
Les personnes achètent de plus grandes quantités de bétail (au-delà de leurs capacités)	Faible	Le projet favorisera la sensibilisation accrue de la Communauté ainsi que les connaissances et les compétences concernant la gestion durable des ressources naturelles. Les collectivités comprendront mieux l'impact de l'élevage sur leur environnement. Des sources de revenus alternatives seront promues.
Des personnes extérieures apportent du bétail	Faible	Les collectivités comprendront mieux l'impact de l'élevage sur leur environnement et donneront une valeur monétaire à l'usage des aires protégées.

supplémentaire, coupent des arbres plantés pour le bois (autres que les forêts communautaires)		Cela va faire contrepoids à l'intérêt des étrangers à apporter leur bétail supplémentaires ainsi que des sources alternatives de revenu réduiront ce risque. Le Gouvernement a opté pour une stratégie de remplacement du bois de chauffe par le gaz butane dans les centres urbains. Qui sont le plus important marché pour le bois de chauffage dans les zones rurales.
Catastrophes naturelles, en particulier, la sécheresse	Moyen	Comme activité de routine, le PAM prépare un plan d'urgence en collaboration étroite avec le Gouvernement pour détecter et prendre en charge précocement les risques.
Manque de projets complémentaires et de contributions ou inputs	Faible	Le projet entre dans le cadre des priorités du gouvernement et des stratégies des partenaires. Le Groupe consultatif du projet impliquera l'ensemble des partenaires et intervenants pertinents

C. Modalités de suivi et évaluation et budget du Plan de S&E

Le suivi, les rapports et l'évaluation du projet seront conduits conformément aux Des rapports annuels détaillés donneront des informations complètes sur les activités menées, les effets produits et dans la mesure du possible, les tendances observées vers des résultats attendus. Les rapports annuels seront présentés et discutés dans un atelier annuel auquel participera le groupe consultatif et autres intervenants identifiés - qui fera des recommandations/validation pour le prochain plan d'action annuel proposé.

procédures et aux normes établies par le PAM et s'appuieront sur le « Système d'Evaluation de Garantie de Qualité »(EQAS) interne du PAM. Le Contrôle et la Comptabilité financiers par l'Agence multilatérale de mise en œuvre suivra les normes du PAM qui sont basés sur les Standards Internationaux de la Comptabilité Publiques (IPSAS)

Les principales activités de contrôle, d'élaboration de rapports et d'évaluation consisteront à: Un rapport de référence détaillé (à élaborer dans les quatre premiers mois du projet) et des rapports de suivi réguliers concernant tous les indicateurs inclus dans le formulaire des résultats du projet (voir ci-dessous la section D) sont partie intégrante du projet, et ont une forte dimension d'apprentissage.

De petits rapports d'étape trimestriels informeront les intervenants du projet au niveau national et décentralisé des événements, y compris les activités du projet, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les évolutions plus récentes et des plans de réponse à ces difficultés. Chaque quatrième rapport trimestriel fournira une contribution supplémentaire au rapport annuel du projet (comme défini par le coordinateur de projet qui prendra en considérations les exigences du système national de suivi environnemental en cours d'élaboration.

Un Atelier de lancement aura lieu au tout début du projet, sous la présidence du MEDD et avec la participation de toutes les principales parties prenantes, en particulier le groupe consultatif de projet, ainsi que les entités gouvernementales centralisées et décentralisées. Le rapport de démarrage devant être élaboré suite à l'atelier, constituera la base pour le premier plan d'action annuel détaillé.

Un examen externe à moyen terme sera effectué à mi-parcours de la mise en œuvre du projet. Un rapport final résumera toutes les activités et les résultats du projet. Une évaluation finale est prévue pour être achevée dans les six mois après la fin du projet. Un plan indicatif et des coûts de suivi, de rapports et d'évaluation (comme partie intégrante des coûts d'exécution du projet) est fourni ci-dessous.

Type d'activités M&E	Parties responsables	Coût unitaire (US\$)	Budget (excl. le temps du personnel)	Calendrier
Atelier préliminaire	Coordinateur de projet	3,000	3,000	Dans les 2-3 mois de l'approbation du projet
Etude de référence	Coordinateur du projet avec les équipes régionales	10,000	10,000	Dans les 4-6 mois du démarrage du projet
Rapports de suivi annuels	Coordinateur du projet avec l'assistance des équipes régionales	10,000	30,000	Dans les 3 premiers mois de chaque année du projet
Rapports trimestriels d'étape	Coordinateur du projet sur la base d'informations venant des équipes régionales et de ses propres observations	0	0	Par trimestre
Rapports annuels	Coordinateur du projet et le coordinateur du PAM	500	1,500	Annuellement
Ateliers annuels	Coordinateur du projet	3,000	9,000	A la fin de chacune des années du projet
Rapports Techniques	Coordinateur du projet et consultants externes	0	0	si nécessaire
Revue Mi-parcours	Coordinateur du PAM et consultants externes	15,000	15,000	18 mois après le démarrage du projet
Final report	Point focal MEDD et coordinateur du PAM	500	500	Dans les 2 mois après la fin du projet
Evaluation Finale	Coordinateur du PAM et consultants externes	25,000	25,000	Dans les 6 mois après la fin du projet
Audit Financier	WFP	15,000	15,000	
	COÛT TOTAL INDICATIF		109,000	

Tableau 6: Plan de Suivi et Budget

Le contenu du suivi sera orienté vers :

- Le cadre des résultats du projet - voir ci-dessous section III.D
- Le système de suivi environnemental étant en cours d'élaboration par le MDEED et sera pris en charge par le projet dans les zones d'intervention
- Des indicateurs supplémentaires potentiels convenus entre les parties prenantes

Le suivi et évaluation de données générées seront consisteront se composeront de rapports financiers, d'achats et de rapports physiques d'étapes, d'informations sur la conformité des évaluations environnementales et sociales, des cadres de gestion et des rapports financiers. Les questions devant

être révisées incluront l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'acceptation par les parties prenantes des actions du projet. Des informations sur la réalisation des objectifs quantitatifs seront complétées par des rapports narratifs. Ces rapports seront disponibles à temps pour être examinés et discutés par le Comité de pilotage au cours de ses réunions trimestrielles.

D. Décaissement de fonds

Le décaissement des fonds est orienté sur les exigences du calendrier général et des fonds de mise en œuvre. L'échéancier est indiqué dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7: Échéancier

	A la signature de l'accord	Une année après le démarrage du projet	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Date prévue	August 2012	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016	Janvier 2017	
Fonds du Projet	1.799.547	1.799.547	1.799.547	1.799.547	27,373	7.225.561
Redevance de l'entité de mise en œuvre	144,511	144,511	144,511	144,511		578,044

E. Cadre des résultats, Etapes et Indicateurs

Stratégie du programme	Indicateurs objectivement vérifiables				
Objectif global	L'objectif global du projet est le renforcement des capacités des services techniques de l'Etat en vue d'orienter et d'aider les communautés vulnérables à accroître leur sécurité alimentaire et leur résilience aux impacts du changement climatique en leur fournissant des compétences en matière de traitement de l'information, d'organisation, de planification et de mise en œuvre et des moyens pour améliorer les bases sur lesquelles reposent leurs ressources.				
	Indicateur	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
OBJECTIF 1: Une meilleure Compréhension, des compétences et des moyens renforcés des services publics décentralisés et des collectivités en vue de mener et de faciliter la planification participative d'adaptation.	Nombre de plans d'adaptation de la communauté préparés grâce à la planification locale participative soutenue par l'information et la facilitation de la DREDD	Aucun plan d'adaptation n'existe dans les zones d'intervention	20 groupes de villages ont mis en place des plans d'adaptation de manière participative	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation 	La DREDD et les services techniques centraux ont la volonté et sont capables
Résultat 1.1: Capacités des services publics (DREDD) de sensibilisation, d'appropriation et de facilitation renforcées	Les DREDD ont joué un rôle de soutien actif dans la mobilisation, l'organisation et la mise en œuvre des processus de planification de l'adaptation inter-villages.	Les DREDD n'ont pas les capacités de fournir une aide aux communautés.	Les DREDD ont réussi à fournir des informations, des conseils et de l'appui à la facilitation de 20 groupes de villages	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de suivi potentielle du RISE 	d'absorber et d'appliquer la formation et le renforcement des capacités
Effet 1.1: Services techniques renforcés pour accéder à et analyser les données sur le changement climatique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la vulnérabilité, et suivre le développement local, et mobiliser et soutenir les communautés.	Les DREDD ont été formées, ont communiqué avec le département et le niveau local, ont visité des communautés, ont facilité la création des grappes de villages et des discussions	Les DREDD ne visitent pas les communautés et ne fournissent pas des informations, un appui, des conseils ou ne facilitent pas les processus	Les DREDD ont des contacts réguliers et des relations de confiance avec les groupes et les communautés qui valorisent leur soutien	<ul style="list-style-type: none"> • rapports de projet • Etude de suivi potentielle RISE • Etude de perception des bénéficiaires (une partie du 	

				RMT)	
Effet 1.2: Renforcement des capacités du gouvernement d'analyse des menaces, du risque et de la vulnérabilité en élargissant les méthodes d'analyse et de vulnérabilité actuelles de couvrir les menaces climatiques et le suivi des changements dans les paysages en utilisant les technologies de SIG.	Préparation et communication à l'échelle régionale, d'informations actualisées et fiables et l'analyse des données sur les changements climatiques et des priorités du gouvernement.	DREDD n'a guère reçu d'orientation, d'information et d'analyse du niveau central	Des communications régulières entre le niveau central et la DREDD fourniture de données mises à jour et des conseils adaptés aux capacités au niveau régional.	<ul style="list-style-type: none"> • rapports de projet • Etude de suivi potentielle RISE • Etude de perception des Bénéficiaires (une partie du RMT) 	
Résultat 1.2: Capacités de sensibilisation, d'appropriation, de planification et de gestion au niveau communautaire de gestion des ressources naturelles locales et d'adaptation au changement climatique renforcées	Les communautés et leurs sous-catégories pertinentes (par exemple, les femmes, les groupes producteurs de vivres, etc.) ont participé activement à la préparation des plans d'adaptation inter-villageois élaborés et voient que leurs intérêts sont reflétés de manière adéquate dans ces plans	Il n'y a que très peu d'interaction commune au niveau communautaire, et tous les groupes ne sont pas impliqués, aucune discussion inter-villageoise n'existe	Environ 100 villages dans 20 groupes de villages comprennent, s'approprient et gèrent leurs plans d'adaptation et leurs ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception des bénéficiaires (une partie de RMT) 	
Effet 1.3 20 associations inter-villageoises créées et soutenues	Des associations inter-villageoises existent et sont actives sous une forme ou une autre dans chacune des 20 grappes ciblées	Dans certains groupes de village, une certaine forme de structure de coopération peut exister, sur laquelle le projet peut s'appuyer	20 associations inter-villageoises jouent un rôle dans la gestion des ressources naturelles et des plans d'adaptation reconnus par la population et la DREDD	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception des bénéficiaires (une partie de RMT) 	Les communautés sont prêtes à se joindre à des groupes de villages et à suivre des exercices de planification participative d'adaptation
Effet 1.4: Communautés formées dans les menaces du changement climatique et des mesures d'adaptation qui réduisent	Nombre de personnes (ventilées par sexe) et les communautés formées	Les communautés sont conscientes de la dégradation des ressources	Les collectivités ont la capacité d'analyser et de comprendre leur	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception 	La DREDD

la vulnérabilité, en particulier celles liées à l'insécurité alimentaire.		naturelles, mais rarement du contexte, des causes et des options d'adaptation	situation et les options d'adaptation	des bénéficiaires	prend un leadership actif des équipes régionales
Effet 1.5: 100 villages, étant regroupés selon le paysage, les écosystèmes et les moyens de subsistance, ont élaboré des plans d'adaptation qui sont intégrés dans la planification du développement local. Identification des besoins en technologie d'adaptation tels que des systèmes intégrés d'eau de bétail et de cultures.	20 plans d'adaptation de grappe de villages élaborés de manière participative et officiellement reconnus par la DREDD Des études spécifiques sur les exigences de la technologie d'adaptation sont disponibles aux niveaux concernés	Les communautés et les associations villageoises ne préparent pas de plans d'adaptation complets Un certain nombre d'études ad hoc existent au sein de plusieurs projets, mais ne sont pas systématiquement disponibles	Les plans d'adaptation comprennent l'analyse, la discussion des options, la décision sur les priorités et l'analyse des conséquences (coût, entretien) Des études sur la technologie de 3-4 actifs d'adaptation «standard» sont disponibles au niveau de tous les partenaires et des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation • Rapports d'étude 	Des partenaires d'exécution qualifiés sont disponibles pour soutenir en permanence les équipes régionales.
Effet 1.6: Les communautés partagent des réussites et des leçons apprises, notamment par la création de quatre stations de radios communautaires axées spécifiquement sur le partage d'informations sur l'alerte précoce et la gestion de l'adaptation.	Les radios communautaires émettent, avec l'implication des communautés dans la programmation et les retours d'informations ou feedback	Devant être créées au cours de l'année 1 du projet dans le cadre de l'étude de faisabilité des RC	Quatre RC émettent, ayant une forte participation de bénévoles et une stratégie durable	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Visites de sites aux RC (évaluation finale) 	
Résultat 1.3: Système national de suivi écologique renforcé et évalué	Les collectivités participantes et les services publics ont établi des rapports de suivi écologiques fiables, de qualité, en temps opportun et alignés avec le système national de suivi	Aucun système de suivi écologique n'existe-ce sera créé dans le cadre de l'opérationnalisation	Le nouveau système national de suivi écologique est connu, utilisé et entretenu par la	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • rapports faits par le système de 	PANE II est approuvé et son plan opérationnel comprend

		du PANE II	DREDD et les groupes de villages du projet.	suivi	un cadre de résultats pertinents et réalistes et un plan de suivi.
Effet 1.7: Le système de suivi est en place (mise en place, formation, production de données et de rapports) pour suivre des événements climatiques et l'évolution écologique dans les zones d'intervention du projet	Nombre de personnes formées au niveau régional et de groupe de village, la quantité et la qualité des données fournies par village groupes/équipes régionales	Il n'y a pas de collecte, de consolidation et d'analyse systématiques des données sur les indicateurs convenus à l'échelle nationale	La DREDD et les groupes de villages participants fournissent des données sur les indicateurs convenus et reçoivent, comprennent et utilisent les rapports.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • rapports fournis par le système de suivi 	
	Indicateur	Situation de Référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
OBJECTIF 2 Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées à travers la planification d'adaptation de la communauté qui visent à lutter contre la désertification, l'érosion et la dégradation des sols	Nombre de plan d'action d'adaptation communautaire mis en œuvre visant à lutter contre la désertification, l'érosion et la dégradation des sols	Aucun plan global d'adaptation communautaire ou de (grappe) n'existe dans les zones d'intervention devant être choisies	20 plans d'adaptation globaux ont été mis en œuvre concernant la lutte contre la désertification, l'érosion des sols et la dégradation des terres.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Des visites de sites 	
Résultat 2.1: Avancée des dunes de sable ralentie, interrompue ou inversée	Avancée des dunes réduite, freinée ou inversée dans les collectivités participantes	Devant être mis en place au cours de l'année 1 du projet	Décélération significative-inversion idéale de l'avancée des dunes	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Rapports de suivi écologique • visites de sites 	Les communautés/grappes de villages mettent en priorité la lutte contre
Effet 2.1: 1500-2000 ha de dunes fixées	Des plantes - et d'autres mesures - ont interrompu l'avancée des dunes	La fixation des dunes survient dans le cadre de plusieurs projets,	Les communautés ont participé dans la fixation des	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Visites de 	la désertification, l'érosion

		mais à peine dans les zones à sélectionner	dunes et sont dotées d'un plan clair de maintien/renforcement de la fixation	sites	des sols et la dégradation des terres dans leurs plans d'adaptation.
Résultat 2.2: Augmentation de la couverture végétale dans les zones d'intervention	Augmentation de l'Indice de couverture végétale dans les collectivités participantes	L'ICV n'est pas utilisé systématiquement (notamment dans le ProGRN). la situation de référence devra être établie dans le cadre de la préparation du plan d'adaptation	Augmentation de l'ICV d' moins 10% dans les grappes de villages participantes jusqu'à la fin du projet, et perspective claire d'augmentation supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Rapports de suivi Ecologique • Visite de site 	
Effet 2.2: 1000-1500 ha de zones vulnérables protégées	Superficie des terres protégées contre des pâturages incontrôlés et des feux de brousse	Il n'y aura seulement que des zones protégées de manière sporadique dans des grappes de villages choisies	1.000 – 1.500 ha de terre protégés et intégrés dans le plan de gestion durable	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation • Rapports de suivi écologique • Visite de site 	Aucune urgence majeure ne compromet la mise en œuvre des activités planifiées.
Effet 2.3 1000- 1500 ha de forêt de bois de chauffe plantés	Superficie de terres reboisée et contrôlée pour la production de bois combustibles ; volume de bois produit	Il y a à peine aucune plantation de bois de chauffe dans les zones à sélectionner	Les collectivités participantes couvrent au moins 50% de leurs besoins en bois de chauffe provenant de la production de bois contrôlée	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation • Visites de site 	
Résultat 2.3: Diminution de la perte de l'eau et de l'érosion des sols dues aux eaux de ruissellement	Augmentation de la disponibilité d'eau de surface et souterraine	Il ya très peu de peus'il en existe, d'équipement de rétention d'eau qui	Des zone où la période de disponibilité de l'eau a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation 	

		fonctionnent dans les zones à sélectionner	d'au moins 20%	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi écologique • Visite de site 	
Effet 2.4: ouvrages de rétention d'eau construits et couvrant environ 500 ha	Nombre, nature, taille et le volume (le cas échéant) des structures de rétention d'eau	A mettre en place dans le cadre de la préparation du plan d'adaptation	Les communautés construisent et entretiennent les structures de rétention selon le plan	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation • Visite de site 	
OBJECTIF 3 Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées à travers la planification communautaire d'adaptation qui visent à diversifier et à renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables	Nombre et type de plans d'action d'adaptation communautaires mis en œuvre visant à diversifier et à renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables	Inexistence de plans d'adaptation ; les bases des moyens de subsistance ne sont presque pas diversifiées dans les zones devant être sélectionnées	Les communautés ont mis en place un plan d'action d'adaptation et continuent à gagner un revenu durable à partir de nouvelles sources	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation • Visites de sites 	Les communautés/grappes de villages mettent en priorité le diversification et le renforcement de leurs bases de moyens de
Résultat 3.1: Augmentation du nombre de sources de revenus pour les ménages participants	Nombre et type de sources de revenus des ménages participants avant et après le projet	Les bases de moyens de subsistance ne sont guère diversifiées dans les zones à sélectionner- les situations de référence spécifique à établir dans le cadre de la préparation du plan d'adaptation	Au moins 205 de la population de la grappe de villages ont élargi leurs bases de ressources de subsistance avec de nouvelles sources de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Visites de sites 	
Résultat 3.2: L'augmentation des revenus des ménages participants	Niveau de revenu des ménages participants avant et après le projet	Les ménages participants sont parmi les plus pauvres dans les zones sélectionnées	Les ménages participants ont augmenté leurs revenus d'au moins 40%	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Entretien avec les bénéficiaires 	
Résultat 3.3:	Période de déficit alimentaire (nombre de	Les ménages	Les ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de 	

Augmentation de la disponibilité et de l'accès à l'alimentation des communautés participantes	semaines/mois) pour les ménages participants avant et après le projet	participants ont de plus longues périodes de déficit alimentaire dans les zones sélectionnées	participants ont réduit leur déficit alimentaire de 50% au moins	<ul style="list-style-type: none"> • projet Entretien avec les bénéficiaires 	subsistance dans leurs plans d'adaptation.
Effet 3.1: Environ 300 000 arbres pour générer des revenus et de la nourriture plantés dans les zones protégées	Nombre d'arbres plantés et qui croissent dans les zones protégées; quantité de nourriture et de revenus tirés de ces arbres	La situation de référence doit être établie dans le cadre de la préparation du plan d'adaptation	Les arbres plantés sont en train ou ont déjà au moins une perspective claire de fournir des quantités importantes de nourriture et de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Plans d'adaptation • Visites de sites 	Il n'y a pas d'urgences majeures qui compromettent la mise en œuvre de la formation et des travaux prévus.
Effet 3.2: 4000 employés techniciens et des dirigeants communautaires formés à la gestion de l'élevage, aux techniques agricoles et à la gestion de l'eau	Nombre de personnes (ventilées par sexe) formées	Pratiquement aucune formation n'est disponible dans les zones à sélectionner; le personnel de vulgarisation a aussi besoin de formation.	Le personnel de vulgarisation et la population des grappes de villages connaissent et appliquent des techniques appropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception du bénéficiaire • Visites de sites 	
Effet 3.3: 5000 employés techniciens et des dirigeants communautaires formés et équipés pour la multiplication des plantes/semences	Nombre de personnes (ventilées par sexe) formées	Pratiquement aucune formation n'est disponible dans les zones à sélectionner, le personnel de vulgarisation a aussi besoin de formation	Le personnel de vulgarisation et la population de la grappe connaissent et appliquent des techniques appropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception du bénéficiaire • Visites de sites 	
Effet 3.4: 4000 employés techniciens et des dirigeants communautaires formés et équipés dans l'élevage de volaille	Nombre de personnes (ventilées par sexe) formées	Pratiquement aucune formation n'est disponible dans les zones à sélectionner, le personnel de vulgarisation	Le personnel de vulgarisation et la population de la grappe de villages connaissent et appliquent des	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception du bénéficiaire 	

		nécessite également une formation	techniques appropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de sites 	
Effet 3.5: 1600 techniciens et des dirigeants communautaires formés et équipés en l'apiculture	Nombre de personnes (ventilées par sexe) formées	Pratiquement aucune formation n'est disponible dans les zones à sélectionner; le personnel de vulgarisation nécessite aussi une formation	Le personnel de vulgarisation et la population de la grappe de village connaissent et appliquent des techniques appropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Etude de perception du bénéficiaire • Visites de sites 	
Effet 3.6: Environ 20 banques de céréales communautaires créées	Nombre d'associations de banques de céréales de village qui fonctionnent, le volume de céréales et d'argent en banque	Inexistence de banques de céréales villageoises dans les zones à sélectionner- à confirmer lors de la planification de l'adaptation	Les collectivités participantes sont propriétaires de leur BCV, les adhésions, l'argent et la nourriture tenus par les associations sont stables	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Visites de sites 	
Effet 3.7: 30.000 foyers améliorés fournis	Nombre de foyers améliorés fabriqués par les collectivités participantes, la part de consommation réduite de bois combustible	Les foyers améliorés sont presque inconnus et non disponibles dans les zones à sélectionner à confirmer lors de la planification de l'adaptation	Les communautés connaissent, comprennent et utilisent les foyers améliorés, la consommation de bois de chauffe par les ménages participant est réduite de 40% au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet • Visites de sites 	
Effet 3.8: 2000 membres de la communauté (la plupart des jeunes) formés pour	Nombre de personnes (ventilées par sexe) formées	Aucune formation n'est disponible dans les zones à	Dans toutes les collectivités participantes, un	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projet 	

fabriquer et entretenir des foyers améliorés		sélectionner, le personnel de vulgarisation nécessite aussi une formation.	groupe de personnes fabrique et répare régulièrement les foyers améliorés	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de sites 	
----------------------------------------------	--	----------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	--

Un Tableau d'Alignement du Cadre des Résultats est fourni en annexe 5

Annexe 1: Budget basé sur les effets ou Output et note explicative budget

A) Aperçu budgétaire basé sur les résultats

Composantes	Budget par Composante	Outputs	Budget par Output	Autre Financement	Financement AF
<p>2013, C1</p> <p>Appuyer les services techniques et les communautés en vue de mieux comprendre les risques climatiques et leur impact et pour l'élaboration de mesures et plans d'adaptation</p>	2 323 256	1.1/ Les 8 Délégations régionales sont renforcées pour l'accès et l'analyse des informations sur les changements climatiques en vue de suivre le développement local et mobiliser et appuyer les communautés	1 187 200	533 800	1 789 456
		1.2/ Renforcer les capacités du gouvernement en matière d'analyse des risques, des menaces et de la vulnérabilité.	256 800		
		1.3/ 20 Associations villageoise mises en place et appuyées (cluster de 5 villages environ par association)	30 000		
		1.4/ Les communautés sont formées sur les menaces du changement climatique et les mesures d'adaptation qui réduisent la vulnérabilité, en particulier celles relatives à la sécurité alimentaire.	28 800		
		1.5/ 100 villages, seront structures en groupes suivant leur paysage, leur écosystème et leurs conditions de vie pour préparer des plans d'adaptation devant être intégrés dans un plan local de développement.	40 000		
		1.6/ Les communautés échangent les expériences réussies et les leçons apprises y compris la mise en place de quatre radios communautaires.	402 456		
		1.7/ Mise en place d'un système de suivi évaluation (mise en place, formation, production de données et rapports).	378 000		

<p>2014/2017, C2</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptation identifiées à travers les plans d'adaptation communautaires dans le but de lutter contre la désertification et la dégradation des sols.</p>	2 615 850	2.1/ 1,500 - 2,000 ha de dunes fixés	490 950	117 600	2 498 250
		2.2/ 1,000 - 1,500 ha de zones vulnérables protégées	727 500		
		2.3/ 1,000-1,500 ha d'arbres forestier plantés.	698 700		
		2.4/ Les structures de rétention de l'eau mise place pour environ 500Ha (digues, diguettes, seuils de ralentissement, etc.).	698 700		
<p>2014 /2017, C3</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptation identifiées à travers les plans communautaires visant à diversifier et à améliorer le niveau de vie des populations les plus vulnérables.</p>	2 333 520	3.1/ 300,000 arbres pour la génération de revenus et l'alimentation plantés au niveau des zones protégées.	429 350	80 000	2 253 520
		3.2/ 4,000 personnes (staff technique t leaders des communautés) formées sur l'élevage, les techniques agricoles et l'utilisation de l'eau (élevage de case : aviculture, ovins et caprins).	295 600		
		3.3/ 5,000 personnes (staff technique t leaders des communautés) formés et équipés dur les activités agropastorales génératrices de revenus y compris la multiplication de plans.	354 000		
		3.4/ 6,000 personnes (staff technique et leaders des communautés) formées et équipées sur le développement de l'aviculture.	212 830		
		3.5 1,000 technical staff and community leaders trained and equipped for apiculture	195 260		
		3.6/ Environ 20 Banques de céréales communautaires mises en place.	370 000		
		3.7/ 30,000 foyers améliorés fabriquées	296 440		
		3.8/ 2,000 membres des communautés formés et équipés pour la fabrication de foyers améliorés (artisans).	180 040		
Total coûts du projet	7 272 626		7 272 626	731 400	6 541 226

B) Notes explicatives du budget

Pour plusieurs effets, les calculs comprennent des coûts unitaires standards, qui sont fournis dans le tableau suivant. Ceux-ci seront présentés et expliqués ci-dessous au paragraphe B.1. Par la suite, des explications sur le budget par effet seront données dans la sous-section B.2. Tous les prix sont en dollars US.

Item	Unit	Unit cost	
1	Food for work	Work months per participant	28,8
2	Food for training	Work months per participant	14,4
3	Support to households joining a Village Cereal Bank	Cost of food per household	78,0
4	Cost of training at ENFVA	Month of training per month per participant (incl. Travel, DSA, etc.)	1 000
5	Cost of on-the-job support by NGO to DREDD	Payment to implementing partner per month of support	1 100
6	Technical assistance	Short term advice, studies, per month	5 000
7	Technical assistance	Long-term to CCPNCC (incl. DSA)	7 000
8	Infrastructure and Equipment central level	GIS equipment, IT-equipment, 1 vehicle, some repairs	60 000
9	Hospitality during village meetings	Lump-sum per visit	100
10	Salary of DREDD	Salary per work month	400
11	DSA DREDD and drivers	Per day of in-country travel	90
12	Vehicle running costs	Lump-sum per vehicle per year	3 000
13	Animation / mobilisation, etc.	Cost of animation per village (salaries, travel, etc.)	1 841
14	Training	Cost of training per village (salaries, travel, etc.)	2 200
15	Support to community storage infrastructure	Lump sum (purchase price, transport, installation)	13 500
16	Provision of non-food items required for food-for-work activities (component 2)	Lump sum per village	4 155
17	Tools and non-food items supporting improved stoves foyers améliorés	Lump sum per village	500
18	Strengthening of technical services - equipment	Lump sum per service	35 000
19	Infrastructure and equipment per community radio	lump-sum per radio	60 000
20	Coaching and other running costs for CR	lumps-sum per month	1 000
21	Technical study on community radio feasibility etc.		16 000
22	Backstopping of CR, quality assurance, etc.	lumps-sum per month, incl. salary, travel etc.	15 000
23	Study on apiculture, training of trainers, quality assurance	lumps-sum per month, incl. salary, travel etc.	15 000

B.1 explication des coûts unitaires Standard

Point 1: vivres contre travail : Le coût des aliments qui seront distribués par participant et par mois de travail est calculé sur un coût d'environ 600 \$ US par tonne, la ration normale de 2,4 kg par participant (représentant un ménage de cinq membres) par jour ouvrable et 20 jours ouvrables par mois.

Point 2: nourriture pour formation : le même calcul s'applique, mais la ration est seulement de moitié (soit 1,2 kg par participant par jour de formation).

Point 3: soutien aux ménages devenant membre d'une banque de céréales villageoise
Dans des opérations similaires, le PAM a fourni un soutien ponctuel de 130 kg de céréales à un ménage devenant membre d'une banque de céréales Villageoise. Le coût standard applique, le coût par tonne métrique sur cette quantité.

Point 4: coût de la formation à l'ENVFA: Le coût par participant et par mois, y compris le transport, hébergement, nourriture, structure de formation et enseignant, est estimé par le gouvernement (MDEDD) à 1 000 \$ US.

Point 5: prise en charge en milieu de travail du partenaire de mise en œuvre à la DREDD : Ce coût est évalué conjointement par le MDEDD et le PAM à 1 100 US\$, basé sur l'expérience passée.

Point 6: TA, à court terme : Pour des fins de budgétisation, une somme forfaitaire de 5 000 US\$ par mois est estimée comme étant réaliste par le PAM et le gouvernement, y compris les salaires, les voyages et les DSA. Pour des missions spécifiques, le projet évaluera si une somme forfaitaire est la solution la plus favorable, ou si les coûts devraient être ajustés à des conditions particulières (lieu, durée).

Point 7: TA, long terme : Le coût de 7 000 US\$ par mois pour un conseiller à long terme du CCPNCC comprenant le salaire, la DSA et les voyages est estimé comme étant réaliste.

Point 8: infrastructures et équipements au niveau central : Un total de 60 000 qui comprendrait 1 véhicule pour CCPNCC, la réparation des locaux de bureau et le SIG/ Equipements informatiques pour CCPNCC et d'autres services centraux pertinents pour environ 20 000 \$ US.

Point 9: Hospitalité au cours des réunions de village : Cela comprendrait idéalement quelques outils de travail (papier, stylos, tableaux à feuilles mobiles, etc.) ou autres éléments pratiques qui pourraient être fournis aux associations de grappe de villages – en plus de certaines contributions pour des déjeuners et dîners communs soit un total d'environ 100 \$ US par visite.

Le point 10 : salaire du DREDD : On estime que le DREDD mettra environ 20 % de son temps de travail au profit de la mise en œuvre du projet. Leur salaire mensuel est d'environ 2 000 US\$, c'est-à-dire le coût unitaire standard inclus dans le budget est de 400 US\$ (ce qui est considéré comme la contribution du gouvernement).

Point 11 : DSA du DREDD et des chauffeurs : Le DSA en dehors de Nouakchott est en moyenne de 90 US \$.

Point 12 : Frais d'entretien des véhicules : Une somme forfaitaire de 3 000 US\$ de carburant et d'entretien est estimée par le gouvernement et le PAM comme étant très faible, mais peut-être suffisant.

Point 13 : Animation/mobilisation : Une somme forfaitaire de 1 841 \$ US pour un mois d'animation/mobilisation par grappe de village a été soigneusement calculée par le MDEDD et le PAM, basé sur le salaire local moyen pour les animateurs et les taux de change actuels.

Point 14 : Coût de la formation : Une somme forfaitaire de 1 841 \$ US pour un mois d'animation/mobilisation par grappe de village a été soigneusement calculée par le MDEDD et le PAM, basé sur le salaire moyen local pour les formateurs et les taux de change actuels.

Point 15 : soutien aux structures de stockage communautaire : Éléments inclus dans la somme forfaitaire de 13 500 sont des réparations de base aux structures de stockage disponibles, certaines nouvelles constructions, mais aussi du matériel requis pour l'entreposage adéquat (y compris les palettes, soldes, etc.)

Point 16 : produits Non alimentaires : Un forfaitaire standard de NFI soutenant le travail des programmes intensifs de 4 200 US\$ a été fixé par le PAM, basé sur l'expérience passée. Pour les différents types d'activités, cette somme forfaitaire sera ajustée selon les exigences attendues (somme forfaitaire complète, la moitié de la somme forfaitaire, etc.), voir ci-dessous la section B.2

Point 17 : outils et NFI des foyers améliorés : le projet travaillera dans la mesure du possible avec des matériaux qui peuvent être fournis gratuitement par les communautés elles-mêmes (principalement de l'argile). Certains outils ou matériaux peuvent être exigés, cependant, la somme forfaitaire de 500 US \$ par village est considéré comme un minimum, mais suffisant.

Point 18 : renforcement des services techniques (DREDD), NFI : la somme forfaitaire de 35 000 US\$ comprend un véhicule par DREDD, réparations aux locaux et certains meubles de bureau et équipement.

Point 19 : Infrastructure et équipement par radio communautaire: la somme forfaitaire de 60 000

US\$ est basé sur le manuel de radio communautaire de l'UNESCO (pour le studio) et autres expériences pour

mât radio, générateur, etc..

Point 20 : Encadrement et autres frais de fonctionnement de la radio communautaire: la somme forfaitaire repose sur une estimation des 'salaires' locaux pour un encadreur et en moyenne 2 personnels salariés d'une R de CR basé sur l'expérience résumée dans Jallof, B., Radio de l'Empowerment ou autonomisation.

Point 21 : Etude technique sur la faisabilité de radio communautaire : La somme forfaitaire est basée sur un taux usuel du PAM pour un expert international qualifié travaillant pour les 15-18 jours.

Point 22 : Un appui à la radio communautaire : les mêmes taux s'appliquent en ce qui concerne le point 21.

Point 23 : étude sur l'apiculture : les mêmes taux s'appliquent comme dans l'article 21, mais il y'aura plus de travail et de jours de voyage qui sont prévus.

B.2 explication de Budget par effet

1.1 Huit DREDD renforcées : C'est de loin l'effet le plus onéreux de l'exécution du projet. Il est également très essentiel et indispensable si le projet est censé faire des effets à long terme et une différence tangible. Les coûts comprennent ce qui suit :

Activité	Total
Trois mois de cours intensifs pour les DREDD plus 2 personnels techniques de l'ENFVA:	72,000
Appui technique en stages offert par le partenaire de mise en œuvre à chaque DREDD sur trois ans :	316,800
DSA pour le DREDD et le chauffeur (2 personnes de chaque DREDD) pour au moins 40 jours de voyages par an):	230,400
Coûts de fonctionnement et d'entretien du véhicule pour 4 ans :	96,000
Renforcement du personnel DREDD : un chauffeur par DREDD:	115,200
Infrastructure and équipement:	280,000
Coûts de fonctionnement du Bureau: 200 US\$ par DREDD et par mois	76,800
Total:	1.187.200

1.2 Renforcement de la capacité du gouvernement (central) l'analyse des menaces, de risque et de vulnérabilité : la somme de 219 300 US\$ inclut :

- assistance technique pour les 3 services de gouvernement durant deux semaines chacun pendant 3ans de projet ;
- infrastructures et équipements (voir explication pour standards coûts unitaires); "
- frais de fonctionnement du véhicule pour CCPNCC, y compris les frais de conducteurs
- salaire pour un personnel administratif supplémentaire de CCPNCC (contribution de l'État)
- frais de locaux de bureau élargis du CCPNCC (contribution de l'État)

1,3 Des associations de villages créées et soutenues: paiement des partenaires d'exécution, voyage et indemnité journalière de subsistance est déjà inclus dans les différentes positions, point 1.1. Inclut la somme de 30 000

- Une somme forfaitaire pour l'accueil de visites de consultation et de facilitation
- 20 % du salaire du DREDD pour un total de 60 mois sur la durée du projet (contribution de l'État)

1,4 Collectivités formées aux menaces du changement climatique et des mesures d'adaptation: Le paiement des partenaires de mise en œuvre (formateurs), les voyages et les DSA est déjà inclus dans les différentes positions point 1.1. La somme de 28 800 couvre le coût de la nourriture contre formation pendant un mois pour 100 participants dans chacun des 20 groupes de villages.

1,5 Les Villages ont préparé des plans d'adaptation en grappes : Le paiement des partenaires (formateurs), les voyages et les DSA est déjà inclus dans les différentes positions sous 1.1.la somme de 40 000 US\$ couvre 20 % des salaires du DREDD pendant 4 mois pour chaque grappe, ainsi qu'une somme forfaitaire pour les visites en grappes.

1,6 Les communautés partagent des histoires de réussite / 4 radios communautaires mises en place et en cours d'exécution : la somme de 407 456 \$ US inclut

- Étude de faisabilité au début du démarrage pour toutes les CRs
- Deux mois de travail de mobilisation au cours de chacune des deux années de projet pour chacune des quatre CRs
- Encadreur à temps partiel en plus des coûts de services et de fonctionnement au cours de 2 années de projet
- Infrastructure et équipement
- Assurance technique à temps partiel et de qualité sur trois années de projet

1.7 Système de suivi mis en place: la somme de 378 000 US\$ couvre

- 6 semaines de formation pour chaque grappes de village
- 48 mois d'assistance technique à la CCPNCC, comprenant le salaire, DSA et les voyages.

2.1. 1.500-2 000 ha de dunes de sable fixés : la somme de 493 200 US\$ couvre

- Frais de nourriture pour 150 participants qui travaillent pendant 3 mois au cours de l'année 1 projet dans chacune des 20 groupes
- 20 % du salaire du DREDD pour 3 mois de travail en 20 groupes
- Frais de produits non alimentaires (NFI) - moitié de la somme forfaitaire

2.2. 1 000 – 1 500 ha de zones vulnérables protégées : la somme de 732 000 US\$ couvre

- Coûts des aliments pour 100 participants travaillant sur les clôtures pour 3 mois au cours de l'année 1 projet dans chacune des 20 groupes
- Coûts des aliments pour 100 participants qui travaillent sur les pare-feux pour 2 mois au cours de l'année 1 projet dans chacune des 20 groupes
- 20 % du salaire du DREDD pour 3 mois de travail en 20 groupes

2.3 1 000 – 1 500 ha de forêts de bois de chauffe communautaire plantés: la somme de 703 200 US\$ couvre les

- Frais de nourriture pour 150 participants qui travaillent sur les clôtures, la plantation des arbres et les pépinières pendant 3 mois au cours de l'année 1 projet dans chacune des 20 groupes
- 20 % du salaire du DREDD pour 3 mois de travail en 20 groupes
- Coûts d'IFN-somme forfaitaire complète

2.4 Structures de rétention d'eau construites sur environ 500 hectares: la somme de 703 200 US\$ couvre

- Frais de nourriture pour 150 participants qui travaillent sur les barrages, diguettes etc. pendant 3 mois au cours de l'année 1 projet dans chacune des 20 groupes
- 20 % du salaire du DREDD pour 3 mois de travail en 20 groupes
- Coûts d'IFN- somme forfaitaire complète

3.1 300 000 arbres pour la génération de revenus et de nourriture plantés. La somme de 431 600 US\$ couvre

- Coûts des aliments pour 175 participants planter différentes espèces d'arbres pendant 2 mois au cours de l'année 1 projet dans chacune des 20 groupes
- 20 % des salaires du DREDD pendant 4 mois pour chaque grappe, plus une somme forfaitaire pour visites en grappes.
- Coûts d'IFN-budget total : la moitié de la somme forfaitaire pour investissements/immobilisations : 207 750 US\$.

3.2 Formation en gestion du bétail, en techniques agricoles et en utilisation efficace de l'eau (gestion décentralisée des ressources naturelles): la somme de 295 600 US\$ couvre les

- Les coûts des aliments pour la formation pour 200 personnes participant à la formation d'un mois dans chacune des 20 grappes au cours de l'année 1 projet
- Offrir une formation de 3 mois pour chaque grappe. Un temps de travail additionnel provenant d'autres services de promotion technique seront fournis par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Coûts de NFI - une somme forfaitaire de 1 060 par village pour appuyer la formation et fournir certains équipements de base, permettant aux collectivités d'appliquer les connaissances et les compétences acquises. Le budget total d'investissements d'actifs prévus est de 106 000 US\$.

3.3 Formation en AGR agro pastorales, y compris la multiplication des plantes : la somme de 354 000 US\$ couvre

- Coûts des aliments de formation pour 250 participants à la formation d'un mois dans chacune des 20 grappes au cours de l'année 1 projet
- Visites de formation de 3 mois pour chaque grappe, plus une somme forfaitaire pour la grappe. Le temps de travail additionnel provenant d'autres services de promotion technique seront fournis par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Coûts de NFI - une somme forfaitaire de 1 500 US \$ par village pour appuyer la formation et la fourniture certains équipements de base, permettant aux collectivités d'appliquer les connaissances acquises et les compétences (p. ex. la fabrication de plans de pépinière économes en eau). Budget total d'investissements des actifs prévus est de 150 000 US\$.

3.4 Formation en élevage de volailles (ou production d'autres petits animaux) : la somme de 212 830 US\$ couvre

- Coûts de la nourriture pour la formation de 200 personnes participant à la formation d'un mois dans chacune des 20 grappes au cours de l'année 1 du projet
- Visites de formation pendant 1,5 mois pour chaque grappe, en plus d'une somme forfaitaire pour la grappe de village. Le temps de travail additionnel des autres services de promotion technique sera fourni par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Coûts de NFI - une somme forfaitaire de 1 000 par village pour appuyer la formation et fournir certains équipements de base, permettant aux collectivités d'appliquer les connaissances et les compétences acquises (p. ex. construction d'enclos, stockage de l'eau et du fourrage, etc..). Budget total des investissements d'actifs prévus est de 100 000 US\$.

3.5 Formation en apiculture : la somme de 202 760 US\$ couvre

- Une étude initiale de faisabilité et de marché sur l'apiculture
- Coûts de la nourriture pour la formation pour 80 personnes participant à la formation de trois mois dans chacune des 20 grappes au cours de l'année 1 du projet
- Offrir une formation de 2 mois par grappe. Le temps de travail d'une formation complémentaire des autres services de vulgarisation techniques sera fourni par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Coûts de NFI - une somme forfaitaire de 300 par village pour appuyer la formation et fournir certains équipements de base, permettant aux collectivités d'appliquer les connaissances et les compétences acquises (p. ex. construction de ruches (à partir de matériaux locaux), extraction et stockage du miel, etc..). Budget total investissements des actifs prévus est de 30 000 US\$.

3.6 Mise en place de banques de céréales villageoises. La somme de 370 000 US\$ couvre

- Les coûts de nourriture pour une moyenne de 50 foyers participants dans chacune des 20 grappes
- Donner une formation de 2 semaines par grappe. Le temps de travail pour une formation complémentaire des autres services de vulgarisation technique sera fourni par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Les coûts de NFI - une somme forfaitaire de 13 500 par banque de céréale villageoise pour appuyer la formation et fournir un environnement de base de stockage, de sécurité et de qualité. Budget total des investissements actifs prévus est de 270 000 US\$.

3.7 30 000 foyers améliorés fabriqués. La somme de 296 440 \$ US couvre

- Les frais de nourriture contre travail pour 100 participants pendant 3 mois de travail dans chacune des 20 grappes
- Fourniture d'une formation de 2 mois par grappe. Le temps de travail pour une formation complémentaire des autres services de vulgarisation technique sera fourni par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Coûts de NFI - une somme forfaitaire de 500 \$US par village. Le budget total des investissements d'actifs prévu est de 50 000 US\$.

3.8 2 000 membres de la communauté formés à fabriquer et à entretenir les foyers améliorés. La somme de 180 040 US\$ couvre

- Coûts des aliments pour la formation pour 100 participants pendant 3 mois de travail dans chacune des 20 grappes
- Fourniture d'une formation de 2 mois par grappe. Le temps de travail pour une formation complémentaire des autres services de vulgarisation technique sera fourni par le gouvernement sans coût supplémentaire pour le projet.
- Coûts de NFI - une somme forfaitaire de 200 US\$ par village pour soutenir la formation. Budget total investissements des actifs prévu est de 20 000 US\$.

Il est évident que les prix unitaires et les quantités exactes des éléments, y compris les NFI, nombre de mois de travail, etc. s'écartent, dans une certaine mesure du présent budget. Les quantités et les prix unitaires inclus sont des estimations informées, basées sur les prix courants, les normes de travail établies et l'expérience du gouvernement et du PAM. Tout au long de l'exécution du projet, la rentabilité et les économies seront recherchées. Cependant, les économies possibles dans certaines zones pourraient être compensées par une augmentation des coûts dans d'autres. Là où des économies nettes sont réalisées, le projet va investir les ressources disponibles qui en résulte dans la réplication/production du projet d'extrants additionnels pour accroître davantage les résultats.

C. ventilation des coûts d'exécution et explication

Les coûts de l'exécution du projet budgété ont été calculés comme suit :

Position	unit	unit price	# of units	Total	Government	AF
Project coordinator	month	6 000	44	264 000	0	264 000
DSA coordinator	lump sum	171 855	1	171 855	0	171 855
International travel coordinator	air tickets	2 400	2	4 800	0	4 800
Administrative assistant	month	1 000	48	48 000	48 000	0
Driver (10)	month	300	480	144 000	144 000	0
Vehicles	purchase	34 000	1	34 000		34 000
Vehicle running costs (1)	lump-sum per year per car	3 000	4	12 000		12 000
Communication	lump-sum per year per car	20 000	4	80 000		80 000
Air travel	air tickets	4	2 170	8 680		8 680
Office space Project team Nouakchott (govt)	rent per month	1 000	48	48 000	48 000	0
Monitoring and evaluation				109 000	0	109 000
				924 335	240 000	684 335

Deux assistants seront affectés au projet : un assistant administratif - financé par le gouvernement, qui travailleront directement avec le coordonnateur du projet au MDEDD, assure un appui au coordinateur dans toutes les tâches quotidiennes de gestion du projet. En outre, un assistant de liaison sera placé dans le Bureau de pays du PAM pour assurer une coordination étroite et le bon fonctionnement entre le projet et la mise en œuvre du PAM et les systèmes de comptabilité. Cet assistant de liaison sera financé par les frais de gestion et ne figure donc pas dans les coûts d'exécution du projet.

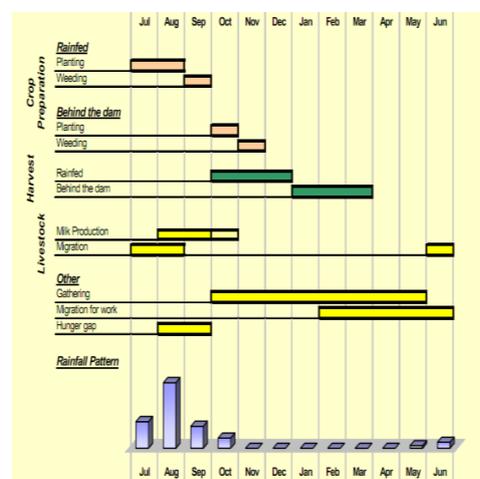
Annexe 2: Les caractéristiques socio-économiques de la Zone de production agro-pastorale



Evolution historique: Les changements dans les précipitations dans les années 70s et 80s a eu comme conséquence la détérioration des ressources notamment chez les ménages les plus pauvres. La perte de bétail à cause de la sécheresse et de la dégradation de l'environnement ont force certains ménages de s'appuyer davantage sur l'agriculture. Pour d'autres ménages, la réduction des précipitations a ouvert la voie à la nécessité de la diversification; c'est ainsi que les ménages ont acheté du bétail quand ils en ont les moyens.

L'évolution récente: Les pressions démographiques combinées avec les variations climatiques récentes a conduit les populations à cultiver sur des espaces plus grands qui constituent des aires de pâturages aux limites nord où des cultures sous pluie de céréales (sorgho et mil) deviennent viables. Ceci affecte à la fois le potentiel de bétail (à cause du surpâturage) mais également l'agriculture (à cause des précipitations moins fréquentes dans la partie nord de production animale).

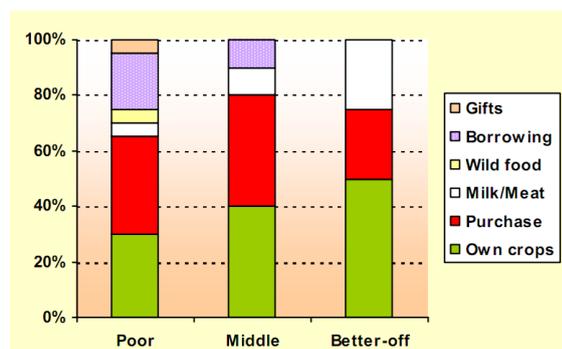
Calendrier saisonnier



Le calendrier **saisonnier** montre le caractère sensible au climat des zones agro pastorales : agriculture sous pluie et pastoralisme dépendent des précipitations pendant l'hivernage

Dans ces changements climatiques, la saison des pluies peut être retardée avec des précipitations plus intenses dans un court laps de temps, ce qui conduit à des années plus sèches et des inondations localisées, ce qui affecte la production céréalière en qualité et en quantité et la production de bétail (lait). Assurer une source durable d'eau devient très important dans ces zones

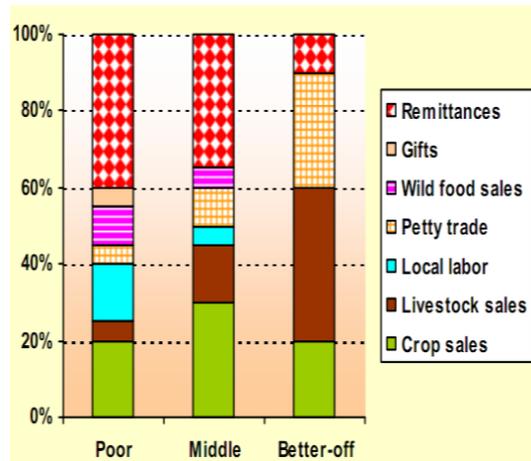
Source de nourriture



La majorité des ménages (60 pourcent) sont considérés pauvres dans la zone pastorale. Toute la richesse du groupe dépend de sources de nourriture sensible au climat (sa propre production, achat, lait et aliments sauvage) pour leur consommation.

Les groupes démunis et de richesse moyenne dépendent spécialement du marché. Les augmentations des prix des produits alimentaires de base dues à la production céréalière peuvent exacerber la vulnérabilité de ces groupes

Sources de liquidité



Bien que les ménages soient riches, ils vendent leurs récoltes et les ménages pauvres sacrifie leurs maigres stocks d'aliments. Ils revendent leurs céréales pour rembourser leurs dettes contractées pour emprunter de l'argent liquide Durant la période de soudure

Les groupes pauvres et de richesse moyenne dépendent largement des envois de Nouakchott et autres villes. Cela montre l'importance des relations entre les zones urbaines et rurales en Mauritanie.

Annexe 3: Catalogue d'indicateurs préliminaires anticipés dans le projet de PANE II

Objectif général: La Mauritanie est engagée à développer et à utiliser les meilleures approches pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles

Objectif sectoriel: Le MDEDD est considéré comme un leader efficace et efficient dans la mise en œuvre de la politique environnementale et joue son rôle sectoriel et intersectoriel.

Réforme préliminaire du secteur: Renforcer la capacité de l'administration de l'environnement à travers la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle du secteur

Matrice des principaux indicateurs permettant de mesurer la qualité et les impacts de la politique environnementale mauritanienne basée sur six priorités :

1. Evaluation du contrôle environnemental

Indicateurs

- Chaque projet d'investissement est soumis à une évaluation environnementale régulière et subit obligatoirement une Evaluation de l'impact Environnemental et des mesures d'atténuation compensatoires identifiées sont effectivement réalisées selon les Plans de gestion environnementale et sociale
- Le traitement des déchets solides et liquides ne constitue plus un risque majeur pour les centres urbains
- La baisse de la demande de sacs en plastique est encouragée par une politique restrictive officiellement établie.

2. Gestion durable des ressources naturelles

Indicateurs

- Le couvert végétal est stabilisée ou même en augmentation

- L'insécurité alimentaire et la pauvreté dans les zones rurales sont en baisse en raison d'une augmentation de la disponibilité des ressources naturelles

3. Augmentation des aires Protégées

Indicateurs

- La surface des aires protégées atteint 12 et 17 pour cent du territoire marin et terrestre de la Mauritanie
- Habitat des oiseaux migrateurs et des poissons sont conservés à travers un réseau de zones protégées établies et fonctionnelles
- La richesse de la biodiversité de la faune et la flore s'améliore, selon les indicateurs objectivement vérifiables

4. Prévention des Catastrophes dues au changement climatique

Indicateurs

- Les risques de catastrophes naturelles pour la ville de Nouakchott sont considérablement réduits

5. La promotion des énergies renouvelables - Indicateurs

- La part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie du pays est en baisse

6. Cadre Juridique

Indicateurs

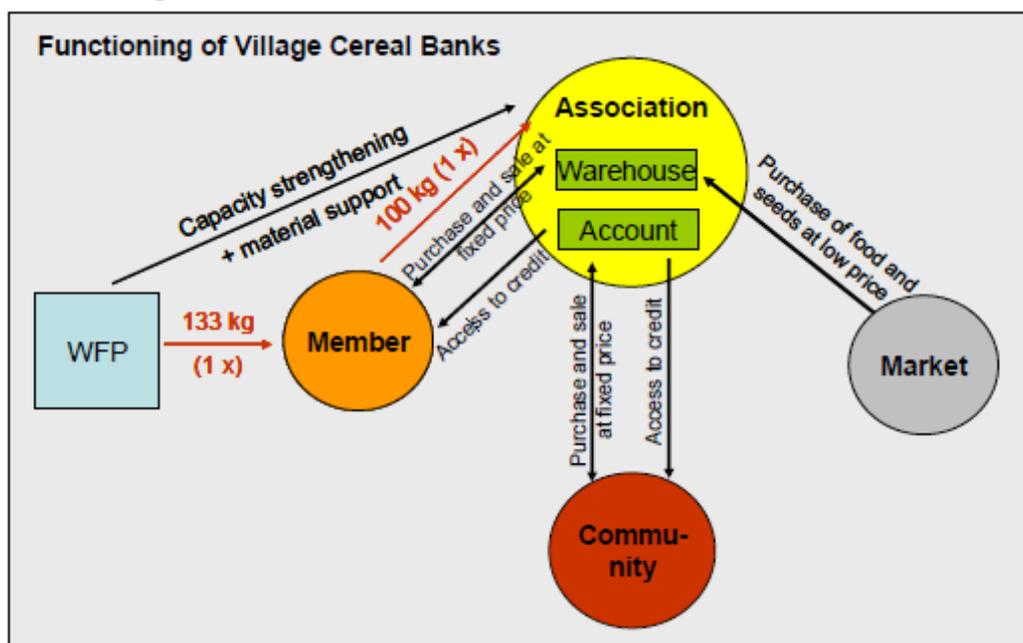
- Tous les domaines du secteur de l'environnement font objet d'une réglementation claire, bien adaptée et rigoureuse.
- L'ensemble de la réglementation environnementale est revu et harmonisé
- La consultation et le partage systématique de tout projet de loi à caractère environnemental avec le MDEDD.

Annexe 4: Banques de céréales villageoises (BCV) – le projet pilote de Tambacounda, Sénégal

Durant a phase pilote de 2009, 17 des (24) banques de céréales de Village (BCV) (prévues) ont été soutenues dans la région de Tambacounda (Sénégal), où les fluctuations importantes de prix entre la période de soudure et après les récoltes sur une longue période, avaient poussé un nombre croissant de petits agriculteurs dans une pauvreté accrue et une dépendance sur les commerçants grossistes. Un nombre total de 2.346 de Membres d'associations de BCV reçurent au total 312 mt de céréales, résultant de stock combinés de BCV de 234,6 mt. En outre, le PAM a fourni un appui institutionnel aux associations BCV en termes de formation, de mobilisation et d'équipement.

Le PAM a fourni un appui à une association qui est créée comme une personne morale avec les statuts et le règlement intérieur, un entrepôt en opération et un compte bancaire. Une fois que l'association est formée, chaque membre reçoit du PAM, la quantité de 133 kg de céréales contre l'obligation du membre de contribuer avec 100 kg de céréales pour les stocks de la BCV. L'association définit un prix fixe auquel se vendront les céréales à ses membres et à sa communauté pendant la période de soudure. Lorsqu' un ménage ne fournit

pas de liquidité à cette période, il peut obtenir des céréales sur la base d'un crédit qui peut être remboursé après la récolte (en nature ou en espèces). Le taux d'intérêt est très bas et légèrement plus élevé pour les non-membres. Avec ses ressources financières, l'association achète des produits de base et des semences sur le marché pendant les périodes favorables et à bas prix. Les crédits sont également fournis aux membres de l'association ou à la communauté pour acheter des graines ou pour couvrir d'autres besoins financiers. Le fonctionnement de la BCV est illustré ci-dessous :



Les Effets suivants ont été rapportés par les associations interrogées :

- La possibilité de stabiliser le prix des céréales sur le marché local, y compris pendant la période de soudure ;
- La disponibilité de la nourriture dans la localité ;
- Éviter les récoltes prématurées (souvent pratiqué auparavant du fait que les gens ne pouvaient pas attendre)

L'opération a au moins contribué fortement à la réalisation des **impacts** suivants :

- Une responsabilisation accrue et renforcée de l'esprit de partage et de solidarité dans les communautés
- Une augmentation significative des capacités locales d'organisation (responsabilité des bénéficiaires), mise en place de divers comités, transparence, etc. et la bonne gouvernance locale ;
- Une réduction de l'exode rural et le maintien des capacités de production (main d'œuvre dans les zones rurales)
- L'augmentation de la production locale en raison de la disponibilité des semences de bonne qualité à des prix abordables, l'accès au crédit, la réduction des récoltes prématurées et la possibilité de stockage (qui fournit également une plus forte incitation à produire plus)
- Un renforcement de la sécurité alimentaire, notamment dans les régions isolées ; et
- Une vulnérabilité réduite aux chocs.
- Le Président de la communauté rurale de Malem Niani a donné sa synthèse des impacts positifs de la BCV dans sa communauté : "**ici, il n'y a pas plus de la faim.**"

Annexe 5: Alignement des Objectifs/Résultats du Projet avec le Cadre des Résultats du Fonds d'Adaptation

Composante 1 du projet	Composante 1 du projet	Résultat du Fonds	Indicateur de résultat du Fonds
Objectif	Indicateur d'objectif		
Une meilleure compréhension, des compétences et des moyens renforcés des services publics décentralisés et des collectivités pour mener et faciliter la planification participative de l'adaptation	Nombre de plans d'adaptation communautaires préparés à travers la planification participative locale appuyée par les données et la facilitation des services publics décentralisés (DREDD)	Résultat 3: Renforcement de la sensibilisation et de l'appropriation des processus d'adaptation et de réduction des risques climatiques au niveau local	3.1 Pourcentage de la population ciblée consciente des impacts négatifs prévus du changement climatique et des réponses appropriées
Composante du projet 1	Composante du projet 1	Effet du Fonds	Indicateur de l'Effet du fonds
Résultats	Indicateurs de résultats		
Résultat 1.1: Les capacités de sensibilisation, d'appropriation et de facilitation des services publics (DREDD), renforcées	La DREDD a joué un rôle actif et positif dans la mobilisation, l'organisation et la mise en œuvre des processus de planification de l'adaptation inter-villages	<i>Effet 3</i> : Groupes de population ciblés participant à l'adaptation et aux activités de sensibilisation sur la réduction des risques	3.1.1 Nombre et type d'actions ou de stratégies de réduction des risques introduits au niveau local
Résultat 1.2 : Les capacités sensibilisation, d'appropriation, de planification et de gestion au niveau communautaire pour la gestion des ressources naturelles locales et l'adaptation au changement climatique renforcées	Les communautés et leurs sous-groupes pertinents (par exemple les femmes, les groupes de producteurs de vivres, etc.) ont participé activement à la préparation des plans d'adaptation inter-villageois et ont vu leurs intérêts pris en charge de manière adéquate.		
Résultat 1.3: système national de suivi écologique renforcé et évalué	Les collectivités participantes et les services publics ont fourni des rapports de qualité, en temps opportun et fiables de suivi écologique alignés avec le système national de suivi		
Composante 2 du projet	Composante du projet 2	Résultat du Fonds	Indicateur de résultat du Fonds
Objectif 2	Les indicateurs objectifs		
Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées par le biais	Nombre de plans d'action d'adaptation communautaire mis en œuvre visant à	Résultat 5: Augmentation de la résilience de l'écosystème face	5. Les services éco systémiques et des ressources naturelles

de la planification communautaire d'adaptation qui visent à lutter contre la désertification, l'érosion des sols et la dégradation des terres	lutter contre la désertification, l'érosion des sols et la dégradation des terres	aux changements climatiques et au stress dû aux variations climatiques	maintenus ou améliorés avec le changement climatique et le stress dû aux variations climatiques
Composante 2 du projet	Composante 2 du projet	Effet du Fonds	Indicateur d'Effet du fonds
Résultats	Indicateurs de résultats		
Résultat 2.1: Avancée des dunes de sable ralentie ou interrompue	L'avancée des dunes réduite, freinée ou inversée dans les collectivités participantes	Effet 5: Les ressources physiques, naturelles et sociales vulnérables renforcées en réponse aux impacts du changement climatique, y compris la variabilité	5.1. Nombre et type de d'actifs de ressources naturelles créés, maintenues ou améliorées pour résister aux conditions résultant de la variabilité et du changement du climat (par type d'actifs)
Résultat 2.2: Augmentation de la couverture végétale dans les zones d'intervention	Augmentation indice de végétation de couverture dans les collectivités participantes		
Résultat 2.3: Diminution de la perte d'eau et de la dégradation des sols par le biais des eaux de ruissellement	La disponibilité des eaux de surface et souterraine accrue		
Composante 3 du projet Objectif 3	Composante 3 du projet indicateurs d'objectif	Résultat du Fonds	Indicateur de résultat du Fonds
Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées à travers la planification communautaire d'adaptation qui visent à diversifier et à renforcer les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables	Nombre et type de plan d'action d'adaptation communautaire mis en œuvre visant à renforcer la diversification et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables dans les zones ciblées	Résultat 6: Des vivres et des sources de revenus diversifiés et améliorés pour les populations vulnérables vivant dans les zones ciblées	6.1 Pourcentage des ménages et de communautés ayant un accès (accru) à un patrimoine de ressources plus sûr 6.2. Pourcentage de la population ciblée avec des moyens de subsistance résilients au changement climatique et durables
Composante 3 du projet Résultats	Composante 3 du projet Indicateurs de Résultat	Effet du Fonds	Indicateur de l'Effet du fonds
Résultat 3.1: Augmentation du nombre de sources de revenus pour les ménages participants	Nombre et type de sources de revenus des ménages participants avant et après le projet	Effet 6 : Les stratégies des personnes et des communautés ciblées de production de vivres renforcées eu égard aux impacts du changement	6.1.1. Nombre et type d'actifs d'adaptation (physiques ainsi que des connaissances) créés à l'appui de stratégies individuelles ou communautaires de subsistance

		climatique, y compris la variabilité.	
Résultat 3.2: Augmentation des revenus des ménages participants	Niveau de revenu des ménages participants avant et après le projet		6.1.2. Type de sources de revenus des ménages générés dans le scénario du changement climatique
Résultat 3.3: Augmentation de la disponibilité et de l'accès à la nourriture pour les communautés participantes	Le déficit alimentaire (nombre de semaines/mois) des ménages participants avant et après le projet		

Calendrier

Nom	Fonction	Institution
M. Amedi Camara	Ministre	Ministère Délégué à l'Environnement et au développement Durable
M. Sidi Mohamed El Wavi	Coordinateur National	Cellule de coordination du Changement Climatique (CCPNCC), MDEDD
Boubacar Diop	Directeur	Direction Nationale de la Protection de la Nature et de Lutte contre la Désertification (DPN), MDEDD
Mohammed Yahya Lafdal	Directeur	Direction Nationale des Programmes, de la Coordination et des Informations Environnementales (DPAE), MDEDD
Maubaye Abdelrahman	Directeur	Direction Nationale de Lutte contre la Pollution et des Urgences Environnementales (DPUE), MDEDD
Maloune Dine Maouloud	Directeur	Direction Nationale de la Communication, de l'Information et de l'Education (DCIE), CIE, MDEDD
Alioune Fall	Chef de Service	National Directorate for Nature Protection and Fight Against Desertification (DPN), MDEDD
M. Fall Oumar	Conseiller Technique principal	CCPNCC, MDEDD

Annexe 6: Consultations au cours de la préparation du projet

1. Les consultations avec le gouvernement (MDEDD)

De nombreuses consultations ont eu lieu avec le ministère délégué à l'environnement et au développement durable (MDEDD). Les principaux interlocuteurs au MDEDD sont les suivants :

2. Liste des sites visités où des discussions ont eu lieu avec des participants et bénéficiaires (ce sont des sites maison que d'autres projets avec des programmes de travail similaire de forte main-d'œuvre de lutte contre la dégradation des sols et la désertification, ainsi qu'en faveur des AGR) - tous les sites se trouvent dans les régions du Trarza et du Brakna.)

- Agbe
- Meimoune
- Demane
- Roueibina
- Azlat
- Wabinde
- Dar sellam
- Regbe2
- Rabia
- Diawlé

- PK19
- PK84
- PK32

Des discussions plus approfondies ont eu lieu avec les **comités de gestion communautaires** de :

- DEMANE (Trarza), contact avec M. Mohamed Ahmed O / Youra téléphone 22359483/22425271
- DIAWLE, (Trarza), communiquez avec M. Mohamed Ould Meyne 46945787
- AZLAT (Brakna), contacter M. Moustapha Ould Abdel Kader, téléphone 22353503/22044656
- WABINDE (Brakna), contact M. Ramdane Mint Moussa

3. liste (Partielle) des participants à l'atelier de consultation 28-29 février 2012

Nom	Fonction	Institution
Mohamed El Mamy	Maire	Elu, Gudhimaghu
Mohamed Vall-Lelle	Délégué régional	DREDD Guidimaka
Tombo Mamadou Aly	Délégué régional	DREDD Trarza
Mohamed Sidi Mohamed	Délégué régional	DREDD Hodh El Charghi
Hademine Mustafa	Délégué régional	DREDD Targant
Ahmed Mohamed Sow	Coordinateur	ONG ARK, Rosso
Mohamed Lemine Ahmedou	Société Civile	Hodh El Charghi
Boubacar Diop	Directeur National	Direction Protection de la Nature MDEDD
Mohammed Yahya Lafdal	Directeur National	Direction de Programmation, Suivi et Evaluation, MDEDD
Alioune Fall	Chef de Service	Direction Protection de la Nature (PDN) MDEDD
Baye Mohamed Abdallah	Directeur National	Direction Formation et Vulgarisation, MDR
Maubaye Abdelrahman	Directeur National	Direction Nationale d'Urgences Environnementales MDEDD
Maloune Dine Maouloud	Directeur National	Direction Nationale CIE, MDEDD
Baba al Mohamedou	Directeur des Programmes	Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
Mohamed Lemine Vally	Directeur adjoint	DPUE, MDEDD
Sidi Mohamed El Wavi	Coordinateur National	Cellule de Coordination pour les Changements Climatiques, MDEDD
Fall Oumar	Conseiller Technique Principal	CCPNCC
Diallo Ahmed	Chef de Service	CSA
Alain Olive	Chef de Programme	UNDP
Amadou Ba	Coordinateur, GEF SGP	UNDP
Michael Wahl	Conseiller, ProGRN	GiZ
Limam Abdawa	Cadre du Programme National	PAM
Tourad Saleck	Assistant Programme	PAM
Mohamed Lemu Baba Ahmedou	Acteur local	Nema
Nom	Fonction	Institution
Mohamed El Mamy	Maire	Elu, Gudhimaghu
Mohamed Vall-Lelle	Délégué régional	DREDD Guidimaka
Tombo Mamadou Aly	Délégué régional	DREDD Trarza

Mohamed Sidi Mohamed	Délégué régional	DREDD Hodh El Charghi
Hademine Mustafa	Délégué régional	DREDD Targant
Ahmed Mohamed Sow	Coordinateur	ONG ARK, Rosso
Mohamed Lemine Ahmedou	Société Civile	Hodh El Charghi
Boubacar Diop	Directeur National	Direction Protection de la Nature MDEDD
Mohammed Yahya Lafdal	Directeur National	Direction de Programmation, Suivi et Evaluation, MDEDD
Alioune Fall	Chef de Service	Direction Protection de la Nature (PDN) MDEDD
Baye Mohamed Abdallah	Directeur National	Direction Formation et Vulgarisation, MDR
Maubaye Abdelrahman	Directeur National	Direction Nationale d'Urgences Environnementales MDEDD
Maloune Dine Maouloud	Directeur National	Direction Nationale CIE, MDEDD
Baba al Mohamedou	Directeur des Programmes	Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
Mohamed Lemine Vally	Directeur adjoint	DPUE, MDEDD
Sidi Mohamed El Wavi	Coordinateur National	Cellule de Coordination pour les Changements Climatiques, MDEDD
Fall Oumar	Conseiller Technique Principal	CCPNCC
Diallo Ahmed	Chef de Service	CSA
Alain Olive	Chef de Programme	UNDP
Amadou Ba	Coordinateur, GEF SGP	UNDP
Michael Wahl	Conseiller, ProGRN	GiZ
Limam Abdawa	Cadre du Programme National	PAM
Tourad Saleck	Assistant Programme	PAM
Mohamed Lemu Baba Ahmedou	Acteur local	Nema

4. Liste des organisations partenaires consultés

Organisation	Person	Function
UNDP	Ms. Ilària Carnevali	Adjoint Représentant Resident, Programme
	Mr. Alain Olive	Chef du department Environnement et Energie
	Ms. Francesca Moledda	Coordinateur, Projet ARTGOLD
	Mr. Amadou Ba	Coordinateur UNDP/GEF Micro finance (Small Grants Facility)
FAO	Dr. Ahmeda Ould Mohamed Ahmed	Assistant au Représentant (Programme)
	Mr. Mustafa Aidara	Chargé de Programme, Expert Technique Projet Fonds OMD
GiZ	Mr. Klaus Mersmann	Coordinateur, Programme Gestion des Ressources Naturelles (ProGRN)
	Mr. Michael Wahl	Conseiller au MDEDD sur la politique environnementale et le climat
	Dr. Matthias Görden	Conseiller Technique ProGRN, Suivi et Evaluation

IUCN		Chargé de Programme
Fédération Luthérienne Mondiale	Mr. Aantjes Jacob Huibert	Représentante Résidente

Annexe 7: Liste des abréviations

AF	Adaptation fonds/ Fonds d'Adaptation
AGLC	Associations de gestion Collective locale
AMOI	Index d'Oscillation multi décennale atlantique
CCPNCC	Cellule de Coordination du Programme National sur le Changement Climatique
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DREDD	Délégué Régional de l'Environnement et de Développement Durable
ENFVA	Ecole Nationale pour la Formation et la Vulgarisation Agricole
EQE	Système d'Evaluation d'Assurance Qualité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEWSNET	Système d'Alerte Précoce de la Famine
PIB	Produit Intérieur Brut
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
SIG	Système d'Information Géographique
GIZ	Coopération international Allemande
IDH	Indice de Développement Humain
ICV	Indice de Couverture Végétale
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
IGA	Activités Génératrices de Revenus
IPSAS	Standards Internationaux de Comptabilité Publique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
M & E	Suivi et Evaluation
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MDEDD	Ministère Délégué à l'Environnement et au Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour de développement
MDR	Ministère du développement Rural
MTR	Revue à Moyen Terme
NAPA	Plan d'Action National d'Adaptation
ONG	Organisation Non gouvernementale
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAN-LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PASK	Projet Aftout Sud et du Karakoro
PDRC	Projet de Développement RURAL Communautaire
ProGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PSEDD	Plan Stratégique de l'Environnement et du Développement Durable
RISE	Réforme Institutionnelle du Secteur de l'Environnement
SLM	Sustainable Land Management/ Gestion Durables des Terres
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SST	Températures de Surface de Mer
TOR / TDR	Termes de Référence
UM	Mauritanien Ouguiya
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
VAM	Analyse et Cartographie de la Vulnérabilité
WFP/PAM	World Food Programme/Programme Alimentaire Mondial

Annexe 3

Calendrier de décaissement

	A la signature de l'accord	Une année après le démarrage du projet	Année 2	Année 3	Année 4	Total
Date Prévue	Aug 12	Jan 14	Jan 15	Jan 16	Jan 17	
Fonds du Projet (Y compris coûts d'exécution)	1,799,547	1,799,547	1,799,547	1,799,547	27,373	7,225,561
Entité de Mise en œuvre	144,511	144,511	144,511	144,511	0	578,044
Total	1,944,058	1,944,058	1,944,058	1,944,058	27,373	7,803,605